



# Appel à reconnaissance Deuxième session Novembre 2007

Présentation  
des projets territoriaux  
de développement durable  
et Agendas 21 locaux reconnus



Appel à reconnaissance  
Deuxième session  
Novembre 2007

Présentation  
des projets territoriaux  
de développement durable  
et Agendas 21 locaux reconnus

# Préface

Stratégie nationale de développement durable, Grenelle de l'Environnement, les avancées qui se font jour en France en termes de développement durable en ce début de XXIème siècle ne seraient que de faible portée si les collectivités et les territoires, chaque jour plus nombreux à rejoindre ce mouvement, ne s'emparaient de ces enjeux de manière pratique et engagée.

Situés au plus près des citoyens, des acteurs économiques, des acteurs associatifs, les « gouvernements locaux » sont en effet ceux qui contribuent à façonner jour après jour le territoire, y organisant les flux, les échanges et les activités. Quelles que soient leurs compétences ou leurs missions, ils détiennent ensemble bien des clés de ce changement de culture que constitue l'engagement pour un développement durable.

Le Ministère en charge du développement durable s'est donné pour mission de les encourager et de les accompagner. Soutenu avec force par la cinquantaine d'institutions partenaires qui constituent le Comité national agendas 21, « l'appel à reconnaissance pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux » a ainsi pour ambition de mieux valoriser les projets mis en œuvre par les territoires.

Attribuée à l'issue d'un processus d'expertise exigeant, la reconnaissance constitue un gage de la qualité de l'engagement des territoires dans le développement durable.

**Cette deuxième session de reconnaissance confirme qu'une maturation de ces démarches est en route** : méthodes de gouvernance laissant une large place à la participation et au partenariat, vision transversale des enjeux et des politiques concourant au développement durable du territoire, de nouvelles postures imposées par le choix d'un autre modèle de développement se font jour et modifient en profondeur les modes de faire des collectivités engagées dans ces démarches.

Je ne doute pas que les prochaines sessions permettront de récolter les fruits, de plus en plus nombreux, des efforts mis en œuvre par les collectivités et par tous ceux qui participent à ce vaste mouvement à l'échelon territorial.

Christian BRODHAG  
Délégué interministériel  
au Développement durable

A blue ink signature, likely of Christian Brodhag, written in a cursive style.

# Sommaire

## Préface

## Sommaire

**Page 1** Introduction

**Page 3** Les projets des territoires

Page 4 Commune d'Ayen

Page 6 Commune de Saint Nolff

Page 8 Commune du Séquestre

Page 10 Ville d'Albi

Page 12 Ville de Bouaye

Page 14 Ville de Chambéry

Page 16 Ville de Fontaine

Page 18 Ville de Gaillac

Page 20 Ville de Limoges

Page 22 Ville de Maurepas

Page 24 Ville de Narbonne

Page 26 Ville de Pantin

Page 28 Ville de Pessac

Page 30 Ville de Pont du Château

Page 32 Ville de Rezé

Page 34 Ville de Rillieux la Pape

Page 36 Ville de Rueil-Malmaison

Page 38 Ville de Toulouse

Page 40 Ville de Tourcoing

Page 42 Ville du Havre

Page 44 Syndicat mixte du Pays de Gâtine

Page 46 Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole

Page 48 Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole

Page 50 Communauté d'agglomération du Grand-Alès en Cévennes

Page 52 Communauté d'agglomération du Pays de Lorient

Page 54 Communauté d'agglomération de Rennes Métropole

Page 56 Communauté urbaine du Grand Lyon

Page 58 Département de l'Allier

Page 60 Département de l'Isère

Page 62 Département de Seine et Marne

Page 64 Département du Tarn

Page 66 Région Midi-Pyrénées

**Page 69** Glossaire

**Page 74** Les résultats des deux premières sessions de reconnaissance

**Page 75** Agendas 21 locaux : une démarche, des références, des expériences

# Introduction

Le ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD) poursuit sa mission d'encouragement des démarches de développement durable de territoires.

Dans cet esprit, une seconde session de « l'Appel à reconnaissance permanent des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » a été ouverte en Juin 2007, dont les résultats ont été rendus publics le 21 novembre 2007.

Cet appel à reconnaissance a pour objet d'examiner les projets des collectivités volontaires, sur la base du *Cadre national de référence* validé à l'été 2006. Sont reconnus, au terme d'une double expertise et d'une série d'entretiens, les projets qui répondent aux exigences fondamentales de ce cadre de référence.

Les 32 projets présentés dans cet ouvrage satisfont donc aux attentes suivantes :

- Ils répondent aux cinq finalités du développement durable ;
- Ils prennent en compte les cinq éléments déterminants d'une démarche de développement durable ;

- Ils sont globaux (touchant l'ensemble du territoire de la collectivité et engageant ou ayant pour but d'engager l'essentiel des politiques de la collectivité dans le développement durable) ;

- Ils présentent des assurances quant à leur mise en œuvre effective.

Comme la première, cette seconde session de l'appel à reconnaissance des projets territoriaux montre la richesse et la diversité de ces démarches.

De la région à la commune rurale, les différents niveaux et types de territoires (communes, EPCI, départements, Pays, ...) répondent, chacun à sa manière et suivant ses moyens, aux exigences communes du développement durable. Ils dessinent ainsi des portraits d'agenda 21 local divers, et prouvent par l'exemple que les chemins de l'entrée en développement durable sont multiples : démocratie participative, préservation de l'environnement, recherche d'une nouvelle dynamique territoriale, démarche d'amélioration managériale, ou simplement prise de conscience des enjeux globaux définis à Rio.

Ces entrées, thématiques ou méthodologiques, aboutissent à des démarches proches les unes des autres, dans lesquelles l'ensemble des pratiques internes d'une collectivité, puis l'ensemble de ses politiques, entrent en cohérence à travers la recherche d'objectifs communs – cohésion sociale et territoriale, protection des ressources et de la biodiversité, modification des modes de production et de consommation ...

Ce document présente chacune de ces trente-deux démarches en tentant d'en faire apparaître les spécificités et les éléments les plus originaux ou les plus innovants. Il se veut à la fois document de valorisation des projets présentés, et source d'inspiration pour tous ceux qui empruntent à leur tour les chemins du développement durable.

# Les projets des territoires



## Commune d'Ayen

### PROJET

#### **Du maintien de l'attractivité à un engagement fort en faveur du développement durable**

Ayen est une commune d'environ 700 habitants située au sud-ouest de la Corrèze. Dominant la plaine de Brive-la-Gaillarde, elle bénéficie d'une situation géographique et d'une qualité paysagère remarquable. Elle abrite la butte témoin calcaire d'Ayen, recensée parmi les sites inscrits (du fait de leur caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, les sites inscrits font l'objet de mesures visant à assurer leur conservation). Elle s'est donné les moyens de valoriser son paysage (contrat pour le paysage, aménagement des espaces publics, création d'un belvédère, enfouissement des lignes électriques) et bénéficie d'une qualité de vie agréable avec un secteur associatif et une vie locale dynamiques.

La collectivité a été alertée dès 1995, lors d'un diagnostic réalisé à sa demande par les chambres consulaires, sur l'enjeu majeur de conserver une attractivité et d'accueillir de nouvelles populations. Elle s'est fortement engagée dans ce sens, bénéficiant de l'appui d'une association nationale rassemblant d'autres villages dans des situations similaires. Elle a également manifesté, dès lors, le souci de passer d'un développement classique à un développement durable.

### DÉMARCHE

#### **L'obligation d'une démarche progressive qui puisse aussi se construire sur des opportunités**

La démarche à mettre en œuvre n'est pas simple pour une petite commune, au regard de l'ampleur des enjeux à relever.

Le développement repose sur l'usage exclusif des énergies fossiles, il y a de très rares installations d'entreprises, la gestion des eaux pluviales n'est pas assurée, les habitants sont peu impliqués dans les décisions collectives, et la commune elle-même peu impliquée dans un tissu intercommunal. Un diagnostic du territoire a été réalisé dès 1995, puis un cadre de référence établi pour 15 ans. Des actions ont été engagées, dans le domaine de l'environnement principalement, mais aussi dans d'autres domaines. La progressivité de la démarche s'impose toutefois comme une évidence à cette échelle. En 2006, la commune a présenté un premier dossier à l'appel à reconnaissance du ministère en charge de l'écologie qui, selon les experts, rendait alors surtout compte des importants efforts engagés dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. En 2007, le projet présenté par la commune a permis de mieux formaliser et structurer la visée stratégique globale et de long terme. Cela étant, la stratégie vise aussi à être réactif, à saisir les opportunités qui se présentent d'inscrire l'action communale ou des projets qui concernent Ayen dans une démarche globale de développement durable. De même, la municipalité a souhaité placer les actions au niveau le plus efficace pour être portées. Si elle en est, de ce fait, très souvent l'initiatrice, systématiquement partie prenante de leur mise en œuvre, elle n'est toutefois pas maître d'ouvrage de l'intégralité des actions prévues.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### **En deux ans, réduction des dépenses énergétiques de 20 %**

Des résultats probants devraient rapidement se faire sentir en terme de maîtrise de la consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables. Un plan d'action à court terme est spécifiquement prévu dans ce domaine, avec un objectif de réduction des dépenses énergétiques communales. Il devrait en être de même pour la protection de la biodiversité, la gestion de l'eau, l'assainissement, les paysages.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de vie et la maîtrise du développement économique, la commune s'engage notamment par le biais d'actions menées par le Pays de Vézère-Auvézère et inscrites au contrat de projet Etat-Région : valorisation des métiers et commerces, gestion du tourisme et des services de proximité.

#### BONNES IDEES

### Café Ecocitoyen et comité de pilotage organisé en groupes opérationnels

Un « Café Ecocitoyen », lieu de débat participatif sur le développement durable, est organisé tous les mois sur la commune. Il s'agit d'un forum ouvert au public avec une thématique annoncée. Il vient en parallèle d'une autre réunion mensuelle qui rassemble un groupe de volontaires. Ce dernier s'est transformé en comité de pilotage qui, à l'issue des débats du Café Ecocitoyen, propose au conseil municipal pour validation les différents projets constituant le programme d'actions. Pour ce faire il est organisé en groupes thématiques :

- 1<sup>er</sup> groupe : logistique de fonctionnement du comité de pilotage et des réunions ;
- 2<sup>ème</sup> groupe : volet environnemental, flore et faune dans le cadre de la biodiversité ;
- 3<sup>ème</sup> groupe : mise en œuvre du projet au niveau des enfants, volet éducatif et associatif ;
- 4<sup>ème</sup> groupe : changement climatique, actions concernant les économies d'énergies ;
- 5<sup>ème</sup> groupe : décroissance, achats écoresponsables, cohésion sociale et solidarité ;
- 6<sup>ème</sup> groupe : fonctionnement de la démocratie participative, informations et communication.

### Plusieurs actions rarement menées à l'échelle d'une petite commune

Dès 2006, un diagnostic énergétique des bâtiments communaux a été mené avec l'appui de l'ADEME et de la région (durée 6 mois). La végétalisation de la toiture de l'école maternelle a été entreprise grâce à l'aide du conseil général et du SIVOM (réalisation en un peu plus d'un an).

Les objectifs, déclinés selon les 5 finalités du développement durable, sont les suivants :

- Encourager le recours aux énergies renouvelables, développer les transports alternatifs (finalité I) ;
- Récupérer les eaux pluviales, entretenir les cours d'eau (finalité II) ;
- Aménager des lieux publics anciens en faveur des personnes handicapées (finalité III) ;
- Informer en réalisant des réunions et consultations, mettre en place des documents d'urbanisme afin de gérer l'espace foncier, maintenir et développer les services au public, appartenir au tissu intercommunal (finalité IV) ;
- Encourager les activités agricoles et forestières, favoriser la politique d'accueil et de maintien des entreprises, des commerces et de l'artisanat, encourager un accueil touristique de bonne qualité, prendre en compte l'environnement dans les achats publics (finalité V).

La mise en place d'un Relais Services Publics est prévue en partenariat avec l'Etat, dans les six premiers mois de l'année 2008.

Deux autres actions sont également intéressantes de par leur ampleur et l'absence de coût financier direct pour la commune lors de leur mise en œuvre (des coûts pouvant ultérieurement être induits) : le recensement des espèces végétales sur les pelouses calcaires ZNIEFF prévu sur deux ans par le Conservatoire régional des espaces naturels ; la mise en place d'un verger conservatoire mobilisant la participation d'associations locales.



Commune d'Ayen  
Corèze  
Limousin

Population	680 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	13 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	Septembre 2006
Période de mise en œuvre :	2007-2013



## Commune de Saint-Nolff

### PROJET

#### Saint-Nolff, commune exemplaire

Saint-Nolff est une petite commune de l'agglomération de Vannes, dont les élus sont particulièrement volontaires et ambitieux quant au rôle d'impulsion et d'exemplarité qu'ils peuvent jouer.

La commune a créé une association de communes rurales pour le développement durable, est adhérente au réseau international des Communes du Monde depuis 1997 et a signé la charte de non utilisation du bois tropical en 2003.

Elle a initié une démarche AEU (approche environnementale de l'urbanisme) sur sa ZAC et la création d'un éco-quartier. Elle a aussi organisé la démocratie participative dès 1996, par des commissions extra municipales et un conseil municipal des enfants.

Forte de tous ces engagements, la municipalité de Saint-Nolff souhaite œuvrer plus encore pour le respect de l'environnement et la mise en œuvre de solidarités avec des outils adaptés. Courant 2005, elle s'est lancée dans la conception d'un agenda 21.

### DÉMARCHE

#### Mise en place et suivi de l'Agenda 21 par la population

Pour bâtir un programme de développement durable intégrant les enjeux locaux et globaux, la commune a décidé de privilégier l'expression et l'expertise des acteurs locaux et de la population.

La mise en place, le portage et le suivi de l'Agenda 21 sont confiés à la population de manière privilégiée. Le maire et un noyau dur d'élus se sont fortement impliqués en appui, en partenariat avec une association locale, Nature et Culture.

Fondée sur des diagnostics fournis, la démarche s'appuie sur la large concertation pour mettre en cohérence les objectifs et les actions du territoire au sein d'un projet global.

Cinq ateliers participatifs ont ainsi pris la suite des diagnostics, les commissions de citoyens s'appuyant sur celles des élus.

La structuration globale de l'Agenda 21 est conçue selon plusieurs axes, qui en constituent les enjeux.

Le projet répond à l'ensemble des finalités du développement durable et est particulièrement transversal. La commune souhaite être exemplaire sur ce sujet : elle met notamment ce principe en œuvre dans le cadre du futur éco-quartier.

Tout en intégrant la croissance des demandes de permis de construire liées au développement de l'aire urbaine de Vannes, la municipalité a souhaité éviter l'étalement urbain. Elle a identifié un seul espace pour l'extension future et acquis les terrains, afin de maîtriser au mieux le projet : formes des bâtiments, taille et vocation des espaces publics, coût du terrain à la vente, et bien sûr incitation à l'usage des énergies renouvelables et à la récupération des eaux de pluie.

La centaine de logements prévue vise un public diversifié avec des logements locatifs, des logements en location-accession et des lots libres à construire. L'auto-construction est possible et devrait être accompagnée.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### Passer d'actions ponctuelles à des démarches globales de développement durable

Des pratiques de la commune relèvent déjà du développement durable et ses enjeux sont pris en compte dans la politique menée.

De nombreuses actions originales et transversales ont été mises en œuvre sur le territoire : toilettes publiques avec récupération des eaux de pluies ou accueil de l'association Emmaüs dans des bâtiments économes en énergies. Les thèmes de l'Environnement et de la Culture sont les plus fouillés.

La participation de la population au portage du projet devrait se traduire par une meilleure appropriation, par chaque acteur du territoire, des enjeux du développement durable.

Les problématiques d'aménagement du territoire et de gestion du foncier sont bien traitées et les dispositions de l'Agenda 21 devraient assurer le maintien d'espaces naturels tout en permettant l'accueil de nouvelles populations.

#### BONNES IDEES

#### Former et informer avec des regards extérieurs

La volonté de formation et d'information des agents, des élus et des habitants s'est accompagnée de la mise en place de moyens adaptés et performants. En termes de formation, l'ODICE 21 et le CNFPT ont été mobilisés avec, en complément, des voyages d'études à Fribourg et en Bretagne. Par ailleurs, la commune a organisé sept conférences-débats sur le développement durable en un an, animées par des intervenants extérieurs (directeur de l'ADEME, universitaires, etc.) ce qui est peu courant pour une commune de 4000 habitants.

#### Des festivités locales oui, mais en accord avec le développement durable

Un agenda 21 spécifique pour les manifestations culturelles va être rédigé, avec l'implication des associations et de la commune, mais aussi des organisateurs de différents festivals, de la DRAC, de l'ADEME, ou encore du conseil général.

Il comportera notamment une charte de recommandations pour les associations et pour tous les événements festifs de la commune, basée sur le travail d'un groupe de réflexion.

Les principaux enjeux ont été déclinés en objectifs :

- Favoriser la démocratie participative et l'éducation au développement durable ;
- Construire et aménager avec le souci de préserver les équilibres sociaux et environnementaux ;
- Mettre en place un développement économique et des services de proximité en cohérence avec l'enjeu du développement durable ;
- Favoriser le lien social et la solidarité ;
- Economiser et protéger les ressources, mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager ;
- Renforcer l'implication des citoyens dans une politique culturelle et sportive porteuses de valeurs.

Les manifestations apportant des réponses aux enjeux du développement durable (cohésion, solidarité sociale et spatiale, limitation des émissions de gaz à effet de serre, protection des ressources) seront favorisées, notamment à l'aide d'incitations financières.



Commune de Saint-Nolff  
Morbihan  
Bretagne

Population	4088 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	26 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	juin 2007



## Commune du Séquestre

### PROJET

#### **Face à une dynamique nouvelle, se développer durablement, conserver son identité**

Le Séquestre, un village de 1 572 habitants situé aux portes d'Albi dans le Tarn, doit faire face à une croissance démographique qui se traduit par une pression foncière. En 2001, la commune a décidé de s'engager dans la révision de son PLU. La réflexion urbanistique sur l'avenir du village s'est étendue à d'autres thématiques comme le développement économique, l'emploi, le logement, les services de proximité ou l'intégration de populations nouvelles. Parallèlement, la commune s'est engagée sur la voie du développement durable en favorisant la démocratie participative (réunions publiques, création de comités consultatifs), en adhérant au réseau des villes durables de Midi-Pyrénées et à celui des villes durables européennes, avec la signature de la charte d'Aalborg en 2004. Progressivement, s'affirmait la volonté de cadrer et d'améliorer la démarche communale, en créant un projet global construit avec les habitants. En tant qu'outil stratégique, transversal et participatif, l'Agenda 21 est apparu comme la méthode la plus pertinente pour mettre en place un développement territorial durable et développer une identité séquestroise « pour les générations futures ». Le conseil municipal a entériné ce choix fin 2003.

### DÉMARCHE

#### **Associer pilotage politique, coordination technique et participation**

L'Agenda 21 a bénéficié d'un portage solide et d'une grande implication de l'équipe municipale.

Dans le cadre de son élaboration, comme de son suivi, les instances ont été organisées suivant deux principes : qu'il y ait des élus dans chaque instance, et que ces élus soient toujours minoritaires pour favoriser l'expression de tous.

Pour co-construire le projet avec la population, un Groupement de Travail des Acteurs Locaux (GTAL) a été institué. Il est constitué d'une vingtaine de personnes (agent, élus et habitants). La population sera également associée à l'évaluation des actions dans le cadre des comités de suivi.

La commune a recruté une chargée de mission qui assure un pilotage technique constant de l'Agenda 21, engagement de moyens humains important pour une collectivité de cette taille. Elle s'implique fortement dans les réseaux de territoires et est force de proposition pour le partage d'expériences.

L'ensemble de l'élaboration de l'Agenda 21 local s'est déroulé entre avril 2004 et avril 2005, date d'adoption d'un plan d'action très opérationnel. Pour chaque action, le programme identifie les acteurs (maître d'ouvrage, partenaires techniques), le budget (autofinancement, financements extérieurs), le lien avec les autres territoires, l'échéancier, le dispositif de concertation, les modalités de suivi et d'évaluation. Fin 2007, sur les 61 actions prévues au programme, 80% avaient déjà été lancées.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### **Social, urbanisme, habitat, emploi et formation**

Le programme d'actions vise à anticiper et limiter les risques d'une urbanisation galopante et à éviter le possible délitement social lié à l'arrivée importante de nouvelles populations sur la commune. La mise en œuvre de l'Agenda 21 devrait donc avoir un fort impact dans les domaines de la vie sociale (solidarité intergénérationnelle, lien social), de l'urbanisme (PLU), de l'habitat, de l'aide à l'emploi et de l'accès à la formation.

La cohésion, la solidarité, l'épanouissement pour tous, font l'objet d'actions ambitieuses à l'échelle de la commune, à destination d'un public diversifié (enfants, adolescents, demandeurs d'emplois, personnes en difficulté) : accès à l'emploi et à la formation (Journée Emploi Formation, chantiers d'insertion), accès à la culture et au sport (Chantiers Loisirs Jeunes), satisfaction des besoins essentiels (logement, tarification adaptée...).

Sont également privilégiés : la protection et la valorisation du paysage - cadre de vie, la diversification des déplacements, la participation et la gouvernance ainsi que la gestion des ressources et le développement des énergies renouvelables.

#### BONNES IDÉES

### Un plan d'action construit en cohérence avec les projets supra-communaux

La commune s'est assurée que son projet était cohérent avec les contrats passés avec les territoires de la communauté d'agglomération, du Pays, du conseil général et du conseil régional Midi-Pyrénées, et qu'il concourrait même à leur bonne exécution. Par exemple, dans le cadre de la mise en œuvre du plan décennal des déplacements doux (2001-2010) visant à augmenter de 40% le nombre de kilomètres de voirie multifonctions (dont cyclables), la commune du Séquestre a sollicité toutes les institutions concernées par la voirie et son aménagement. Elles ont déterminé ensemble dans quelle mesure leurs politiques pouvaient s'articuler efficacement pour remplir les objectifs poursuivis. Une fois les accords trouvés, il a été facile de mettre en place des actions.

### 600 logements HQE en projet pour une population actuelle de 1 572 habitants

Avec une croissance démographique de 4,5 %, l'équipe municipale a estimé nécessaire d'anticiper rapidement l'arrivée des nouvelles populations.

Des objectifs rassemblés en quatre axes stratégiques :

- *Construire ensemble le Séquestre : augmenter la participation citoyenne (sensibilisation, information, participation à la prise de décisions, évaluation de la politique communale, échanges d'expériences) ;*
- *Vivre bien ensemble : créer du lien social, favoriser les déplacements doux, améliorer la propreté urbaine ;*
- *Poursuivre ensemble un développement équilibré du territoire : maîtriser la consommation de l'espace, valoriser les potentiels naturels et patrimoniaux, faciliter l'accès à l'emploi local et développer une économie sociale et solidaire ;*
- *Œuvrer ensemble pour un développement équilibré du territoire : économiser et gérer la ressource en eau, recourir aux énergies renouvelables, adopter à la lettre un comportement respectueux de l'environnement, favoriser l'ouverture vers l'extérieur, ....*

Une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de 21 hectares, doit permettre la création d'environ 600 logements. En tenant compte de l'urbanisation existante et dans le souci de limiter les impacts sur l'environnement, la ZAC sera construite selon la démarche de Haute Qualité Environnementale. Cette dernière porte pour l'instant essentiellement sur la construction des bâtiments. La commune du Séquestre souhaite l'élargir à l'aménagement (voirie, déplacements, insertion du quartier dans l'ensemble de la commune) et proposer ainsi une expérience de référence dans ce domaine.



Commune du Séquestre  
Tarn  
Midi-Pyrénées

Population	1572 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	5 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	avril 2005



## Ville d'Albi

### PROJET

#### **Mettre en synergie les initiatives pour donner une nouvelle dimension aux projets de la ville**

Albi est une belle ville de briques rouges, de 50 000 habitants, à la tête d'un département relativement peu peuplé. S'étendant sur près de 4 500 hectares et traversée par le Tarn, elle est dotée d'un patrimoine naturel et historique remarquable.

Depuis une dizaine d'années, les principes du développement durable ont progressivement été pris en compte dans les projets et réalisations de la municipalité. Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) issu de la révision du PLU a été adopté en 2003. Il a permis à la municipalité de formaliser un premier cadre d'action pour le développement durable de la ville.

Afin d'approfondir cette démarche, en mettant en synergie les initiatives, la ville a retenu fin 2005 le principe d'un agenda 21. Volontaire, elle a également intégré le Réseau des territoires durables de Midi-Pyrénées animé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) et s'est fait référencer dans la base de données de l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable. Elle participe ainsi à l'échange d'expériences utiles aux collectivités engagées dans des démarches similaires.

### DÉMARCHE

#### **Un projet adapté aux compétences de la ville et ancré à l'échelle des quartiers**

La ville souhaite mener une démarche de gestion « exemplaire » et en renforcer la transversalité.

Le dispositif de pilotage organisé en interne pour répondre à cette exigence devrait aller dans ce sens avec :

- un comité de pilotage composé d'élus pour valider les avancées,
- une équipe de coordination interne pour assurer la conduite et l'animation,
- une cellule « action transversale » en charge du suivi technique.

La démarche de quartier « projets de quartiers, projets d'avenir » constitue le cœur de la concertation. Celle-ci, organisée à l'échelle des douze quartiers de la commune, a permis une implication très forte des habitants pour l'élaboration du diagnostic, des axes stratégiques et du plan d'action. Des contrats de quartier sont ensuite prévus pour garantir la poursuite de cette organisation dans le temps et pour l'évaluation du projet.

La stratégie a été définie en fonction de 8 orientations, déclinées en 51 actions qui doivent être mises en œuvre sur 3 ans. Celles-ci répondent notamment aux enjeux de déplacements et de liaisons entre les quartiers, souvent évoqués par les habitants lors de la concertation.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### **Des actions réalistes et qui visent à améliorer le cadre de vie**

Le programme d'actions couvre l'ensemble des finalités du développement durable tout en mettant la priorité sur les domaines liés aux compétences de la commune. Les enjeux de solidarité et d'épanouissement de la population font l'objet d'une attention particulière. Plusieurs actions, ancrées dans des dynamiques de quartier et axées sur la solidarité, vont faciliter l'accès à la culture et à la connaissance.

La combinaison d'un nombre important d'actions de sensibilisation des habitants d'une part, et de gestion responsable des activités de la commune d'autre part, devrait permettre d'engager une dynamique nouvelle de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Tout un pan d'actions vise la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, notamment par l'amélioration des pratiques de la collectivité (évolution des modes d'entretien des espaces naturels de la commune par exemple).

Enfin, il est prévu que la révision du PLU s'appuie sur les objectifs de l'Agenda 21 pour favoriser les déplacements doux et la desserte des quartiers, ce qui permettra de mieux prendre en compte les enjeux d'énergie et de climat.

#### BONNES IDEES

#### Des contrats de quartier pour matérialiser les conditions de mise en œuvre et d'évaluation des projets avec les Albigeois

Les habitants ont exprimé la volonté de pouvoir prendre connaissance du travail qu'ils ont mené dans le cadre des « projets de quartiers, projets d'avenir ». Afin de répondre à cette demande, la collectivité envisage de diffuser les résultats de la réflexion collective et de formaliser les conditions de mise en œuvre des différents projets sous la forme de 12 « contrats de quartier ».

Chaque contrat doit traduire en projets les orientations débattues. Comme, selon leur nature et leurs conditions de mise en œuvre, les projets s'inscrivent dans des échelles de temps différentes, ils seront classés en : travaux et actions à engager ; études et réflexions à lancer ; concertations complémentaires à mener. Chaque contrat pourra être réactualisé au moins tous les trois ans.

- Développer la qualité environnementale dans l'urbanisation du territoire,
- Concevoir les déplacements dans leur diversité,
- Valoriser les espaces de nature et préserver la ressource en eau,
- Répondre aux enjeux de solidarité,
- Créer les conditions d'une accessibilité plus large à la connaissance, à la culture et aux loisirs,
- Contribuer au dynamisme du tissu économique local,
- Inscrire la collectivité dans une dynamique constante d'amélioration de son fonctionnement,
- Intensifier les efforts de la mairie en matière d'éco-responsabilité.

#### Valoriser et ouvrir au public les archives de la ville

Conservées jusqu'ici dans des locaux mal adaptés à leur préservation et à leur communication, peu accessibles à certains publics, les archives d'Albi vont être transférées dans un nouveau bâtiment offrant des conditions de conservation et de travail de qualité (superficie de la salle de lecture multipliée par quatre, ordinateurs en libre accès pour consulter les fonds numérisés, etc.). Il est également prévu qu'elles soient valorisées par des expositions, la publication d'inventaires des collections, des animations ou encore la mise à disposition des fonds numérisés sur le site Internet de la mairie.



Commune d'Albi  
Tarn  
Midi-Pyrénées

Population	50 000 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	45 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	juin 2007
Période de mise en œuvre :	2007-2010



## Ville de Bouaye

### PROJET

#### **Etre un acteur efficace du développement durable de l'agglomération nantaise**

Située dans la deuxième couronne de l'agglomération, Bouaye est une petite ville de 5500 habitants. En bordure du lac de Grand Lieu (classé réserve naturelle), à vingt minutes des plages de la côte atlantique, elle trouve aussi son identité « entre ville et vignoble ». La ville se préoccupe de son environnement et du développement durable, à son échelle et de manière globale. Elle s'est engagée pour le commerce équitable, en signant très tôt la convention proposée par Max Havelaar « 500 villes s'engagent... », en organisant chaque année une quinzaine du commerce équitable et en subventionnant le collectif « Nord Sud Agir Pour le Commerce Equitable ».

Lorsque la communauté urbaine de Nantes métropole s'est lancée dans un Agenda 21, les élus se sont fortement impliqués et ont souhaité se positionner clairement dans la dynamique : être à la fois des acteurs moteurs des ateliers du réseau d'agglomération et un relais efficace auprès des citoyens. Forts de cet engagement, ils ont impulsé une démarche complète et transversale de développement durable à l'échelle communale.

### DÉMARCHE

#### **Accompagner la prise de conscience des acteurs, pour de sensibles évolutions**

La première étape de l'Agenda 21 de Bouaye a consisté à informer et partager une culture commune du développement durable avec l'ensemble des élus, les agents de la commune puis avec la population lors de réunions publiques.

Regroupés en trois groupes de travail, élus, agents, habitants et acteurs socio-économiques de la commune ont ensuite élaboré l'Agenda 21. Cette organisation doit être reconduite pour la mise en place des outils d'évaluation.

Avec quarante deux actions identifiées, couvrant l'ensemble des finalités du développement durable, Bouaye inscrit son projet dans les enjeux propres à son territoire. Les actions de solidarité intergénérationnelle, de cohésion sociale, d'amélioration du cadre de vie, d'épanouissement (culture, sport, espaces verts, etc.) sont particulièrement présentes.

L'ambition des actions, relativement modeste, s'accompagne d'une forte volonté de sensibilisation : l'Agenda 21 est cohérent avec la taille de la commune, son insertion dans la communauté urbaine de Nantes et avec la volonté de jouer un rôle de relais de proximité.

Afin d'assurer le plus efficacement possible l'animation de l'Agenda 21, une organisation pratique a été mise en place, derrière le maire, qui pilote la démarche au côté d'élus très impliqués.

Chaque action a été décrite en précisant les services et les commissions municipales en charge de son suivi. Un élu référent coordonne le travail des différentes commissions municipales. Au niveau technique, le chargé de communication fait le lien avec les élus. Par ailleurs, à chaque action est attaché un responsable qui a la charge de coordonner le travail des services associés.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### **Inscrire durablement le développement durable sur le territoire**

Le cadre de vie s'améliore, notamment en ce qui concerne les espaces verts ; les solidarités devraient être renforcées, en particulier par les loisirs, le sport, la culture et les projets intergénérationnels. Le progrès majeur viendra de la capacité de la commune à inscrire son action dans un cadre global cohérent, en s'appuyant sur les différents acteurs aussi bien internes, qu'externes.

L'Agenda 21 doit permettre de mobiliser dans la durée l'ensemble des acteurs du territoire : élus, administration, entreprises et citoyens. Il sera aussi très bénéfique que la dynamique autour du développement durable soit effectivement renforcée à l'échelle de l'agglomération nantaise.

#### BONNES IDEES

### Les « ateliers partenariaux » base de la démarche de participation

Ces ateliers ont été imaginés pour favoriser à la fois l'élaboration du projet et son évaluation. Pour la première phase, chaque « collège d'acteurs » (élus, agents, habitants et acteurs socio-économiques) a participé à deux réunions :

- réunions « boîte à idées » pour recenser les idées et les initiatives, qui ont abouti à l'élaboration de 13 fiches-action ;

- réunions de hiérarchisation des actions : chaque participant devait noter de 0 à 3 l'intérêt des fiches-actions au regard du respect de l'environnement, de la diversification de l'économie, de la solidarité sociale et de la gouvernance. La moyenne des notes a permis de dégager les 10 fiches-actions jugées prioritaires. Cette notation permet également d'aller dans le sens de la transversalité des actions.

L'évaluation a été considérée selon deux axes complémentaires : d'une part, un regard stratégique sur la pertinence des actions en termes de développement durable et, d'autre part, l'avancement des actions par rapport à leurs objectifs.

Un premier travail mené dans chaque commission municipale permet de faire le point sur les actions dont les élus sont responsables et de s'accorder sur des indicateurs pertinents. Ces indicateurs sont ensuite soumis au niveau des services pour vérifier leur faisabilité et penser les conditions de leur mise en œuvre (source des données, responsable de la diffusion des informations, etc.).

- Valoriser le cadre de vie,
- Adapter les modes de transport aux déplacements,
- Promouvoir et développer un aménagement durable,
- Soutenir l'économie rurale,
- Faire des acteurs économiques des partenaires du développement durable,
- Diversifier les modes de consommation,
- Diminuer nos déchets et maximiser les solutions à leur traitement,
- Permettre une insertion de tous dans la ville.

Parallèlement, dans le cadre des « ateliers partenariaux » réactivés, l'évaluation démocratique vise à saisir la perception des différents acteurs quant à la réalisation concrète de l'Agenda 21 et comparer les attentes de chacun. Au regard des résultats obtenus, des stratégies d'amélioration pourront être définies pour chaque action.

### Concrétiser la solidarité intergénérationnelle

Une des actions de l'Agenda 21 est le « domicile-service », projet visant à développer et valoriser des logements et des services pour personnes âgées en centre ville. Conçu pour répondre aux besoins identifiés à Bouaye, le domicile-service permet de lutter contre l'isolement des plus âgés. Leur permettant de vivre de manière indépendante plus longtemps, l'action contribue aussi à limiter les déplacements automobiles. Elle privilégie les personnes ayant habité la commune ou ayant des attaches familiales sur le territoire.



Commune de Bouaye  
Loire Atlantique  
Pays de la Loire

Population	5 505 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	14 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	juillet 2006
Période de mise en œuvre :	1/3 entre 2005 et 2007



## Ville de Chambéry

### PROJET

#### **Chambéry, ville de montagne : des spécificités qui engagent**

Chambéry est construite entre deux collines, Lemenc et Montjay, dans une vallée traversée par plusieurs bras de l'Albanne. Source de contraintes à l'expansion urbaine, ce cadre a aussi conféré à la ville une position stratégique de carrefour entre la Suisse, l'Italie et la France. La Ville s'est progressivement constituée autour du centre ancien au patrimoine remarquable et préservé, en intégrant dans le tissu urbain les faubourgs et les collines avoisinantes. Elle est aujourd'hui une « ville moyenne qui a tout d'une grande », avec de nombreux équipements administratifs et culturels, de bonnes infrastructures de transports, auxquelles devraient s'adjoindre, dans un futur proche, l'arrivée de la nouvelle ligne à grande vitesse reliant Lyon à Turin. Au sein d'un écrin de verdure, de lacs et de forêts, elle est aussi une « ville de montagne », siège d'entreprises tournées vers les sports de nature, de nombreux syndicats professionnels, accueillant des manifestations consacrées à la montagne et à son développement.

Chambéry avait déjà tiré profit de ce cadre particulier en établissant un projet de développement durable axé sur ses relations avec les deux parcs naturels régionaux voisins de la Chartreuse et du massif des Bauges. Par ailleurs engagée à plusieurs titres dans des actions communales de développement durable, elle a, avec son Agenda 21, formalisé sa démarche dans la continuité et repensé l'ensemble de sa politique.

Le projet a été conçu en cohérence avec l'Agenda 21 de Chambéry Métropole. Dans un esprit de collaboration entre les services, une méthode en partie commune a été développée pour le suivi et l'évaluation de la démarche.

### DÉMARCHE

#### **Se donner les moyens d'assurer la participation et la cohérence territoriale**

L'Agenda 21, lancé en 2002, a été précédé par un diagnostic développement durable réalisé par un bureau d'étude. Il s'agissait d'assurer une bonne cohérence avec plusieurs documents de planification – le SCoT, le projet de développement durable « Grand Lac » (qui englobe la ville et l'agglomération), le PLU de Chambéry, le PDU de l'agglomération, et de prévoir son intégration dans la stratégie prospective départementale du territoire de Chambéry – Aix les Bains, appelée « Savoie 2020 ». Le diagnostic s'est appuyé sur une démarche participative d'évaluation partagée. Il a été discuté et retravaillé en interne par les agents et les élus de manière transversale. L'avis objectif « extérieur » a ainsi été vérifié et enrichi par la connaissance de « l'intérieur ».

Puis, la participation s'est poursuivie dans le domaine des propositions grâce à des forums (les deux premiers organisés lors de la première quinzaine de l'Ecocitoyenneté) et des ateliers de travail largement ouverts. Elle a pris différentes formes (réunions aux formats variés, expositions) et a ciblé différents publics (citoyens, habitants, jeunes, enfants).

Le programme d'actions qui en a découlé est conséquent (238 actions). L'Agenda 21 est dans une phase opérationnelle, les deux-tiers des actions étant d'ores et déjà engagés. La forte intégration de la commune dans les stratégies supra-communales lui permet de développer des actions dans des domaines pour lesquels elle n'a pas la compétence (en collaboration avec les structures concernées) et de garantir ainsi la cohérence globale de son projet territorial de développement durable.

L'élaboration de l'Agenda 21 a été l'occasion de repenser les systèmes de gestion de projet, à la fois en termes de participation renforcée des acteurs territoriaux et de la population dans toute sa diversité, mais aussi de réorganisation des services et de modes de fonctionnement internes.

L'instance de pilotage et de suivi politique est composée d'élus, de personnes qualifiées, de fonctionnaires et de représentants des conseils de quartiers. Il est prévu qu'il bénéficie régulièrement des avis des conseils de quartier. Le suivi technique est assuré par un groupe technique rapproché (l'adjoint au maire en charge de l'Agenda 21, le DGST et la mission Développement durable).

#### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

### Impulser une dynamique à Chambéry et au niveau intercommunal

De nombreuses actions sont consacrées au maintien de lien social, à la solidarité, et au management municipal. Un effet d'impulsion est prévisible pour Chambéry et au niveau intercommunal, la ville, par son action, exerçant une influence certaine. Les chargés de missions sont fortement investis dans le réseau régional des collectivités engagées dans le développement durable.

A côté des actions impliquant directement la collectivité (éco-responsabilité, HQE, développement d'une politique d'achats responsable, systèmes de management environnemental, organisation des déplacements du personnel, formation...), l'Agenda 21 propose de nombreuses actions visant à modifier les modes de consommation des citoyens et de production des entreprises : promotion des systèmes productifs locaux (toutes les activités tournées autour de la montagne), encouragement à l'éco-citoyenneté, réduction des déchets (agir sur les flux de déchets).

Les attentes sont fortes en termes d'amélioration de la qualité de vie et du lien social. Le tourisme, l'agriculture périurbaine, l'économie locale devraient bénéficier des apports de l'Agenda 21.

31 objectifs déclinés selon 4 grands thèmes :

1<sup>er</sup> thème - Un territoire à forte valeur socio-économique : Faire de Chambéry une ville au service de la montagne ; Conserver une ville vivable à taille humaine ... ;

2<sup>ème</sup> thème - Le lien social, la solidarité et la participation citoyenne : Mettre en place des politiques globales et multi-partenariales en faveur de la petite enfance et la parentalité, l'enfance et la jeunesse ... ;

3<sup>ème</sup> thème - Les ressources environnementales à préserver : Préserver des activités agricoles dans le périmètre de l'agglomération ; Assurer le développement économique du territoire en encourageant les démarches exemplaires des entreprises engagées dans des choix de développement local et durable ... ;

4<sup>ème</sup> thème - Organisation et gestion municipale : Construire, rénover et entretenir des bâtiments communaux en appliquant les principes de la HQE; Diminuer les charges d'exploitation des bâtiments municipaux et de l'éclairage public (eau, énergies) ...

#### BONNES IDEES

### Des moyens pour sensibiliser en interne et voir changer les pratiques

Plusieurs actions visent à améliorer et rendre plus efficace la sensibilisation, la mise à niveau et l'évolution des pratiques au niveau municipal. Il s'agit d'anticiper, dans le cadre des recrutements prévisibles à court terme, l'adéquation des ressources humaines aux missions que s'est données la commune. Il est également prévu d'adapter le dispositif de sensibilisation pour les services généralement peu associés. Pour ce faire, le service ressources humaines a été sollicité afin de concevoir et lancer un programme de sensibilisation adapté.



Commune de Chambéry  
Savoie  
Rhône-Alpes

Population	60 000 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	21 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	avril 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2016



## Ville de Fontaine

### PROJET

#### **Au pied du Vercors, un Agenda 21 initié depuis 5 ans qui bénéficie d'expériences voisines**

Fontaine est une commune périurbaine à l'ouest de l'agglomération Grenobloise. Située au pied du massif du Vercors, sur la rive gauche du Drac, elle bénéficie d'espaces forestiers à ses portes. Ces espaces représentent près d'un quart de la superficie communale (plus de 400 hectares). Membre de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes-Métropole (METRO), la ville de Fontaine bénéficie d'une dynamique en matière de développement durable puisque plusieurs communes de l'agglomération sont engagées dans une démarche d'agenda 21.

L'Agenda 21 de Fontaine est parti de l'initiative du conseil municipal qui a validé le lancement de la démarche dès 2002. Après 5 ans de travail, la culture du développement durable se diffuse dans l'organisation interne, les agents sont motivés. Le développement durable s'est concrétisé à travers des projets mais aussi des changements de comportement au quotidien.

L'Agenda 21 constitue aujourd'hui le programme politique de la ville.

### DÉMARCHE

#### **Concertation sur plusieurs années et participation d'acteurs issus d'horizons variés**

La ville de Fontaine s'est appuyée sur son important tissu associatif et sur une culture de la concertation ancienne pour mener sa démarche Agenda 21.

La concertation a duré près de trois ans et a associé les habitants, les élus, les agents municipaux et d'autres partenaires encore, au travers d'ateliers, d'enquêtes et de réunions publiques. Plusieurs visites ont été organisées afin de sensibiliser les acteurs à des projets concrets de développement durable : visite du jardin Terre Vivante de Mens, visite de l'usine Cémoi en déconstruction à Fontaine, visite d'HLM de l'OPAC Isère à Saint Martin d'Hères, sortie à vélo dans les rues de Fontaine et sortie terrain sur le compost. Ces visites ont permis de rythmer le travail sur l'Agenda 21 en l'attente d'un document final. Ce dernier a été conçu de manière à être synthétique et accessible à tous. Il a pu être diffusé à la population en mai 2007.

L'Agenda 21 constitue la colonne vertébrale des politiques sectorielles et apporte ainsi de la transversalité :

- dans le programme d'actions, par la prise en compte systématique des questions d'énergie et d'eau, l'intégration de la démarche HQE, ou la réalisation de grilles d'analyse des projets au regard du développement durable,
- dans le pilotage, par l'organisation interne et les méthodes de travail – réalisation d'une charte inter-services, tenue d'un comité écoresponsable chargé d'effectuer une sensibilisation au développement durable dans les services ou encore le portage partagé du programme d'actions, mise en place de partenariats diversifiés.

La complémentarité entre l'Agenda 21, le PLU et le Plan Climat Territorial a été recherchée. La volonté de cohérence est aussi de mise entre les politiques de la collectivité d'une part, et les autres démarches (portées par l'agglomération notamment), d'autre part. La municipalité pilote d'ailleurs le projet en cherchant à bénéficier du regard extérieur d'autres collectivités territoriales.

De nombreux acteurs (municipalité, Rhônalpénergie Environnement, bureaux d'études,...) sont également intervenus dans l'assistance et la participation au projet ce qui a permis d'enrichir la démarche de visions multiples (externe et interne).

## AMÉLIORATIONS ATTENDUES

### Des progrès dans tous les domaines, y compris sur le volet social

Le projet présente un volet social fort, aux côtés de la lutte contre le changement climatique ou de l'urbanisme. La ville a privilégié les actions d'information, de formation et de concertation, ce qui se traduit par des choix en termes de gestion responsable (achats durables) ou encore de services au public (maillage du transport en commun, forum de l'emploi, programme d'actions santé, soutien aux personnes isolées). La ville agit fortement en faveur des personnes en situation de fragilité économique et sociale à travers des actions de santé, des projets d'aménagement, d'urbanisme, dans le domaine de l'emploi ou encore la création d'un réseau de bénévoles.

La ville de Fontaine s'engage également dans les autres domaines :

- pour l'énergie, un Plan Climat Territorial a été signé en 2006 en complément de l'Agenda 21,
- concernant l'urbanisation, le PLU a pris en compte le développement durable, la démarche HQE est notamment prévue pour tout nouveau chantier,
- pour la préservation des ressources naturelles, la ville prévoit de développer des jardins pédagogiques dans au moins la moitié des écoles d'ici 2015 et de se doter d'un plan paysage, ainsi que de mesures de gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets.

## BONNES IDÉES

### Un projet de ville qui s'appuie et s'harmonise avec les projets de la METRO

La communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole (METRO) a été associée à l'Agenda 21 de Fontaine pour certains sujets relevant de ses compétences. Elle est le service porteur ou le financeur d'actions telles que l'amélioration des performances du réseau d'assainissement, la gestion des eaux de pluie ou encore l'aménagement de chemins piétons dans le cadre des projets urbains.

- Aménager la ville en préservant les ressources,
- Lutter contre le réchauffement climatique,
- Préserver et valoriser la ressource en eau,
- Développer une nouvelle économie de proximité,
- Agir pour le développement humain,
- Lutter contre les nuisances et les risques.

Les objectifs  
de Fontaine

### L'Aide aux Projets des Habitants de Fontaine

Une démarche originale a été lancée dans le but de renforcer les liens sociaux en permettant la réalisation de projets ayant une utilité sociale et un caractère collectif incontestables, quel que soit le domaine dans lequel ils se situent (culturel, sportif, vie de quartier, humanitaire...). Les habitants intéressés sont invités à constituer des dossiers qui devraient être évalués par une institution ad-hoc participative.



Commune de Fontaine  
Isère  
Rhône-Alpes

Population	23 323 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	7 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	fév. 2007
Période de mise en œuvre :	2007-2020



## Ville de Gaillac

### PROJET

#### **Anticiper la forte croissance démographique, mener une approche transversale des projets**

Située dans le Tarn, entre Albi et Toulouse, la ville de Gaillac se trouve au cœur d'un territoire rural dont l'identité patrimoniale et paysagère est étroitement liée au vignoble AOC de Gaillac.

En quinze ans, le développement de l'autoroute A68 qui relie le Gaillacois et la métropole toulousaine a fondamentalement modifié l'évolution socio-économique du territoire. La croissance démographique galopante s'accompagne d'une forte pression sur la construction et l'habitat. Gaillac, qui compte aujourd'hui 13 500 habitants, accueille 400 nouveaux habitants par an.

Dès 1999, la municipalité a fait le choix d'élaborer son Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans l'optique de maîtriser durablement l'urbanisation et les déplacements dans la ville. Puis, il lui est apparu indispensable d'étendre ce cadre de réflexion à l'ensemble de l'action municipale, en privilégiant l'approche transversale des projets de la ville et la démarche participative. En juillet 2005, l'équipe municipale s'engageait dans l'élaboration d'un Agenda 21 local, conçu comme outil d'accompagnement au changement.

### DÉMARCHE

#### **Mettre rapidement en œuvre des actions concrètes et démonstratives**

La ville a souhaité une démarche pragmatique, qui s'affiche notamment grâce à quelques projets exemplaires et visibles par tous.

Ces réalisations lui permettent de diffuser la culture du développement durable en interne et au sein de la population, et de développer les méthodes participatives. La ville associe ainsi volontairement et systématiquement la population à l'occasion de projets tels que la mise en place de ZAC. La population a également participé à la phase d'élaboration du diagnostic menant à l'Agenda 21. Un questionnaire a été diffusé dans le journal municipal « Gaillac Avenir » : les 300 réponses recueillies ont alimenté la réflexion.

Le projet d'Agenda 21 a été piloté en interne par une chargée de mission développement durable recrutée spécialement. La commune s'est entourée des acteurs locaux tels que l'ARPE et l'ADEME pour l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions. Elle s'est également appuyée sur le réseau régional d'échange Villes et territoires durables en Midi-Pyrénées.

Un Conseil de développement durable a été constitué. Il est composé d'une vingtaine de citoyens, réunis dans le cadre d'ateliers, ce qui assure une bonne prise en compte de la perception des habitants sur leur territoire et les actions à mettre en œuvre.

L'Agenda 21 de la ville de Gaillac se caractérise par son réalisme : les actions prévues sont en relation avec ses compétences, notamment au niveau de la gestion de l'espace (PLU) et de l'aménagement urbain.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### **Préservation des espaces, gestion des consommations énergétiques et énergies renouvelables pour un cadre de vie amélioré**

La mise en œuvre du plan d'action devrait apporter des améliorations notables dans la préservation des ressources et des espaces, grâce à des actions visant l'économie de la ressource en eau ou la gestion des espaces verts (mise en place de jachères fleuries, incitation à la récupération des eaux de pluies, désherbage thermique, utilisation de produits respectueux de l'environnement).

L'Agenda 21 devrait avoir également des effets importants sur les consommations énergétiques et sur le recours aux énergies renouvelables notamment pour tous les nouveaux projets de la collectivité (HQE, chaudières bois...). Des efforts importants seront déployés pour améliorer les déplacements au sein de la commune (développement d'un réseau de transports en commun, pistes cyclables, pedibus) afin de contribuer à la politique de lutte contre le changement climatique engagée en 2005.

La ville privilégie le lien social entre les générations, la mixité sociale au sein de la ville et le dialogue avec la population.

La ville compte également sur la mise en place des actions pilotes pour faire évoluer les cultures et les comportements, et du même coup pour enrichir et rendre plus ambitieux le projet au cours du temps.

#### BONNES IDEES

### Des jachères fleuries dans les quartiers périphériques

Cette action poursuit un double objectif d'aménagement de l'espace périurbain (pour le rendre plus attractif) et de conservation de la biodiversité. La ville de Gaillac envisage de développer un partenariat avec le conservatoire botanique Midi-Pyrénées, pour permettre notamment de tester l'utilité écologique de la réintroduction des plantes messicoles sur les parcelles cultivées.

### Bien articuler le PLU, le SCoT et l'Agenda 21

Début 2004, la ville de Gaillac a approuvé un PLU visant à maîtriser durablement l'urbanisation. Elle est toutefois aussi concernée par le SCoT du Pays Vignoble gaillacois, Bastides et Val Dadou, en cours d'élaboration.

- Réorganiser et coordonner les divers modes de déplacements dans la ville,
- Réaménager et embellir des quartiers périphériques en harmonie avec le centre ville,
- Susciter une diversité de l'offre au sein de nouvelles opérations privées de lotissements,
- Faire vivre le conseil de développement durable, développer les maisons de quartiers...,
- Accueillir de nouvelles entreprises et aider à l'insertion professionnelle,
- Sensibiliser et informer les entreprises pour mieux intégrer la performance environnementale,
- Atteindre l'objectif « zéro en eaux usées dans le Tarn » et protéger la ressource en eau,
- Mener une politique incitative et lutter contre le changement climatique.

Très rapidement des échanges réguliers se sont développés entre la ville de Gaillac et le pays pour que les orientations de l'Agenda 21 soient intégrées au SCoT. Inversement, la ville prévoit d'intégrer celles du SCoT dans son PLU, afin de mieux prendre en compte l'organisation spatiale du territoire dans lequel elle s'inscrit.



Commune de Gaillac  
Tarn  
Midi-Pyrénées

Population	13 500 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	74 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	mai 2007
Période de mise en œuvre :	2007-2009



## Ville de Limoges

### PROJET

#### **Aller vers un mode de développement de la ville plus solidaire et plus responsable**

Limoges est située au cœur d'un bassin d'emplois de 230 000 habitants. Capitale régionale à taille humaine, elle dispose à la fois de l'offre de service des grandes villes, et d'une belle nature à ses portes. La ville veut rester attractive. De longue date, elle s'est aussi voulue exemplaire dans le domaine de la préservation de l'environnement : elle est la première grande ville à avoir lancé la collecte sélective des déchets sur l'ensemble de son territoire et dispose de moyens de transport collectifs non-polluants (trolley-bus, véhicules électriques).

Début 2000, le conseil municipal a décidé d'engager un Agenda 21, marquant sa volonté de jeter les bases d'une stratégie globale et intégrée de développement durable structurant l'action municipale pour les années à venir. Avec plus de visibilité sur ce qui avait été fait et restait à faire au regard du cadre spécifique de Limoges, la municipalité souhaitait conforter ses acquis dans le domaine du développement durable et s'améliorer pour atteindre un haut niveau de qualité environnementale. L'Agenda 21 de Limoges, acté en 2005, exprime nettement ce choix d'aller vers un mode de développement de la ville plus solidaire et responsable, mettant en valeur sa spécificité.

La DIREN Limousin apporte un appui technique et financier à la démarche de Limoges comme à celle de la communauté d'agglomération et veille à une bonne articulation des deux projets. La préoccupation du développement durable irrigue tous les documents d'aménagement auxquels participe la ville (SCOT, PLU).

### DÉMARCHE

#### **Construire de toutes pièces un Agenda 21 participatif et adapté à Limoges**

La démarche a démarré par une sensibilisation des élus et des fonctionnaires municipaux aux enjeux du développement durable. Ce travail a été l'occasion d'un dialogue renouvelé entre les services municipaux sur les actions déjà réalisées et les champs d'actions possibles, ainsi qu'entre la ville et ses habitants.

Les habitants et les associations ont été associés et sollicités tout au long de l'élaboration de l'Agenda 21 par le biais de grandes réunions publiques, de réunions spécifiques avec les comités de quartiers, d'ateliers thématiques... Des boîtes à idées ont été installées dans les bâtiments municipaux et un forum de discussion a été créé sur Internet. La presse et la télévision locale et municipale ont assuré une large diffusion de l'information. La présentation de l'Agenda 21 en juin 2005 a réuni près de 300 personnes, puis une journée a été consacrée au premier bilan annuel. Une évaluation de l'Agenda 21 est prévue fin 2007, occasion d'enrichir à nouveau ce projet qui s'inscrit dans la durée.

La construction de l'Agenda 21 s'est appuyée sur les spécificités du territoire de Limoges et sur la notion de bien collectif. Celle-ci en constitue la ligne directrice dont découlent trois orientations générales : le domaine public, le service public, la citoyenneté. Sur ces bases, l'Agenda 21 de Limoges traduit bien le sens de l'action municipale en matière de développement durable.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### **Maîtrise de l'urbanisation, enjeu majeur du territoire**

Le programme d'actions, relativement modeste (80 actions prévues en 2005), est toutefois très pragmatique. Il correspond bien aux problématiques du terrain, et cela dans de nombreux domaines, notamment la protection de l'espace et les transports, dans la limite des compétences de la collectivité.

C'est probablement dans les domaines de la densification et de la protection des espaces naturels de la commune que les changements seront notables, grâce à la politique urbaine (PLU et règlement d'urbanisme), aux choix en matière de déplacements, et à une politique foncière volontariste (réserves foncières, zones d'aménagement différé...). Sensibiliser les habitants à la densité et aux bénéfices, en termes de qualité de vie, qui lui sont associés est également un axe de travail important. La ville compte promouvoir des opérations exemplaires, ou encore diffuser des documents présentant des offres de logements et de services urbains associés diversifiées et de qualité.

#### BONNES IDEES

### Un Agenda 21 porté par la Direction Développement économique de la mairie

Cette direction possède une expérience en matière de méthodes de travail transversales. Il s'agissait aussi de marquer la volonté d'aller bien au-delà des approches environnementales, en faveur d'une vision dynamique et globale du développement durable. Trois personnes travaillent avec des correspondants dans chaque service, et cela très en amont des projets. L'Agenda 21 n'a pas profondément modifié les méthodes de travail, mais l'ensemble des services est maintenant très sensibilisé et vigilant. Un comité de pilotage réunit plusieurs élus, notamment les adjoints en charge de l'urbanisme, de l'action sociale, de l'environnement et de l'économie.

### Développer des transports publics spécifiques pour accéder à l'offre culturelle

La ville de Limoges a engagé depuis de nombreuses années un important travail pour faciliter l'accès physique de ses équipements et services au plus grand nombre. La localisation spatiale des équipements publics (écoles primaires, équipements et centres culturels ou sportifs, mairies annexes) a été réfléchi afin d'assurer un maillage satisfaisant de l'ensemble des quartiers de la ville.

- Une gestion économe de l'espace et une valorisation écologique des espaces et des patrimoines naturels urbains ;
- La mise en partage et une gestion innovante de l'espace dans un intérêt public partagé ;
- L'accessibilité pour tous à des services diversifiés et de qualité ;
- La valorisation des opportunités du secteur de l'économie sociale et solidaire ;
- La santé publique - prévention des nuisances ;
- Les conditions d'une implication collective et citoyenne dans la vie de la cité ;
- Le développement des pratiques écologiques et durables dans l'action de la ville et dans le quotidien des citoyens ;
- La promotion de l'éthique et des solidarités vis-à-vis des pays en développement.

Les horaires et périodes d'ouverture des services ont été progressivement adaptés aux nouveaux rythmes de vie des habitants : amplitudes horaires d'ouverture des crèches plus importantes pour la garde des enfants ; ouverture en « journée continue » des services « à la population » pour les formalités administratives, etc.

Une nouvelle action prévue vise à répondre à l'incompatibilité actuelle entre horaires de fonctionnement des transports publics d'une part et offre culturelle et festive en soirée d'autre part (théâtre, salles de concert, cinémas... concentrés dans le centre-ville). Il est prévu, en partenariat avec la STCL (Société des transports en commun de Limoges), d'améliorer l'organisation de l'offre de transports en commun entre les principaux lieux culturels du centre-ville et les différents quartiers d'habitat.



Commune de Limoges  
Haute Vienne  
Limousin

Population	137 500 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	80 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	juin 2005



## Ville de Maurepas

### PROJET

#### **Le développement durable, un défi à l'échelle de la Ville**

Vivant jusqu'aux années 1960 à l'heure villageoise, Maurepas s'est modernisée, aux portes de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. La population a décuplé en 20 ans pour atteindre presque 20 000 habitants en 2007. Cette rapide métamorphose permet à Maurepas d'associer aujourd'hui les services et les attraits d'une ville moderne et dynamique, avec le calme et la tranquillité de la campagne et de ses bois (bois de Nogent et forêt domaniale de plus de 100 ha.).

Dès 1993, Maurepas a réalisé un plan municipal pour la protection de l'environnement avec mise en place du tri des déchets. Elle a aussi été la première ville à s'intégrer dans le programme Eco-ville avec Gaz de France, assorti d'une cartographie thermique par satellite. Aujourd'hui de nouveaux défis sont à relever comme la réduction de la pollution automobile, l'amélioration du tri des déchets, les économies d'énergie et d'eau.

La municipalité a jugé utile de concrétiser le concept de développement durable à son échelle, estimant non seulement avoir un rôle à jouer pour ses propres pratiques mais aussi devoir inciter la population à adopter des modes de consommation et de déplacement plus sobres, à faire les bons choix de matériels et d'équipement, à améliorer son confort sans dépenser plus. En 2005, la ville s'est donc engagée dans un agenda 21 local.

### DÉMARCHE

#### **Associer les citoyens et valoriser leurs apports**

La démarche Agenda 21 mise en place à Maurepas, fruit d'une forte volonté politique, a été l'occasion d'asseoir la concertation et le travail en partenariat.

L'Agenda 21 se décline en une stratégie, une planification, et un programme d'actions, conçus en étroite coopération avec les citoyens de la ville. Pour ce faire, « les Ateliers de l'avenir » ont permis aux habitants de faire part de leurs expériences et de leurs propositions. Leur succès a conforté la ville de Maurepas dans cette démarche. Elle s'est engagée à poursuivre dans la voie de la concertation, à évaluer l'état d'avancement des actions, à les corriger et à définir de nouvelles actions en concertation avec les acteurs locaux et la population.

La participation de la population est encouragée notamment par le biais d'une information en amont des projets et d'un dialogue régulier avec les élus.

Les éléments qui en ressortent sont valorisés : diagnostic « externe » en plus du diagnostic réalisé en interne par les services ; contribution au plan d'actions, etc.

La ville a également souhaité impliquer les agents de tous les secteurs d'activité de la mairie en favorisant une approche transversale des projets.

Un plan de formation permanent accompagne le travail et permet entre autres l'organisation de journées de sensibilisation, la visite de sites remarquables et la recherche des supports techniques les plus innovants.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### **Agir dans tous les domaines, notamment pour maîtriser l'étalement urbain**

Le projet prend bien en compte la recherche d'un équilibre entre espaces naturels et espaces urbanisés de la commune.

Les principaux changements attendus le sont dans les domaines de l'habitat, de la vie sociale, des déplacements (transports alternatifs à la voiture), et des services. Plusieurs actions prévues devraient aller dans ce sens comme :

- le développement d'un habitat social de qualité et adapté aux besoins de chacun (jeunes, personnes âgées, familles,...),
- l'amélioration de l'aspect paysager du pôle d'activité (en lien avec les partenaires économiques) qui devrait également accueillir un village de loisirs,
- la requalification des espaces du centre-ville, l'implantation du commerce équitable en ces lieux pour le rendre plus accessible,
- la poursuite du classement en zones protégées des espaces naturels de la Ville.

Plus largement, la mise en œuvre de l'Agenda 21 va renforcer les bonnes pratiques de la collectivité en matière de développement durable (par l'entretien plus naturel des espaces verts par exemple), ainsi que l'implication à l'échelle individuelle des citoyens.

#### BONNES IDEES

#### Un diagnostic interne concerté et un diagnostic externe partagé

Pour la réalisation de l'Agenda 21, deux diagnostics ont été faits, ce qui a permis d'avoir l'avis de tous sur les acquis de la commune en matière de développement durable, les enjeux, les pistes d'actions possibles et surtout la perception de chacun : agents de la ville, élus, société civile, partenaires économiques et sociaux.

#### Accompagner la création d'une crèche d'entreprise

La commune a identifié qu'il devenait très important qu'une crèche d'entreprise puisse être réalisée dans la zone d'activité afin de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes parents.

- Garantir la cohérence, l'équilibre et le partage du territoire pour un cadre de vie agréable et solidaire ;
- Préserver la biodiversité, protéger et valoriser les espaces naturels et les espaces verts ;
- Développer les solidarités locales et l'accessibilité de tous aux services de la ville ;
- Améliorer la qualité environnementale des constructions publiques et privées, inciter à l'efficacité énergétique des logements, renforcer le tri des déchets, etc ;
- Favoriser les moyens de déplacements alternatifs à la voiture individuelle ;
- Favoriser la prise de conscience des enjeux du développement durable en informant et sensibilisant les habitants ;
- Avoir un rôle actif sur le territoire régional en participant aux instances de concertation externes (aménagement et adaptation des infrastructures) ;
- S'impliquer dans le développement durable à l'échelle internationale et poursuivre la coopération décentralisée.

Cette action a été intégrée dans le cadre de l'Agenda 21 dans la mesure où elle répond à un besoin social, et concourt à l'épanouissement humain et au bien-être des salariés. Afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet, la municipalité contribuera à l'évaluation des besoins de garde d'enfants des personnels d'entreprises. Si le projet est maintenu, elle aidera à sa définition et à la mobilisation des financements.



Commune de Maurepas  
Yvelines  
Ile-de-France

Population	19 567 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	8 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	juin 2007
Période de mise en œuvre :	2007-2017



## Ville de Narbonne

### PROJET

#### **D'une démarche centrée sur l'énergie, à une vision globale : le « déclic suédois »**

Narbonne est une ville très étendue (17 554 ha), située dans un secteur fortement contraint par le relief, les risques naturels et la préservation des espaces naturels. Elle rassemble plus de 50 000 habitants sur les 76 000 habitants que compte la Communauté d'agglomération de la Narbonnaise. La pression urbaine est importante et se traduit par une consommation des espaces naturels (pourtant riches, variés et à fort enjeux paysagers) et des espaces agricoles, pouvant générer, en plus de la perte de biodiversité, une augmentation des risques naturels.

En 2000, la commune s'est lancée dans une démarche privilégiant les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables. En 2002, 900 logements HLM ont été équipés de panneaux solaires, réduisant la facture énergétique de 13%. Mais l'engagement véritable de la ville dans une démarche de développement durable est venu un an plus tard, suite à un voyage du maire en Suède. Dès lors, le développement durable a représenté l'axe prioritaire des actions municipales et le point de convergence de tout nouveau projet. Deux études structurantes ont confirmé l'intérêt de ce choix : la planification énergétique de la ville (qui a reçu le prix des Éco-Maires en 2005) et l'étude d'impact des actions humaines sur tout le territoire de la Narbonnaise (lauréate du Rubans du Développement Durable en 2006). La démarche Agenda 21 a été lancée courant 2005, le projet a été adopté en septembre 2006.

### DÉMARCHE

#### **Transversalité dans la coordination et le pilotage**

Le dispositif de participation a évolué au cours de la démarche, combinant une réunion d'information, des entretiens, des ateliers participatifs (230 personnes), une réunion de restitution puis des réunions de travail avec les élus et les agents de la ville, et enfin une réunion publique de synthèse.

La démarche a dans un premier temps été menée plutôt en interne, puis le projet s'est ouvert davantage aux partenaires extérieurs dans la phase d'amélioration continue (plus de 300 personnes rassemblées en juin 2007). Une éco-assemblée d'une cinquantaine de personnes rassemblant élus et représentants de la société civile va être mise en place.

Le pilotage de la démarche mobilise de nombreux techniciens et élus de la commune. La transversalité est facilitée par la coordination et le pilotage global menés par le directeur général des services et le directeur de la communication et du développement durable. Par ailleurs, chacune des 57 actions prévues dispose de deux coordonnateurs, un agent et un élu.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### **Des modes de consommation responsables**

Le projet se caractérise par une volonté marquée d'agir face aux enjeux (environnement, risques naturels, accroissement démographique), en incitant à ce qu'ils soient mieux pris en compte par la population et les entreprises. Le programme d'actions porte l'accent sur la lutte contre le réchauffement climatique avec des actions visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les bâtiments de la ZAC du Théâtre (quartier durable – zéro CO<sub>2</sub>) sont ainsi conçus pour réduire de moitié la consommation énergétique, par rapport à des bâtiments « classiques ».

D'autres priorités sont avancées telles que la préservation des milieux et des ressources (l'eau en particulier) avec la définition d'objectifs précis : réduction de moitié de la consommation d'eau potable par habitant, utilisation pour assurer l'arrosage public des ressources d'eau brute et d'eau des effluents de la station d'épuration, plutôt que de l'eau potable traitée.

Les enjeux liés à l'augmentation de la population, à la saturation des axes routiers ou aux risques naturels sont pris en compte en travaillant de façon cohérente sur les documents d'urbanisme et les plans des transports en commun, afin que la construction de logements soit pensée au regard du réseau de transport existant.

#### BONNES IDÉES

#### Les duos de coordonnateurs : un dispositif de pilotage qui associe la connaissance opérationnelle des agents et le portage politique des élus

Un duo de coordonnateurs, composé d'un élu et d'un agent territorial, a été constitué pour piloter chacun des 9 projets issus du travail de diagnostic. Cette organisation permet d'associer l'expertise et la connaissance opérationnelle du terrain des agents, avec la légitimité et le portage politique des élus.

Les coordonnateurs sont chargés du suivi, de l'animation et du pilotage de l'ensemble des actions qui composent leur projet. Pour certaines actions, les coordonnateurs peuvent également être assistés d'un expert ou du responsable d'une structure porteuse de l'action (par exemple le directeur du CCAS, ou le directeur de l'hôpital).

#### Organiser le tri et la collecte silencieuse des déchets

Actuellement, à Narbonne, la collecte des ordures ménagères se fait de façon traditionnelle (porte à porte et collecte par camion équipé d'une benne à ordures ménagères).

- Construire le quartier du théâtre, un quartier durable zéro CO<sub>2</sub>,
- Aller vers une indépendance énergétique,
- Valoriser tous les déchets,
- Développer le tourisme et valoriser le patrimoine naturel et culturel par l'insertion,
- Faire le choix d'un développement économique à valeur ajoutée,
- Développer une politique de transports durables,
- Protéger et valoriser la ressource en eau,
- Adopter la (Nar)bonne attitude pour le développement durable.

Or les canalisations souterraines formées par les anciens égouts romains du centre ville permettent d'envisager une collecte pneumatique souterraine automatisée. Le système devrait être installé au sein du quartier durable dans un premier temps : la collecte se fera par borne métallique, avec aspiration jusqu'aux bâtiments centraux situés dans un rayon de 35 km. De là, sera ensuite organisée la collecte groupée par camion, limitant ainsi les nuisances sonores et les émissions de CO<sub>2</sub>. Dans un deuxième temps, le système sera généralisé au centre ville.



Commune de Narbonne  
Aude  
Languedoc-Roussillon

Population	50 000 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	173 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	Sept. 2006
Période de mise en œuvre :	2007-2012



## Ville de Pantin

### PROJET

#### **L'Agenda 21 : une suite logique à la politique déjà engagée**

Située aux portes de Paris, Pantin est une ville bien desservie par les transports en commun, qui présente aussi un important transit quotidien.

C'est une ville attractive à la fois pour les entreprises et les particuliers, notamment grâce à des loyers abordables. Le taux de logements sociaux et d'habitats verticaux y est important ; la population est jeune en comparaison avec la moyenne française.

Depuis plusieurs années, la ville de Pantin s'attache à mettre en œuvre une politique locale qui contribue au développement durable de son territoire :

- création de conseils de quartiers,
- organisation de la semaine nationale du développement durable,
- élaboration d'un plan local de maîtrise de l'énergie pour la mise en place d'une politique d'économie d'énergie,
- signature de la charte en faveur du fret ferroviaire,
- définition d'un schéma communal d'aménagements cyclables pour la création d'un réseau d'itinéraires doux continus et cohérents, etc.

L'engagement de la ville dans une démarche Agenda 21 a alors été pris en toute logique, afin de renforcer, d'amplifier et de généraliser les politiques de développement durable en favorisant la participation et la mobilisation de chacun autour du projet.

Pantin est la première commune du département de Seine-Saint-Denis à avoir fait ce choix.

### DÉMARCHE

#### **Une démarche et une mise en œuvre des actions rapides**

En décembre 2004, la ville de Pantin initie son projet, ensuite mené en un temps très court, avec la réalisation du diagnostic de septembre 2005 à mars 2006 et la définition des enjeux et objectifs de mars à octobre 2006. Le programme d'actions 2007 est validé et adopté en décembre 2006.

La concertation a été largement menée, en particulier en amont de la démarche, avec des moyens différents déclinés à chaque étape pour mobiliser et associer l'ensemble des acteurs du territoire :

- questionnaire envoyé aux habitants,
- entretiens individuels avec les acteurs locaux,
- réalisation d'« ateliers 21 » thématiques avec les Pantinois,
- conférence sur l'empreinte écologique.

L'Agenda 21 de Pantin se compose de 21 objectifs, qui seront déclinés chaque année en un programme d'actions. Le premier programme a démarré en 2007 et se compose de 33 actions, réalisables à courte échéance ou pour certaines, pluriannuelles. Cinq mois après le lancement, 75 % des actions ont été mises en œuvre.

Chaque année, l'Agenda 21 de Pantin devrait s'enrichir de nouvelles actions, en s'appuyant sur les mêmes outils de concertation, de pilotage et de validation

## AMÉLIORATIONS ATTENDUES

**Des évolutions attendues dans l'aménagement du territoire**

Les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'habitat et des infrastructures sont particulièrement bien traités avec, par exemple :

- la réalisation d'études foncière et environnementale d'une zone d'activités économiques pour l'installation d'un éco-pôle,
- la gestion environnementale des zones d'activités,
- l'extension de parcs et de squares,
- des aménagements de voiries.

Le projet devrait également porter des fruits dans la diffusion de la culture du développement durable et des pratiques quotidiennes, puisque les conseils de quartiers seront associés dans le processus de concertation et de réflexion de l'Agenda 21.

Les jeunes seront également sensibilisés à la gouvernance par la création d'un Conseil des Jeunes Pantinois consulté notamment sur le suivi de l'Agenda 21. Il est aussi prévu de former les gardiens d'immeubles et le site Internet de la ville devrait intégrer des pages interactives sur le développement durable.

## BONNES IDÉES

**Initier très en amont les acteurs aux principes du développement durable**

Les acteurs prévus pour participer à la démarche ont été sensibilisés avant même son lancement officiel. Deux réunions de sensibilisation ont été organisées : l'une à destination des élus et l'autre à destination des directeurs généraux adjoints et des responsables de services. Les concepts du développement durable et de l'Agenda 21 local leur ont été présentés, ainsi que leurs applications possibles pour Pantin.

- Un développement économique durable,
- Un cadre de vie agréable,
- Un aménagement adapté,
- Des déplacements facilités,
- Un habitat de qualité,
- Un environnement sain,
- Une éducation citoyenne,
- Une information accessible,
- Une démocratie locale pour tous.

**Mettre en place une subvention citoyenne pour les habitants pour favoriser le recours aux énergies renouvelables**

La ville de Pantin encourage les propriétaires à améliorer l'état de leur logement notamment s'ils prennent en compte des critères de qualité environnementale dans leurs travaux d'aménagement. Elle met en place une aide financière directe aux pantinois qui souhaitent se doter de récupérateur d'eau pluviale, de capteurs solaires ou tout autre système ayant recours à des énergies renouvelables. Proposée chaque année, cette subvention sera amenée à concerner d'autres équipements : chaudière à condensation, pompes à chaleur etc...



Commune de de Pantin  
Seine-Saint-Denis  
Ile-de-France

Population	52 700 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	5 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	dec 2006
Période de mise en œuvre :	2007-2011



## Ville de Pessac

### PROJET

#### De la charte pour l'environnement à l'Agenda 21

Pessac est la troisième ville de Gironde avec ses 57 000 habitants. De grande taille, située au sud-ouest de l'agglomération bordelaise, elle bénéficie d'une situation géographique favorable à son développement économique et social. Elle dispose d'une cité technologique, de plusieurs parcs d'activités et d'une cité universitaire parmi les plus vastes d'Europe. Les prestigieux vignobles de Graves et l'ensemble des espaces verts, naturels et boisés participent au cadre de vie préservé de la ville et constituent un poumon vert important de la communauté urbaine de Bordeaux. Depuis plusieurs années, la commune a conduit une action volontariste de protection et de valorisation de l'environnement avec la constitution d'une ceinture verte, le développement d'espaces verts, la reconversion en Ecosite de la décharge du Bourgailh, le développement d'itinéraires cyclables.

Afin de renforcer son action en matière de préservation de l'environnement, et de se doter d'un cadre de référence pour l'action, la ville s'est engagée en 2004 dans une démarche interne de préparation d'une charte pour l'environnement. Cette charte visait également à sensibiliser et mobiliser les agents et les élus, et à constituer le socle de l'Agenda 21. L'élaboration et la mise en œuvre de ce dernier ont été décidées courant 2005 pour inscrire l'action de la ville dans une démarche plus transversale et prospective d'aménagement durable de la commune et de gestion responsable du bien commun.

### DÉMARCHE

#### Un pilotage et un dispositif participatif bien structurés et maîtrisés

Les conditions favorables au pilotage de l'Agenda 21 ont été définies : un pilotage politique fort, reposant sur plusieurs instances et distinguant clairement l'opérationnel (comité de suivi politique) et l'équipe de projet interne (coordinateur de la démarche). Un autre élément déterminant de la démarche a été la participation, qui s'appuie à Pessac sur une tradition de concertation et de dialogue avec les acteurs du territoire et en particulier avec les habitants. Cette démarche a été reconnue et saluée en 2003 par la remise du Trophée de la démocratie participative par le Conseil National des Villes. Le dispositif participatif a été pensé précisément pour chaque étape, avec une participation « prioritaire » des agents et élus, puis des partenaires institutionnels et des habitants. La collectivité a organisé la concertation et recueilli 400 idées d'actions. Après analyse, elle a élaboré son premier plan d'actions composé de 21 mesures et 64 actions concrètes. Plus d'un tiers des actions a été mis en œuvre début 2007, un tiers a été initié et le restant sera engagé d'ici fin 2008.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### La préservation de l'environnement et l'exemplarité de la municipalité et de ses services

De nombreuses actions concernant les modes de transport, de production et de consommation d'énergie devraient permettre d'agir efficacement sur la réduction de l'impact des activités sur le climat. La municipalité s'engage à intégrer les énergies renouvelables dans les projets municipaux de construction et rénovation, ainsi qu'à réaliser un schéma communal de développement des aménagements piétons et vélos.

Les modes de consommation font l'objet d'actions diverses, visant notamment la réduction des déchets à la source ainsi que la préservation de la ressource en eau avec par exemple l'élaboration d'un schéma d'arrosage municipal.

L'engagement fort de la municipalité s'affiche nettement : près d'un quart des actions de l'Agenda 21 concerne des modifications de ses pratiques actuelles.

Pour renforcer la solidarité, le dialogue et le lien social, l'Agenda 21 de Pessac prévoit la réalisation d'un projet intitulé « Eco-home ». Il s'agit d'un appel à foyers volontaires pour la réalisation d'agendas 21 familiaux.

**BONNES IDEES**

**Combiner actions immédiates, expérimentations et investissements pour l'avenir**

La ville de Pessac a choisit d'élaborer son plan d'actions autour de 3 niveaux d'intervention :

- niveau 1 : « agir immédiatement en améliorant l'existant » pour renforcer la prise en compte du développement durable dans les actions ou projets en cours et les valoriser. Tel est le cas de l'objectif « Ville 0 pesticide ». Cette action fait suite à l'expérimentation dès 2003 de la lutte biologique intégrée et vise l'élimination des produits phytosanitaires en 3 ans.
- niveau 2 : « expérimenter et innover » en impulsant sur le court terme des actions nouvelles. L'action « Circuits-découverte nature » consiste par exemple à réaliser des circuits de découverte en partenariat avec les écoles, les acteurs socio-éducatifs de Pessac et les associations sportives.
- niveau 3 : « investir dès aujourd'hui pour l'avenir » en engageant des démarches structurantes qui induisent un changement durable et global des pratiques. Il est ainsi envisagé une démarche de certification de la restauration collective pour répondre à des normes de qualité et intégrer les principes du développement durable (produits de saison, cantine bio, etc.).

**Les objectifs :**

- Renforcer l'exemplarité de la ville en intégrant le développement durable dans ses politiques, ses projets et ses pratiques,
- Sensibiliser et mobiliser les pessacais sur le développement durable,
- Coordonner les actions menées et renforcer les démarches transversales conciliant protection de l'environnement, efficacité économique et progrès social,
- Développer les partenariats et le travail en réseau avec les collectivités,
- Evaluer en continu la démarche et les actions menées.

**Collecter une information précise et spécifique à destination de chaque habitant de Pessac**

Une action originale et innovante doit être expérimentée à court terme avec la réalisation d'une « thermicarte ». Réalisée par la communauté urbaine de Bordeaux au cours de l'hiver 2007, elle va consister en une analyse fine des déperditions thermiques des bâtiments sur le territoire. Les informations de la thermicarte seront ensuite diffusées auprès des habitants, des entreprises et des artisans du territoire, en appui de sensibilisations et d'animations sur l'éco-rénovation.



Commune de Pessac  
Gironde  
Aquitaine

Population	57 000 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	39 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	juillet 2007
Période de mise en œuvre :	2007-2008



## Ville de Pont du Château

### PROJET

#### **Le développement durable, devenu en trois ans un principe général d'action**

« Le bien-être nous rend laxistes, négligents et inconscients. C'est ainsi que nous avons les uns et les autres, année après année, chacun dans un ou des domaines divers, participé ou laissé se dégrader notre environnement et des ressources qui nous semblaient inépuisables. » Ce constat de responsabilité collective est dressé par le maire de Pont-du-Château en introduction de l'Agenda 21. Dans cette commune des environs de Clermont-Ferrand, située dans la deuxième couronne de l'agglomération, l'intérêt d'une démarche de développement durable s'est imposé, pour aller plus loin que la réalisation du Plan Local d'Environnement défini en 2002. Un cadre de réflexion collective a été souhaité, la sensibilisation et la formation de tous (élus, techniciens, habitants et autres acteurs) sur le développement durable étant assurées en parallèle.

Une charte d'éco-responsabilité a été rédigée avec l'ensemble des agents de la commune, traduisant dans l'action quotidienne un fonctionnement des services plus efficient. L'Agenda 21 a été construit en informant, en écoutant et en impliquant les élus, les acteurs de la vie locale et les citoyens, grâce à des forums et des ateliers thématiques. Maintenant qu'il est adopté, c'est par le biais de la révision du POS en PLU par exemple, que certaines options vont pouvoir être concrétisées : protection des zones agricoles, organisation des zones d'habitat, protection et mise en valeur des berges de l'Allier, « poumon vert de l'agglomération clermontoise ».

### DÉMARCHE

#### **Des initiatives, puis la définition de concepts partagés**

Pont-du-Château s'est lancée dans la démarche en 2005. Deux années de travail, de concertation, de transversalité ont permis d'aboutir, avec l'appui d'un bureau d'études et l'aide financière de la DIREN Auvergne, à l'Agenda 21 de la ville. Il y avait déjà une sensibilité et des exemples de mise en œuvre concrète du développement durable dans le champ environnemental : en témoignent le développement d'une collaboration transversale pour valoriser les berges de l'Allier, ou le remblaiement de la gravière de Chambon/Marvy.

Lors de la semaine du développement durable en juin 2005, une manifestation organisée en mairie a permis de dresser un panorama du développement durable et des agendas 21, illustré par des témoignages de collectivités engagées dans la démarche. Un CD-Rom a été créé à cette occasion. Puis lors d'un conseil municipal, un travail de définition des termes du développement durable a été mené afin de faire reposer la construction d'un projet collectif sur des concepts partagés. Ont été définies les notions de développement durable, de transversalité, d'exemplarité, de démocratie participative, d'amélioration continue et d'évaluation.

A l'image de cette démarche de partage des fondamentaux du développement durable, l'Agenda 21 a progressivement été constitué, avec un état des lieux du territoire puis un diagnostic partagé. En 2006, une démarche participative a abouti à la rédaction du plan d'actions, avec un forum Agenda 21 et des « Ateliers 21 », menés sur deux mois seulement pour maintenir la mobilisation. Cinq thèmes ont été débattus, puis les propositions des habitants confrontées à celles des élus et agents de la collectivité. Chaque action, assortie d'objectifs et d'un calendrier, est placée sous la responsabilité d'un ou plusieurs animateurs. Les acteurs qui avaient été force de proposition pour la définition des actions, sont invités à poursuivre leur participation à la démarche.

## AMÉLIORATIONS ATTENDUES

### Transparence sur les choix et fonctionnements, valorisation des potentiels

Les fruits de l'effort de formation, de communication et de participation se retrouvent d'ores et déjà dans le plan d'actions qui consacre une volonté de grande transparence et de réorganisation interne des services municipaux et du travail des élus. Avec une telle méthode, tout ce qui pouvait être important à Pont-du-Château n'a pu être omis de l'Agenda 21.

La valorisation du potentiel de la commune est un chantier particulièrement développé, qu'il s'agisse du patrimoine naturel (berges de l'Allier) ou d'aménagements urbains.

L'adhésion large et durable des castelpontins est avérée, même si la participation concrète à l'Agenda 21 ne concerne qu'une petite partie de la population.

## BONNES IDÉES

### L'invention de plusieurs outils efficaces pour s'engager et sensibiliser

La formation des agents aux concepts et aux enjeux de développement durable a été menée dans l'idée d'une acculturation initiale des agents. Pour mieux s'approprier le concept de développement durable, un outil a été élaboré : une charte d'éco-responsabilité.

Afin de répondre à la problématique complexe de l'amélioration des consommations énergétiques municipales, un Conseil d'Orientation Energétique a été créé. Témoin de l'engagement de la ville, il a pour mission, sur dix bâtiments communaux :

- d'évaluer les consommations énergétiques,
- d'émettre des propositions de renégociation des contrats de fourniture d'énergie,
- de définir un plan d'actions.

Le conseil s'intéresse à un ensemble de bâtiments très divers : l'hôtel de ville, son annexe technique, le complexe sportif, plusieurs groupes scolaires, la maison de la petite enfance.

- Une ville éco-responsable,
- Une ville qui protège ses ressources et ses espaces sensibles,
- Un projet urbain de développement durable,
- Une ville proche de ses citoyens,
- Une ville équitable et solidaire.

Les objectifs de  
Pont du Château

Le besoin de sensibiliser et d'informer la population à la collecte et à la réduction des déchets à la source est apparu criant. Une solution envisagée pour ce faire est de rechercher à pérenniser l'opération « Nettoyage de Printemps ». La démarche de collecte est ainsi repensée continuellement en travaillant avec les écoles, les associations, les clubs sportifs, les familles, les parents et les enfants.

En ce qui concerne la sensibilisation au traitement et au coût de l'eau, c'est un autre principe qui a été adopté, celui d'une commission extra-municipale sur la délégation de services publics. L'animation en sera assurée par le maire et le directeur des services techniques, ainsi que par les conseillers et délégués des syndicats intercommunaux chargés de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable. Cette thématique est ainsi plus largement connue et débattue, et l'instance permet aussi d'être plus transparent à propos du fonctionnement d'industries « installations classées » situées au cœur même du tissu urbain.



Commune de Pont du Château  
Puy de Dôme  
Auvergne

Population	10 700 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	21 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	Février 2007
Période de mise en œuvre :	2007-2012



## Ville de Rezé

### PROJET

#### Une démarche qui s'intègre et complète le Programme d'Actions Municipales

Située à 10 minutes en tramway du centre de Nantes, Rezé est une commune urbaine de 37 000 habitants. A proximité d'un pôle économique dynamique, Rezé se transforme et évolue avec l'agglomération nantaise.

Les principes du développement durable sont ancrés dans la politique de la ville depuis plusieurs années. L'équipe municipale s'est fait élire sur le projet « pour un développement durable et solidaire ». De nombreux secteurs de l'activité municipale en avaient déjà adopté les principes, mais les élus ont souhaité globaliser et valoriser cette démarche.

La démarche Agenda 21 s'inscrit également dans la suite du Programme d'Actions Municipales (PAM), adopté en 2001. Le PAM recouvre 3 domaines fondamentaux : le développement et l'aménagement du territoire, l'animation de la ville et les services aux habitants, l'organisation et la gestion des services publics locaux. L'Agenda 21 fait partie intégrante du PAM dont il reprend une partie des actions, ré-examinées sous l'angle du développement durable.

Le conseil municipal s'est engagé en mars 2002 dans l'Agenda 21, jugeant qu'il s'agissait de l'outil approprié à la mise en cohérence de politiques déjà bien engagées. Il doit compléter et enrichir le choix de ville ; ses actions ont pour objectif d'être pérennes et de s'intégrer dans le fonctionnement des services de la ville, en amont de chaque projet.

### DÉMARCHE

#### L'Agenda 21 : laboratoire d'expérimentation du développement durable

L'élaboration de l'Agenda 21 s'est faite globalement en interne. Le suivi et la mise en œuvre des actions, pensés de manière très originale, s'avèrent exemplaires. L'intérêt majeur de la démarche réside dans sa mise en œuvre, qui fait l'objet d'une amélioration continue, à laquelle la population contribue. C'est un projet qui se veut évolutif et non figé dans le temps, sur le principe d'une coproduction de nouvelles actions entre, d'un côté, la municipalité et ses services et, de l'autre côté, la population, la société civile et les partenaires.

L'Agenda 21 intervient comme un laboratoire d'expérimentation d'actions de développement durable, qui ont ensuite vocation à « quitter » l'Agenda 21 pour être intégrées au fonctionnement général des services et au Programme d'Actions Municipales. Trente fiches-action ont été définies, dans l'objectif de voir leur nombre diminuer avec le temps.

Concernant le management municipal, l'Agenda 21 a apporté un regard plus transversal sur les dossiers. Il a permis de décloisonner les services en les encourageant à travailler ensemble sur des projets transversaux, tout en impliquant des services jusqu'alors peu sollicités. A titre d'exemple, pour les actions relatives à la biodiversité, la mission développement durable travaille ainsi avec le service des espaces verts, et le travail porte autant sur les sujets traditionnels d'un service espaces verts (espèces, implantation), que sur les questions sociales (appel à une entreprise d'insertion, aux riverains).

Des liens importants se sont établis entre les démarches agenda 21 de Rezé et de Nantes Métropole. La ville de Rezé est impliquée dans le Plan Climat Territorial de la communauté urbaine et celle-ci a sollicité l'expérience de Rezé, particulièrement en avance avec sa charte sur les produits phytosanitaires.

## AMÉLIORATIONS ATTENDUES

**Epanouissement humain, cohésion sociale et solidarité**

La commune de Rezé a restreint délibérément sa zone d'intervention : faisant partie de la communauté urbaine de Nantes Métropole, elle lui a délégué de nombreuses compétences. A ce titre, des améliorations liées à l'Agenda 21 sont envisageables dans des domaines comme l'épanouissement humain, la cohésion sociale, et la solidarité territoriale et intergénérationnelle, où elle dispose d'une entière latitude pour développer des actions innovantes :

- pour l'accueil scolaire et périscolaire, un projet éducatif local, une plateforme de rencontre avec les jeunes, des conseils d'enfants à l'école ;
- pour l'action sociale et intergénérationnelle, actions en faveur des personnes âgées isolées notamment ;
- en ce qui concerne les services publics communaux, développement de type guichet unique, fleurissement et qualité de vie en général.

Les actions, très concrètes, ont pour la plupart été mises en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21, avant d'être insérées dans le fonctionnement normal des services.

## BONNES IDÉES

**Des outils pour poursuivre la démarche d'amélioration continue**

La commune place l'usager au cœur des préoccupations en procédant chaque année à une enquête de satisfaction évaluant l'efficacité et l'efficacités du service municipal. Cette action visant à faire évoluer les prestations si nécessaire, illustre à la fois la recherche d'une amélioration continue, et la place accordée à la concertation dans le suivi et la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Un Observatoire social et urbain est développé pour faciliter la compilation des informations sociales et urbaines de diverses origines et déterminer des indicateurs représentatifs.

- *Solidarité et équité sociale* : viser à l'intégration de tous, accompagner les personnes en difficulté, développer la solidarité et l'équité, sensibiliser et communiquer auprès des rezéens pour consommer autrement ;

- *Urbanisme et mobilité* : limiter l'éparpillement résidentiel, renforcer les centres de quartiers autour des points de forte accessibilité (TC), reconquérir les bords de Loire, agir pour la réalisation d'un PDU en faveur du développement d'une offre alternative à la voiture ;

- *Paysage et environnement* : faciliter la relation entre l'homme et la terre, réduire la production de déchets et favoriser leur recyclage, reconquérir les espaces publics en constituant des réserves foncières ;

- *Socialité et mixité* : favoriser la mixité sur le territoire, mieux définir et contrôler les conditions d'attribution des logements, lier la réalisation d'opérations importantes de logements à la mise en place d'équipements et de services de proximité, repenser la gestion du temps pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie ;

- *Démocratie locale* : conforter et rénover les formules de démocratie locale et participative, mettre en place les conseils consultatifs de quartier, prioriser la formation et l'éducation des plus jeunes, conforter l'expression et la défense de la laïcité...

L'observatoire permettra de partager la connaissance, d'enrichir l'analyse avec les services, les élus et les habitants ; de confronter la lecture du chiffre et la vision du citoyen, pour mieux appréhender la ville et ses évolutions.

L'existence préalable d'un observatoire, à présent piloté par la mission Agenda 21, est très positive pour la démarche puisque les bases d'un suivi et d'une évaluation sont déjà posées.



Commune de Rezé  
Loire Atlantique  
Pays de la Loire

Population	37 200	habitants
Nombre de commune(s)	1	
Surface du territoire	15	km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	mars 2002	
Période de mise en œuvre :	2003-2008	



## Ville de Rillieux-la-Pape

### PROJET

#### **Le développement durable, une évidence dans une Ville nouvelle**

Située au Nord Est de Lyon, en limite du département du Rhône, Rillieux-la-Pape se caractérise par l'histoire de sa construction et sa topographie : entre les deux villages de Crépieux et Rillieux qui furent fusionnés en 1972 en une seule commune, s'étend la ville nouvelle. Celle-ci a permis d'offrir un cœur urbain supplémentaire à l'agglomération lyonnaise. Rassemblant aujourd'hui 30 000 habitants et 75 nationalités, elle constitue l'une des 57 communes qui composent la communauté urbaine du Grand Lyon.

La commune a souhaité s'engager dans l'élaboration de son Agenda 21 local « Agir pour vivre mieux », à la suite de plusieurs démarches engagées à partir de 1997 : charte de l'environnement, création d'un service d'observateurs de quartiers, mise en place d'instances de concertation, et enfin opération de renouvellement urbain.

Le bilan de ces initiatives a en effet démontré l'intérêt de poursuivre, d'élargir et de coordonner les actions de la ville en faveur du développement durable au travers d'un agenda 21.

### DÉMARCHE

#### **3 ans de préparation et une mise en œuvre progressive des actions**

L'élaboration de l'Agenda 21 a été l'occasion de nombreuses rencontres invitant habitants, agents, acteurs locaux, et élus.

Avec un travail de recherche, de communication et de partage sur les grandes problématiques, le projet a été construit en cohérence avec les enjeux supra-communaux, en particulier avec l'Agenda 21 du Grand Lyon. L'Agenda 21 de Rillieux-la-Pape a été publié fin 2006 et co-signé par plusieurs institutions représentatives : l'Education nationale, la communauté urbaine, les industriels, les bailleurs sociaux et enfin les associations locales. En le co-signant, tous ont témoigné de l'intérêt qu'ils portent à cette démarche.

Parmi les 200 pistes d'actions, 60 ont été engagées, les autres seront développées progressivement. La mise en place des actions bénéficie d'un suivi régulier et fera l'objet d'une évaluation mixte et partenariale, conçue en cohérence avec les travaux conduits par le Grand Lyon dans ce domaine. L'évaluation vise à s'assurer :

- que l'Agenda 21 apporte une réponse effective aux problématiques du territoire (un « comité de suivi opérationnel » se réunit deux fois par an et réunit divers acteurs : bailleurs sociaux, entreprises, Education nationale, centres sociaux, etc.) ;

- du suivi en continu de la réalisation des actions et de la mesure de leur impact local au regard des cinq finalités du développement durable. Un Comité d'évaluation – habitants, Grand Lyon, agents de la commune, Etat – est chargé d'élaborer des critères permettant une évaluation par action, et de réaliser une évaluation globale du projet.

La démarche est le point fort de ce projet, qu'il s'agisse de participation, de pilotage, d'évaluation, ou de stratégie d'amélioration continue.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### **L'épanouissement humain en ligne de mire**

Le programme d'actions couvre un large spectre d'enjeux dont l'épanouissement des êtres humains avec des aménagements prévus en matière d'espaces verts, des actions liées au sport et à l'éducation, un dispositif d'écoute des habitants au quotidien et en faveur de leur mobilisation collective (repas de quartiers, etc.),

Le cadre de vie pour tous les habitants ne devrait en être que plus agréable. Les nombreuses actions de sensibilisation des habitants et des entreprises aux enjeux du développement durable laissent aussi espérer l'émergence d'une production et de modes de consommation plus responsables, ainsi que l'implication d'un plus grand nombre d'habitants dans la démarche Agenda 21.

**BONNES IDEES**

**Les observateurs de quartiers, initiative reconnue qui trouve toujours son utilité**

La commune a reçu plusieurs prix pour la création de ces « observateurs de quartiers », suite à l'élaboration de la charte de l'environnement en 1997. Mêlant dans leurs missions, la participation, la veille territoriale, ainsi que des enquêtes et observations de terrain sur les usages, ils constituent une efficace courroie de transmission de l'information. Leur raison d'être : permettre à la ville de mieux connaître les attentes, les besoins et les usages des habitants, et être force de propositions pour adapter les services et les équipements aux besoins et usages des habitants. Leur rôle a été intégré à la démarche Agenda 21. Avec celle-ci, une quinzaine de groupes de travail participe également à des réunions thématiques sur la santé, les modes d'achat ou encore les relations entre bailleurs et locataires. Une dynamique inter-groupe permet de favoriser l'échange d'informations. Un document d'état des lieux de « la bonne santé de la ville et de ses habitants » a été rédigé. Depuis, une enquête sur ce thème est menée annuellement en partenariat avec un IUT, les étudiants interrogeant 1 100 à 1 500 Rilliards. Le questionnaire, retravaillé au fil des années, a été conçu comme un « baromètre » qui constitue un outil d'évaluation des attentes des habitants en matière de développement durable. C'est le service des observateurs de quartiers qui effectue le dépouillement et l'analyse des résultats. Les résultats des années 2005 et 2006 ont été intégrés à l'Agenda 21.

*Il a été décidé de ne pas prioriser les enjeux dans le diagnostic, mais 4 enjeux stratégiques se dégagent :*

- Mixité et cohésion sociale,
- Continuité urbaine entre ville nouvelle et vieux bourg,
- Place du « plateau » dans la CU,
- Place de la commune dans le SCoT.

**Plusieurs actions en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les inégalités**

Un dispositif « insertion par le sport de proximité » est prévu, s'appuyant notamment sur des contrats d'objectifs visant à lutter contre les inégalités dans l'accès des jeunes au sport. Il s'agira notamment d'inciter les clubs locaux à orienter leur politique sportive en direction des publics issus de la ville nouvelle, les objectifs étant scindés en 4 catégories d'actions : socio-éducatives, partenariales, sportives et enfin celles relevant de la formation. Ces démarches obligatoires conditionneront le versement de 40 % du montant total des subventions attribuées par la mairie.

Une autre action vise à apporter une information sur l'énergie aux publics en difficulté. Sont visés ici les habitants fréquentant les centres sociaux ou participant aux ateliers d'apprentissage du français. Trois thèmes d'intervention autour des économies d'énergie ont été retenus : compréhension de la facture, maîtrise des dépenses d'énergie et tarif de première nécessité.



Commune de Rillieux-la-Pape  
Rhône  
Rhône-Alpes

Population	28 360 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	15 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	nov. 2006
Période de mise en œuvre :	pluri-annuelle



## Ville de Rueil-Malmaison

### PROJET

#### Développement harmonieux et exemplarité

Rueil-Malmaison, ville de 30 000 habitants jouxtant les bords de Seine, est la commune la plus étendue du département des Hauts-de-Seine. Richelieu puis Napoléon s'y installèrent un temps ; le château de ce dernier, Malmaison, lui confère encore un grand prestige. Familiale, accueillant de nombreux cadres, Rueil-Malmaison ambitionne d'être « autonome de Paris comme une ville de province ». Consciente également de sa responsabilité et de l'urgence d'agir, la municipalité a souhaité entreprendre une démarche construite de développement durable. Celui-ci est devenu un principe d'action général de la politique municipale, visant, en particulier, à renforcer l'homogénéité de la cité pour un développement harmonieux notamment en termes d'équilibre entre habitat individuel et collectif, de cohésion sociale, ou encore de transports. Après avoir travaillé en interne avec les agents municipaux pour devenir mairie exemplaire, la ville a étendu la démarche sur l'ensemble du territoire et de ses politiques, pour être une ville exemplaire. Forte de cette exigence, elle accueille le collège des hautes études de l'environnement et du développement durable (CHEE&DD).

Le premier Agenda 21 local présenté à l'appel à reconnaissance se veut dans le droit fil des réalisations passées, tout en portant des propositions d'actions qui engagent la ville pour les années à venir. L'engagement sera renforcé et les Rueillois consultés, afin de mieux les accompagner et de décider des nouvelles priorités de la prochaine phase de l'Agenda 21.

### DÉMARCHE

#### Associer les bonnes volontés : entreprises, services municipaux, conseils de quartiers

Un pré-diagnostic a été élaboré avec l'aide de GDF. La ville a ensuite fait appel à une agence de communication territoriale pour l'élaboration de l'Agenda 21. Deux ambitions principales ont guidé le portage du projet par la municipalité :

- mettre en lumière l'état de durabilité du développement actuel et les actions y concourant,
- ancrer dans la durée la préoccupation du développement durable.

Des ateliers 21 ont été mis en place en interne, à l'attention des services de la ville. Ils regroupent des agents volontaires qui peuvent être accompagnés par le service développement durable pour mener les actions qui leurs semblent importantes. Au nombre de huit, ces ateliers traitent par exemple du déplacement, de l'achat responsable ou de l'optimisation de l'éclairage public. Concernant la participation des habitants, la concertation s'est notamment effectuée à travers les « Conseils de Village ». Il s'agit de mini conseils municipaux à l'échelle des quartiers, constitués de Rueillois bénévoles et d'élus municipaux, qui échangent sous le pilotage d'un président et d'un vice-président. Ils ont chacun leur représentant chargé de piloter un projet « développement durable » dans le quartier, en lien avec le comité de pilotage de l'Agenda 21. Ce dernier rassemble les élus et services, ainsi que des spécialistes invités en fonction des thématiques abordées.

La municipalité s'est attachée à œuvrer dans le sens d'une stratégie d'amélioration continue. Pour ce faire, des critères d'évaluation sont définis dans le cadre d'un observatoire de la prévision.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### Contribuer à lutter contre les dégradations écologiques, notamment climatiques

Le programme d'actions, significatif, vise des résultats rapides en termes d'éco-responsabilité des services.

Des objectifs sont ainsi fixés dans les domaines :

- de l'énergie (objectif de réduction de 10% des consommations énergétiques de la mairie),
- des déplacements (objectif de 20% de véhicules propres dans les services municipaux, mise à disposition de vélos, complétée par un diagnostic interne sur les besoins et usages habituels),
- ou encore de la consommation de papier.

L'Agenda 21 fait la part belle à la dimension énergétique et à la lutte contre le changement climatique au travers d'actions concernant l'habitat et les déplacements, en concordance avec le plan local d'urbanisme qui a été réfléchi de manière concomitante. La trame verte qui se dessine grâce aux rives de la Seine et aux espaces naturels sur un axe nord sud devrait contribuer à la trame écologique du département des Hauts-de-Seine.

Enfin la création de la Maison de l'Emploi, les relations développées avec les entreprises (pour les Plans de Déplacements Entreprises, la gestion des déchets industriels et commerciaux), donnent à la politique du territoire des dimensions économiques et sociales substantielles qui enrichissent le projet d'Agenda 21 et devraient s'accroître dans les années à venir.

#### BONNES IDÉES

### Des pistes indiennes pour aider les enfants à bien circuler dans la ville

La circulation douce et les déplacements font l'objet du projet prioritaire « PLAISIR ». Plusieurs actions visent à développer l'usage du vélo, de la marche à pied, à apporter des réponses adaptées aux besoins du personnel municipal, aux déplacements des parents et des enfants entre leur domicile et l'école. Outre un pédibus en expérimentation, c'est ainsi que des pistes indiennes ont été créées. Il s'agit de marquages au sol (sous la forme d'une tête d'indien tous les 5 m et de flèches) incitant les enfants à suivre le bon chemin vers l'école. Ces marquages sont complétés par des totems aux intersections de rues, ce qui attire également l'attention des automobilistes.

- Lutter contre le réchauffement climatique,
- Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Favoriser la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté par l'économie,
- Impliquer et mobiliser les acteurs locaux sur son territoire.

### Un projet urbain haute qualité environnementale sur un ancien site industriel

Le site Rueil-Poulard était le siège d'une activité de blanchisserie industrielle très importante à l'échelle de la commune. Dans le cadre d'un projet urbain permettant la revalorisation d'une entrée majeure du centre ville ancien, l'établissement a été démoli et le site a fait l'objet d'une dépollution des sols. L'opération Richelieu qui va y voir le jour prévoit la réalisation de 35 logements sociaux, de commerces en pieds d'immeubles, et d'un parc de stationnement de 205 places. Le chauffage du bâtiment et la production d'eau chaude sanitaire seront assurés par une pompe à chaleur géothermique. Le projet, qui s'inscrit dans une démarche HQE et a obtenu la certification « Qualitel Habitat et environnement », a reçu un 1er prix au grand prix de l'environnement des villes d'Ile-de-France en mai 2006.



Commune de Rueil-Malmaison  
Hauts-de-Seine  
Ile-de-France

Population	78 000 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	15 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	nov. 2006
Période de mise en œuvre :	permanente



## Ville de Toulouse

### PROJET

#### Placer le développement durable au centre de l'action

Toulouse, 4ème ville de France et 2ème ville universitaire, compte plus de 430 000 habitants et connaît une croissance démographique annuelle de 1,8%. Depuis plusieurs années, le développement durable est au cœur des préoccupations des services municipaux : la maîtrise de l'énergie, la culture, le développement économique et social, la santé ou encore la coopération décentralisée sont des thèmes déjà fortement pris en compte.

La ville de Toulouse a été signataire des Chartes d'Aalborg et Aalborg + 10 (en 1994 et 2004) et est lauréate du 3ème appel à projet « outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux » du Ministère en charge de l'écologie. Visant toujours à placer le développement durable au centre de l'action, elle s'est engagée en mars 2004 dans une démarche agenda 21, par décision unanime du conseil municipal.

### DÉMARCHE

#### La participation des habitants au cœur de l'Agenda 21 de Toulouse

Le projet a nécessité près de deux ans et demi d'un travail participatif entre municipalité, Toulousains et acteurs institutionnels. Quatre étapes distinctes se sont succédé :

- Le diagnostic du territoire (2004 - 2005) : pour être exhaustif et ne pas se limiter aux problématiques de la ville, il prend en compte les enjeux de l'agglomération, de l'aire urbaine, voire de la région.

Réalisé dans un premier temps en interne, il a ensuite été soumis à l'avis des habitants dans le cadre du Congrès des citoyens.

- La concertation, ouverte à tous, avec ce moment fort que fut le Congrès des citoyens (entre 1000 et 2000 personnes, les quatre derniers mois de l'année 2005). Il s'est déroulé sous forme d'ateliers, de forums pléniers de 600 personnes et d'une consultation Internet qui a bénéficié d'une forte participation. A cette occasion, acteurs institutionnels, représentants d'associations ou citoyens ont pu s'exprimer et réfléchir au devenir de la cité. Les 700 propositions issues de la concertation ont été examinées et leur prise en compte ou leur rejet a été argumenté lors du forum de clôture.

- La rédaction d'un plan d'action et la mise en œuvre des premières mesures (2006) : avec volontairement une courte durée (jusqu'à fin 2008) afin de privilégier la mise en œuvre d'actions issues de la concertation, réalistes, simples et concrètes.

- Un système de suivi citoyen et d'évaluation annuelle a été créé, avec un comité de suivi. Rassemblant 25 volontaires ayant participé à la phase de concertation à titre personnel ou associatif, il émet des avis et recommandations sur la réalisation et l'évaluation de l'Agenda 21.

Une mobilisation au sein de la municipalité a permis de compléter les éléments de diagnostic avec la réalisation d'un séminaire des directeurs municipaux et de 14 ateliers ouverts à tous les agents volontaires. La transversalité a été recherchée avec la création de la mission Agenda 21 (entité opérationnelle assurant l'interface avec le cabinet du maire), la désignation de référents Agenda 21 dans chaque direction (relais dans les services), la mise en place de comités de pilotage et technique.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### Cohésion sociale et épanouissement des Toulousains

L'Agenda 21 est fortement tourné vers la population, très associée à l'élaboration et au suivi du projet, mais aussi visée par de nombreuses actions.

Cohésion sociale et épanouissement de tous ressortent comme un enjeu central dans une ville qui rassemble des populations d'origines et de milieux sociaux variés et souffre d'une ségrégation spatiale marquée. De nombreuses actions concernent l'habitat, l'action sociale (améliorer les dispositifs d'accueil et d'information en faveur de la petite enfance et des seniors), la culture et les loisirs (favoriser les actions pédagogiques, l'expression artistique, l'accès aux loisirs) ainsi que l'économie et l'emploi (soutien à l'implantation d'entreprises avec la Zone Franche Urbaine).

La ville a également accordé, dans ce premier Agenda 21, une place de choix à l'exemplarité. Que ce soit en matière d'économies d'énergie et de consommables, de constructions écologiques ou d'achats « éco-responsables », la municipalité souhaite montrer l'exemple et impulse une dynamique collective, propice au changement et à une évolution des comportements.

Les actions en matière de développement économique ou de transports sont traitées à l'échelle de l'agglomération et la question de l'étalement urbain (enjeu primordial à Toulouse) traitée dans le PLU et au niveau intercommunal.

#### BONNES IDÉES

#### Le benchmarking pour un regard comparatif sur les pratiques d'autres villes européennes

Le diagnostic a été complété par un retour d'expériences sur les pratiques de villes susceptibles d'inspirer la démarche toulousaine. Outre la participation de Toulouse à des réseaux français d'échange d'expériences entre territoires engagés dans une démarche de développement durable (association r.e.s.p.e.c.t., réseau des villes et territoires durables de Midi-Pyrénées), une délégation est allée à la rencontre des responsables de la municipalité de Copenhague en 2005. Il y a plusieurs intérêts à se rapprocher de collectivités « leaders » et d'une taille comparable (bien que capitale du Danemark, Copenhague ne compte que 500 000 habitants).

- Renforcer la concertation, la mobilisation citoyenne et les dispositifs d'évaluation ;
- Promouvoir un aménagement urbain et des modes de déplacement respectueux de l'environnement et des conditions de vie ;
- Préserver le patrimoine naturel et lutter contre le réchauffement climatique ;
- Renforcer les cohésions sociales et les solidarités entre peuples et entre générations ;
- Faire de l'exemplarité de la municipalité un élément d'entraînement majeur pour le développement durable du territoire toulousain.

La municipalité peut se rendre compte de la manière dont des idées particulièrement novatrices peuvent être mises en œuvre et, une fois acceptées par la population, remplir efficacement leur rôle. Il s'agit aussi de pouvoir comparer ce qui fonctionne particulièrement bien dans les processus de décision et de réalisation des collectivités.

#### Soutenir la réhabilitation de logements anciens ou vétustes

Dans un contexte tendu en matière de qualité et d'offres de logements, deux actions ont été envisagées de manière concomitante :

- l'extension à de nouveaux quartiers de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), celle-ci visant à faciliter la réhabilitation du patrimoine bâti et l'amélioration du confort des logements dans les foyers aux ressources modestes.
- une étude des logements vacants des quartiers anciens, permettant ensuite d'agir pour qu'ils réintègrent le marché de l'immobilier local.



Commune de Toulouse  
Haute-Garonne  
Midi-Pyrénées

Population	430 000 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	118 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	décembre 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2008



## Ville de Tourcoing

### PROJET

#### Un agenda 21 pour parfaire la reconversion et le projet d'avenir

Située au cœur de la Métropole Lilloise qui compte plus de 1,8 millions d'habitants (si l'on inclut la partie belge de l'agglomération), Tourcoing est la troisième ville de la région Nord Pas-de-Calais en termes de population. Elle a connu un riche passé industriel textile. La vente par correspondance lui a offert une solution de reconversion économique ; l'industrie graphique et l'audiovisuel se développent également.

La ville s'est engagée dans une politique de requalification et d'amélioration du paysage urbain, ce qui se traduit par la définition en 2003 d'une des ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) les plus importantes de France et la ré-urbanisation des friches industrielles pour des logements, des lofts, l'aménagement de parcs et de jardins.

Dès 2001, la commune a choisi de signer la charte d'Aalborg. Avec le lancement de l'Agenda 21 en 2002, toute une dynamique a été enclenchée autour de réflexes éco-responsables : nouvelles clauses et obligation de résultats dans les marchés publics, adoption de la démarche HQE pour les bâtiments relevant de la commune, évolution de la flotte de véhicules ... Le programme d'actions a été adopté en 2006 et la ville cherche aujourd'hui à enrichir son expérience en participant à différents réseaux de collectivités engagées dans des démarches de développement durable.

### DÉMARCHE

#### Partir d'une photographie du développement durable lors du diagnostic participatif, puis affiner l'analyse et les choix

Les habitants et acteurs économiques ont pris part activement à la réalisation du diagnostic et à la proposition d'actions. Un baromètre indicatif du développement durable est né de cette phase de travail, rendant compte des réflexes qui étaient déjà bien développés (viser une meilleure cohésion sociale quelles que soient les actions menées) et de ceux qui l'étaient moins (associer systématiquement les préoccupations environnementales avec celles relevant de l'économie, en envisageant celle-ci de manière large et plurielle). Puis, des ajustements étant nécessaires, un inventaire des pratiques et des cultures de développement durable en œuvre dans la ville a permis de construire plus finement le cadre du programme de l'Agenda 21.

L'armature du programme est constituée de 7 programmes principaux, dont certains dépendent de la mobilisation de partenariats complexes, comme l'implication de la ville dans le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Marque-Deûle, qui touche 1,5 million d'habitants, plus de 160 communes sur 11 intercommunalités, ou le programme européen Blue Links de réouverture à la navigation de plaisance du canal de Roubaix. La vingtaine d'autres projets programmés s'ajoute à cette armature, les plus notoires relevant des programmes suivants :

- « Habitation basse consommation »,
- « Gestion des déchets d'activités des services »,
- « Gestion différenciée des espaces verts »,
- « Programme de lutte contre l'habitat insalubre ».

Le projet de Tourcoing s'appuie sur un pilotage transversal, avec une mission « développement durable » rattachée à la direction générale « Développement et territoires ». La mission intervient régulièrement en conseil municipal pour rendre compte de l'avancée des dossiers et de la démarche.

## AMÉLIORATIONS ATTENDUES

### Montrer que cela marche, prioritairement dans la gestion des espaces verts et la maîtrise des consommations énergétiques

Des évolutions ont d'ores et déjà été observées grâce à l'adoption d'une gestion différenciée des espaces verts. Depuis 2004, de nouvelles techniques d'entretiens ont été mises en œuvre comme le paillage, la tonte avec recyclage, l'abandon de l'usage de produits phytosanitaires avec, si nécessaire, du désherbage mécanique ou thermique. Ces actions et leur valorisation servent de référence et d'expérimentation pour sensibiliser agents et habitants au développement durable.

La formation des agents devrait également apporter des résultats notables. Le recrutement d'une personne spécialement en charge des économies d'énergie favorisera la mise en œuvre des actions suivantes :

- un Point Info Energie en mairie,
- une chaufferie urbaine au bois dans l'éco-quartier de l'Union (un des pôles d'excellence économique de la métropole lilloise),
- la maîtrise des besoins énergétiques de l'ensemble des chaufferies municipales.

## BONNES IDÉES

### Agir aussi sur la gestion déléguée : se donner les moyens d'un dialogue compétitif

Les actions municipales pour lesquelles la gestion est déléguée (chaufferie, éclairage public) n'ont pas été oubliées dans la démarche. Des objectifs et des moyens adaptés ont été mis en œuvre avec l'aide d'un cabinet extérieur, afin de préciser les nouvelles prestations attendues, tout en levant le risque que les marchés ne puissent être nantis par manque de candidats. Des clauses nouvelles ont pu être prévues dans les marchés publics, ainsi que des obligations de résultats.

Quatre objectifs thématiques :

- Développement économique et commercial,
- Dynamique de l'habitat et du peuplement,
- Renforcement de la solidarité,
- Développement de la création et de la vie culturelle,

...et deux objectifs transversaux :

- Requalification urbaine,
- Renforcement de la concertation et de la participation.

### Une Maison du développement durable au cœur d'un important projet de renouvellement urbain en centre ville

La Maison du développement durable a été prévue dans le cadre du grand projet de réaménagement urbain de la ZAC Botanique. Outre un vaste programme de réhabilitation qui prévoit des logements et des équipements, le jardin botanique va s'agrandir et accueillir de nouvelles serres pédagogiques. C'est dans ce très beau cadre que la Maison du développement durable va s'inscrire, ce qui devrait permettre de toucher un large public. Le volet pédagogique est important : la mission développement durable de la ville sera installée dans ces locaux ; des ateliers d'animation pour les écoles, des expositions et des conférences-débat seront organisés.



Commune de Tourcoing

Nord

Nord-Pas-de-Calais

Population	92 000 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	15 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	novembre 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2010



## Ville du Havre

### PROJET

#### Un agenda 21 pour penser le développement du Havre au XXI<sup>ème</sup> siècle

Importante cité industrialo-portuaire, Le Havre est une ville dynamique en pleine mutation. Elle est située au cœur d'un milieu naturel exceptionnel, l'estuaire de la Seine, et bénéficie de nombreux espaces naturels. Entre une industrie très présente, une richesse écologique remarquable et des risques naturels et technologiques élevés, le développement durable est un enjeu fondamental pour la ville.

Initié en 2003, l'Agenda 21 local du Havre est aujourd'hui en phase opérationnelle et ses effets sont visibles. L'action de la ville dans le domaine du développement durable a déjà été reconnue : en 2006, elle a reçu les trophées Eco-actions sur la thématique « politique globale » et a été lauréate de la 4<sup>e</sup> édition des Rubans du développement durable. Le Havre est la seule ville française à avoir intégré le programme des villes du Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies, en mars 2006, pour avoir expérimenté le référentiel sur la thématique du tourisme durable porté par le Ministère français en charge de l'écologie.

Ville centre de la communauté d'agglomération havraise (CODAH), le Havre fait partie d'un territoire dynamique qui s'enrichit des démarches mutuelles des collectivités et des acteurs qui le composent. Les engagements du SCoT ont été élaborés et adoptés parallèlement à l'Agenda 21.

### DÉMARCHE

#### Travail partenarial, mobilisation des services et concertation avec les habitants

La mobilisation des services et la concertation avec les habitants ont rencontré un vif succès. La ville a travaillé avec les différents acteurs en mettant en place des méthodes variées :

- avec les services : concours « innovations pour le développement durable » favorisant les projets interservices, séminaires de sensibilisation, groupes de travail transversaux, dossier développement durable dans le magazine interne,
- avec les partenaires : comité partenarial, voyages (Bedzed en Angleterre, Fribourg en Allemagne),
- avec les habitants : réunion d'information, ateliers dans les quartiers, messages radios, panneaux d'exposition, site Internet, magazine municipal, plaquettes, enquête téléphonique pour recueillir les avis des personnes ne participant pas aux modes de concertation en place. Au total, près de 1400 propositions d'actions ont été recueillies.

L'organisation autour du projet repose sur un comité de suivi, un comité de pilotage, un comité partenarial et un réseau de correspondants dans les services municipaux. La démarche a été fortement portée par le maire et la DGS, avec une forte implication des directeurs des autres services. Les projets de l'Agenda 21 sont suivis par des pilotes dans les services de la ville ou des organismes partenaires, ce qui partage le pilotage. Une réelle dynamique s'est mise en place avec les partenaires et la démarche agenda 21 initiée par la ville a essaimé : l'université élabore son Agenda 21 ; l'hôpital, la CODAH et le port autonome viennent de recruter leurs chargés de mission agenda 21.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### Améliorer la qualité de vie des Havrais et l'attrait touristique de la ville

L'Agenda 21 compte de nombreuses actions en matière de développement économique, d'emploi, d'urbanisme ou d'aménagement.

Le volet déplacements, transports et infrastructures intègre les actions du Plan de Déplacement Urbain de la communauté d'agglomération. Deux projets phares visent à améliorer la cohésion sociale et la solidarité par le renouvellement urbain :

- le Programme d'Initiative Communautaire URBAN qui créera une dynamique dans les quartiers sud du Havre à travers l'emploi, la formation, le développement économique, la valorisation de l'environnement, la restauration du cadre de vie,
- la mise en place de moyens importants sur les quartiers nord (convention signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine), qui permettront la démolition d'immeubles, la construction de petits logements locatifs, l'aménagement d'espaces publics, des actions pour lutter contre l'échec scolaire et faciliter l'accès à l'emploi.

Le programme d'actions a la particularité de proposer un volet conséquent sur la gestion des risques naturels et technologiques, complété par des actions pertinentes en matière de préservation des espaces naturels. Les différentes actions entreprises autour de la spécificité portuaire de la ville (tourisme, commerce équitable, activités nautiques, accueil des croisiéristes, valorisation et préservation des falaises et de l'estuaire) contribuent à valoriser l'identité du Havre au-delà de sa seule caractéristique industrialo-portuaire.

#### BONNES IDÉES

### Un concours d'innovations pour impliquer les services de la ville

La ville a proposé à ses agents d'élaborer, à titre individuel ou en équipe, des projets en faveur du développement durable. Ils doivent concerner le fonctionnement de la collectivité, ses services ou ses missions. Sur 26 dossiers déposés, trois ont été retenus pour un montant global attribué de 35 000€. Ils visent respectivement la récupération d'eaux pluviales dans les bâtiments municipaux, les déplacements des agents municipaux, et enfin la collecte et remise en état de mobilier pour les personnes en difficulté.

- Bien vivre en ville,
- Se déplacer,
- Accompagner l'emploi,
- Valoriser les atouts maritimes,
- Préserver les milieux naturels,
- Prévenir les risques naturels et industriels,
- Informer et sensibiliser au développement durable,
- Agir et encourager les initiatives.

### Développer les activités liées au commerce équitable dans les quartiers de l'interface ville/port

Cette action vise à apporter de la valeur ajoutée aux flux portuaires et à faciliter le développement du commerce équitable d'un point de vue logistique et matériel. L'objectif est aussi d'offrir des emplois aux habitants de ces quartiers et de promouvoir l'image d'une ville et d'un port dynamiques, promoteurs d'actions concrètes en faveur du développement durable. Des pistes sont d'ores et déjà identifiées : il s'agit de créer un réseau « FAIR PORTS » des ports et villes portuaires s'engageant dans une démarche de soutien au commerce équitable, et de constituer un lieu dédié avec vente, animation culturelle, stockage, formation aux métiers de la logistique et enfin entreprise de réinsertion (un projet d'épicerie sociale est en cours de développement dans les quartiers Sud de la ville).



Commune du Havre  
Seine-Maritime  
Haute-Normandie

Population	186 700 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	47 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	novembre 2006
Période de mise en œuvre :	2007-2015



## Syndicat mixte du Pays de Gâtine

### PROJET

#### Coordonner les démarches pour intégrer le développement durable à chaque initiative

La Gâtine recouvre la majeure partie du nord du département des Deux-Sèvres. Région rurale traditionnellement vouée à l'élevage, elle a conservé ce nom que donnaient les géographes aux terres peu fertiles, granitiques ou couvertes de dépôts de sables et d'argiles, en bordure des massifs anciens. Au XXI<sup>ème</sup> siècle, l'agriculture n'est plus figée dans ce type de contraintes liées aux sols et la Gâtine peut se targuer d'un patrimoine paysager de qualité, très verdoyant grâce à l'imperméabilité des terres et à la pluviosité du climat. Le développement de la filière jardins, la présence de nombreuses haies fruitières et l'ouverture de chemins ruraux, ont permis de préserver une identité bocagère remarquable. Ce cadre de vie de qualité s'accompagne d'un riche patrimoine local et d'un tissu associatif dense et dynamique. Toutefois, entre Niort, au sud du département, et la Vendée au nord, la Gâtine est relativement à l'écart des grandes liaisons routières. La démographie est peu dynamique et la progression des résidences secondaires et des logements vacants a tendance à prendre le pas sur celle des résidences principales. La Gâtine subit la déprise agricole, le développement des grandes cultures, l'abandon et l'arrachage des haies : le maintien de l'identité paysagère reste menacé. Le syndicat mixte, créé en 1976, a pris la forme d'un pays pour mieux répondre à ces enjeux. Engagé dans un agenda 21 dès l'élaboration de sa Charte de Territoire en 2000, il rassemble aujourd'hui 99 communes.

Le pays de Gâtine a fait du développement durable son fil conducteur dans la mise en œuvre des projets pour les années à venir. Il s'attache à promouvoir ses principes et à aider les différents maîtres d'ouvrage à les mettre en pratique dans leurs projets à long terme comme au quotidien. Le pays anime un réseau des partenaires et gère les dispositifs publics mis en œuvre sur le territoire.

### DÉMARCHE

#### L'Agenda 21, fruit d'une réflexion territoriale ancienne et partagée

Le projet de développement durable repose sur un diagnostic, une stratégie et un programme d'actions pensés et partagés depuis plusieurs années par l'ensemble des acteurs, au fur et à mesure de l'avancée des programmes d'actions. Il est en cohérence avec la situation du territoire. L'ensemble des démarches animées par le pays repose sur un réseau serré et diversifié d'acteurs locaux. Au sein du syndicat mixte, l'équipe pilote s'est ainsi bien structurée pour apporter aux communautés de communes un soutien d'une utilité incontestable, tant en termes de sensibilisation, que de formation et d'appui technique.

L'approche développement durable irrigue toute la stratégie et les programmes animés par le pays (programmes européens LEADER + et Interreg, contrat avec la région, contrats avec le département), dans un souci de transversalité. Des référentiels sont définis collectivement pour chaque programme afin d'intégrer les critères du développement durable. Ils s'imposent ensuite aux maîtres d'ouvrage des actions. La transversalité est ainsi assurée dans l'ensemble du programme d'actions, qui trouve sa cohérence dans ces objectifs de développement durable partagés.

L'articulation entre projets locaux et de plus large ampleur est assurée, notamment par le biais de projets structurants du conseil régional, du conseil général ou encore des dispositifs nationaux comme les Pôles d'Excellence Rurale. Des partenariats locaux et privés sont également recherchés.

## AMÉLIORATIONS ATTENDUES

### Se donner les moyens d'articuler excellence environnementale et développement

Les engagements sont forts dans le domaine de la biodiversité, de la protection des milieux et des ressources (eau et patrimoine). Un tiers des actions leur sont consacrés. Le pays a aussi décliné cet aspect dans son programme LEADER+, qui est organisé selon les trois axes de travail suivants : la connaissance et la gestion des milieux aquatiques sensibles comme les têtes de bassin, le concept d'hydrocitéoyenneté et le tourisme de nature et de pêche. Par ailleurs, le Contrat Régional de Développement Durable en Gâtine développe deux projets structurants qui s'articulent autour de l'excellence environnementale avec les vallées et les haies de Gâtine ; un troisième vise à améliorer l'offre de services à la personne. Les ambitions du pays en termes d'accès au logement et de services adaptés aux habitants sont effectivement importantes et relayées auprès de ses partenaires.

En matière de lutte contre le réchauffement climatique, plusieurs actions sont prévues au titre de divers axes stratégiques : contrat local d'initiative climat, approche environnementale de l'urbanisme (AEU), éco-habitat et éco-construction dans les bâtiments publics (un foyer de Jeunes Travailleurs, un lieu multiservices), ou encore formation à la démarche HQE et au bois-énergie (avec une journée de sensibilisation pour les élus du pays et des conseils aux porteurs de projets). En matière de développement économique, l'action du pays devrait aussi porter ses fruits, en faveur de l'élevage qui reste important en Gâtine, ou encore de l'intégration d'une approche développement durable dans l'immobilier d'entreprise.

## BONNES IDÉES

### Porter des actions au sein desquelles chaque acteur peut utilement s'inscrire

Plusieurs actions visent à sensibiliser à la biodiversité et à la gestion de la ressource en eau par des outils ou démarches complémentaires.

- Aménager et développer des logements, des services et des activités adaptés aux besoins des habitants ;
- Préserver la biodiversité en protégeant les milieux et les ressources ;
- Encourager l'excellence environnementale ;
- Mobiliser le Pays en faveur de la lutte contre le changement climatique ;
- Offrir un environnement propice aux créateurs et valoriser le savoir faire local, le savoir expérimenter, le savoir employer.

Les objectifs du  
Pays de Gâtine

Les sources (sous leurs volets production d'eau potable et biodiversité) font l'objet d'un travail pédagogique qui s'affine progressivement. En complément du programme LEADER+, un festival a déjà été organisé à deux reprises. Un site d'interprétation sur l'écosystème sources est prévu (achat de terrains, sur environ 3 hectares, aux sources du Thouet en plein bocage) avec en projet l'aménagement de sites annexes et de circuits de randonnée pour diffuser des informations sur le fonctionnement du cycle de l'eau et des écosystèmes aquatiques, et des outils pédagogiques de sensibilisation à l'amélioration des usages. La restauration d'un vieux bâtiment permettra d'organiser un lieu d'accueil pédagogique sur la thématique « source », à destination des familles, des scolaires et des touristes. Les haies de Gâtine continuent à faire l'objet d'une vaste démarche associant sensibilisation, études et expérimentations sur le bocage, avec des applications très concrètes de génie écologique pour la plantation, l'entretien, le compostage et la récolte de bois-énergie.



Syndicat mixte du Pays de Gâtine  
Deux-Sèvres  
Poitou-Charentes

Population	75 662 habitants
Nombre de commune(s)	99
Surface du territoire	1950 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	2007
Période de mise en œuvre :	2007-2013



## Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole

### PROJET

#### Un projet développé au niveau d'Amiens et de son agglomération

Amiens Métropole est une communauté d'agglomération qui regroupe 33 communes et 176 000 habitants autour de la capitale régionale de Picardie, Amiens. Son territoire s'étend dans les vallées de la Somme et de l'Avre ; les communes possèdent des surfaces souvent importantes d'espaces naturels. Les hortillonnages, 300 ha imbriqués dans le tissu urbain de quatre communes, ont fait l'objet d'un projet de sauvegarde et de mise en valeur dès 1996. De nombreux autres sites, moins marqués par l'action de l'homme, ont précisément été recensés, soit dans le cadre de la politique Espaces naturels sensibles du conseil général, soit lors de l'élaboration du « Plan vert pour l'agglomération amiénoise » de la charte pour l'environnement.

Reposant au départ sur une prise de conscience des enjeux environnementaux, la stratégie de développement durable de l'agglomération s'est affinée par étapes successives :

- prise en compte de l'énergie dans les services dès les années 80-90,
- charte pour l'environnement (1996-2001),
- projet de plan de développement durable en 2002, débattu pendant plus d'une année au niveau des élus (2002-2003),
- premier projet d'Agenda 21 (2004), mis au débat avant d'aboutir au projet ici présenté (mars 2005).

### DÉMARCHE

#### Élargissement et structuration progressive des champs d'action et de la participation

La démarche Agenda 21 a débuté par une phase de concertation avec les acteurs locaux et la population. Une organisation a été prévue à cet effet : un maillage relativement fin (réunions des comités de quartiers notamment) et des moments de concertation sur des sujets précis ou ponctuels. Une vision globale et transversale a été assurée dans le diagnostic par l'intégration d'études existantes, conduites pour le PDU, le PADD (dont études bruit, risques, PPRI), la nouvelle station d'épuration ou encore le bilan énergétique des bâtiments de la ville. Ces éléments ont été rassemblés en interne (définition des grandes orientations) et ont servi de base de travail pour les élus de l'agglomération. L'avis des partenaires et de la population a également été sollicité à cette étape, ce qui a conduit à élargir la réflexion et à ajouter un cinquième axe à l'Agenda 21. Sa mise en œuvre est assurée par les services, ainsi que par des partenariats avec les institutions et les associations locales. Le suivi se fait par :

- un comité de pilotage d'élus, aux côtés de la commission développement durable,
- un comité technique de coordination et des référents pour les enjeux stratégiques,
- un Club 21 de référents de service.

Fin 2006, la Mission Agenda 21 a été créée afin de renforcer la transversalité : elle pilote le projet, le coordonne et l'anime, notamment en direction des services et de la population. L'évaluation conduit Amiens Métropole à s'engager plus résolument encore dans les années à venir, à poursuivre et renforcer son plan d'action selon les enjeux de son territoire, mais aussi à participer davantage aux grands enjeux comme la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des ressources ou encore la contribution à l'éducation au développement et à la santé. Tous les projets de l'agglomération sont désormais instruits au regard d'une grille de questionnement sur le développement durable.

## AMÉLIORATIONS ATTENDUES

**Une meilleure préservation du cadre de vie et des ressources (espaces naturels, eau, air)**

C'est en matière de protection de l'environnement, de gestion des ressources, d'habitat et de déplacements, que les changements les plus marquants sont attendus. A titre d'exemple, la complémentarité des incitations imaginées pour faire évoluer les modes de déplacement des habitants et des acteurs ne pourra manquer d'avoir des effets à court terme : action en faveur des déplacements doux, avec étude des périmètres, pilotage, information et actions de soutien ; mise en œuvre chaque année de l'opération « en ville sans ma voiture » accompagnée d'informations ; prévision de parcs à vélo — à proximité des écoles notamment ; promotion et information sur les motorisations les plus propres ; initiation et soutien aux plans de mobilité des entreprises ; sensibilisation des services et professionnels au problème des livraisons de marchandises en ville.

## BONNES IDÉES

**Allier insertion sociale et préservation des espaces naturels**

Une action de l'Agenda 21 d'Amiens métropole vise à soutenir les projets à caractère social ayant pour cadre les espaces naturels. Un exemple est d'ores et déjà à l'œuvre depuis plusieurs années avec un chantier d'insertion qui vise à restaurer les fonctionnalités de milieux aquatiques. L'AREMA (Association de restauration et d'étude des milieux aquatiques) emploie ainsi une dizaine de personnes en difficulté pour travailler sur les zones humides d'Amiens, Boves, Camon et Glisy. Cette initiative, financée par Amiens Métropole, le conseil général, l'État et les communes où se déroulent les travaux, permet le confortement des berges et l'entretien (taille notamment) des saules.

Le chantier d'insertion a également permis la construction d'un observatoire pour la découverte de différentes espèces d'oiseaux.

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité,
- Prendre en compte l'environnement dans toutes ses composantes,
- Economiser les ressources,
- Maîtriser les situations à risques,
- Un progrès social, harmonieux et solidaire.

**Une meilleure gestion des déchets : de la restriction à la source, à l'incitation au tri sur les chantiers**

Des clauses et critères de choix ont été introduits dans les cahiers des charges. Ils visent, dans les marchés publics de travaux ou de fournitures, à privilégier des produits à base de matériaux recyclés ou qui pourront rendre compte des critères suivants : « tendance zéro déchets » ou « cycle de vie du produit ». La réalisation d'un schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED) devrait également devenir une condition pour tout marché passé avec Amiens Métropole. La communauté d'agglomération encourage par ailleurs les entreprises à la déconstruction sélective dans les opérations d'aménagement, de réhabilitation, de reconstruction ou encore de réfection de voirie : il s'agit d'organiser la démolition afin de permettre le tri des matériaux récupérés, pour les recycler.

Communauté d'agglomération  
d'Amiens Métropole

Somme

Picardie

Population	179 900 habitants
Nombre de commune(s)	33
Surface du territoire	313 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	2007
Période de mise en œuvre :	2007-2013



## Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole

### PROJET

#### L'Agenda 21 : la déclinaison opérationnelle du Projet d'Agglomération

Angers Loire Métropole ne manque pas d'atouts pour assurer le développement de son territoire. Au carrefour de l'arc atlantique et du bassin parisien, elle est un lieu de passage et d'échanges. Son économie est issue d'un héritage industriel ancien et d'une implantation d'activités de pointe. L'emploi a progressé de 14% au cours de la dernière décennie et la population pourrait compter 279 000 habitants en 2010. Ce développement n'est pas sans conséquence : le modèle économique est en pleine mutation, l'étalement urbain est croissant et une spécialisation sociale des territoires se dessine progressivement. Pour la communauté d'agglomération, le développement durable se doit d'être un principe d'action des politiques locales, d'autant qu'elle possède encore un patrimoine naturel remarquable et une diversité paysagère reconnue (vallée de la Loire classée patrimoine de l'UNESCO, vallées Angevines, bocage et grands espaces agricoles). Il y a eu la charte de l'écologie urbaine en 1992. Puis, en 2005, sur le socle du projet d'agglomération, Angers Loire Métropole a élaboré son premier Agenda 21, adopté début 2006. L'Agenda 21 constitue la déclinaison opérationnelle du projet d'agglomération et vise à valoriser les actions en cours, à renforcer leur adéquation aux enjeux du développement durable et à mettre en œuvre de nouvelles actions innovantes notamment en matière de lutte contre le changement climatique.

### DÉMARCHE

#### Un processus de concertation progressif pour une implication croissante des acteurs

Dans un premier temps, de janvier à juin 2005, un diagnostic développement durable a été réalisé à partir du projet d'agglomération pour dégager les caractéristiques du territoire. Durant l'été, l'élaboration de la stratégie développement durable a permis de décliner les cinq axes en 20 orientations stratégiques. Fin 2005, des groupes de travail ont produit le premier plan de 40 actions opérationnelles, regroupant des actions d'ores et déjà engagées et de nouvelles actions possibles.

L'Agenda 21 étant réalisé sur un temps court, Angers Loire Métropole a souhaité mettre en œuvre un processus progressif pour créer les conditions d'une implication croissante et de qualité des acteurs locaux.

L'équipe projet s'est positionnée comme un acteur force de proposition et un catalyseur de la réflexion collective. Les groupes de travail ont été organisés dans le cadre d'ateliers (16 ateliers et 150 participants en moyenne par série d'ateliers) et de forums (au nombre de 3) pour travailler sur les enjeux et pour mener à bien la phase d'écriture de l'Agenda 21 local.

L'ambition de ce dispositif était que les acteurs locaux s'impliquent, à terme, dans la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 21. Les acteurs ayant participé à la définition des actions se sont effectivement engagés de façon opérationnelle dans leur réalisation, en tant que partenaires ou pilotes de certaines actions.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### Des actions pour lutter contre le réchauffement climatique

L'Agenda 21 est le moyen de réaffirmer des choix antérieurs, d'innover et de créer de nouvelles dynamiques parmi lesquelles une meilleure prise en compte des questions environnementales et énergétiques dans les projets d'urbanisme et dans les comportements.

La politique de lutte contre le réchauffement climatique devrait rapidement tirer des bénéfices de la prise en compte transversale et systématique des questions énergétiques. Le développement des déplacements doux et des transports collectifs, avec en corollaire la réduction de la place de la voiture, devrait également prouver son efficacité dans ce domaine. La consolidation des partenariats avec la mise en réseau des communes de la communauté d'agglomération jouera aussi en faveur de cette meilleure prise en compte des questions de développement durable.

Le développement économique, la politique de la ville et la préservation des paysages apparaissent dans les orientations du prochain programme d'actions (sécurité publique, développement d'implantation d'activités, exploitation de la richesse de l'eau) et seront donc traités à moyen terme.

#### BONNES IDÉES

### L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) systématisée

Une des actions de l'Agenda 21 consiste à mener systématiquement, pour tout projet d'aménagement, une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU).

Il s'agit d'une approche généraliste (développée par l'ADEME) qui traite à la fois des choix énergétiques, de la gestion des déplacements, des déchets, de l'environnement sonore ou climatique, etc.

Elle constitue un outil d'aide à la conception de projets et à la décision. De l'étude préalable aux choix opérationnels en termes d'aménagement et d'urbanisme, l'AEU permet d'intégrer les préoccupations environnementales et énergétiques dans tout projet urbain. Elle peut inciter à la réalisation d'études de faisabilité sur des sujets précis (pour une chaufferie bois par exemple).

#### Cinq objectifs prioritaires...

- Promouvoir l'emploi en anticipant les mutations économiques du territoire,
  - Favoriser un développement solidaire et écologique du territoire,
  - Assurer les ressources de demain, diminuer les risques et les nuisances,
  - Anticiper et répondre aux transformations sociales et démographiques,
  - Renforcer l'exemplarité et affirmer la responsabilité d'Angers Loire Métropole.
- ... et des objectifs à traiter à moyen terme
- Mettre en cohérence les actions de sécurité publique à l'échelle de l'agglomération,
  - Inscrire Angers dans des réseaux européens et internationaux susceptibles de générer du développement stratégique et de l'innovation à la hauteur de son potentiel,
  - Développer les implantations d'activités en cohérence avec les objectifs d'attractivité et de qualité de vie,
  - Exploiter la richesse que constitue la présence de l'eau dans l'agglomération,
  - Préserver l'exceptionnelle diversité des paysages, porteurs de l'identité de l'agglomération.

Les résultats attendus du développement systématique d'une telle démarche, sont la diminution des impacts environnementaux des projets d'aménagement, la réduction de la consommation énergétique, la réduction de la consommation d'eau et l'optimisation des déplacements.



Communauté d'agglomération  
d'Angers Loire Métropole  
Maine-et-Loire  
Pays de la Loire

Population	270 000 habitants
Nombre de commune(s)	31
Surface du territoire	510 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	février 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2007



## Communauté d'agglomération du Grand-Alès en Cévennes

### PROJET

#### **Construire l'avenir : concilier identité cévenole et forte croissance démographique**

Le Grand Alès, 5ème bassin de vie de la région Languedoc-Roussillon, s'est organisé en intercommunalité en 2000. La communauté d'agglomération rassemble de nombreuses compétences mises en œuvre sur 16 communes autour d'Alès (commune de loin la plus peuplée avec 40 000 habitants). Le territoire connaît une forte augmentation de la population : on estime la moyenne annuelle entre 1999 et 2006 à +1,84 % pour le Grand-Alès, contre une moyenne régionale de +1,34 % dans une des régions les plus attractives de France) et +0,64 % pour la France métropolitaine. Elle s'accompagne d'évolutions économiques, avec un fort développement des services notamment, et de nouvelles activités. Située sur le piémont des Cévennes, la communauté d'agglomération cherche à préserver la qualité de vie et les valeurs culturelles, ce à quoi contribue également le parc national des Cévennes qui jouxte le territoire à l'ouest. Construit en partenariat avec ce dernier, l'Agenda 21 a mis l'accent sur un développement économique reposant sur les spécificités locales : la forêt, l'agriculture, les éco-filières. Il a aussi permis d'affirmer des points d'ancrage importants pour le Grand Alès, tels que l'identité (modèle cévenol, identités villageoises), la complémentarité entre territoire urbain et rural — à poursuivre en recherchant de nouveaux équilibres éventuellement —, ou encore la richesse des expériences et initiatives locales.

Par son projet d'Agenda 21, la communauté d'agglomération affiche son ambition de promouvoir et de mettre en œuvre le développement durable. Elle veut également en faire le vecteur de nouveaux projets locaux. Pour y parvenir et préparer le territoire aux enjeux démographiques à venir, elle a su démontrer une volonté d'ouverture à l'extérieur, et de modification de ses pratiques internes vers plus de transversalité et de coopération, ce qui se concrétise par un fort portage du projet, par les élus, les techniciens mais aussi les partenaires tels que le parc national des Cévennes, Nîmes Métropole, le Pays Cévennes, le conseil régional et le conseil général.

### DÉMARCHE

#### **Un fin travail de diagnostic pour asseoir le plan d'action et son suivi**

L'Agenda 21 du Grand Alès a été publié en mars 2007, après 2 ans de diagnostic partagé basé sur une concertation entre les collectivités concernées, les habitants, les partenaires institutionnels et associatifs. Outre l'organisation du pilotage et du partenariat, une grande attention a été portée à la sensibilisation des acteurs, à l'évaluation du projet comme des actions. Une mission Agenda 21 a été créée, qui a réalisé en 2004 et 2005 tout un pré-travail de diagnostic et de compilation de données (une fiche technique par service pour recenser toutes les actions en cours). Au total, 26 services ont été mobilisés sur la CA et les principales communes. Aujourd'hui, la mission Agenda 21 dispose d'une vision globale et émet des avis et recommandations au regard du développement durable, notamment dans les réunions de cadres qui ont lieu tous les 15 jours. A partir de 2005, la suite du diagnostic a été réalisée en externe. Un bureau d'études a eu la charge d'étudier les documents compilés et produits par la mission Agenda 21, et d'interviewer des personnes ressources.

La stratégie a ensuite été le fruit d'un travail conjoint mis en place avec les partenaires (DIREN, parc national Cévennes, communes), permettant un croisement de leurs stratégies respectives.

La démarche est en phase opérationnelle d'animation. Le comité de suivi technique et politique examine les actions une par une, pour les hiérarchiser et organiser leur mise en œuvre. Par la suite, un conseil local de développement, rassemblant de très nombreux acteurs socio-économiques et institutionnels, assurera leur suivi.

#### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

### Un développement économique mieux ancré sur le territoire

Les progrès sont notamment attendus en termes de développement économique (grâce à la valorisation des spécificités endogènes du territoire comme les éco-filières, ou le tourisme), d'urbanisme, de préservation des ressources et de la biodiversité.

En matière de cohésion sociale, une dynamique devrait être enclenchée à partir du Contrat urbain de cohésion sociale (le premier CUCS signé dans le Gard). Ce dernier prévoit de nombreuses actions en faveur de l'amélioration du lien social : jardins ouvriers dans les quartiers les plus sensibles, construction de crèches, filières bio ou filières courtes et locales privilégiées pour les cantines, transports pour les populations modestes qui ne possèdent pas de véhicule (pédibus, pistes cyclables sécurisées).

#### BONNES IDÉES

### Un Conseil local de développement durable, pérenne, et un « tableau boulier » de suivi

Deux outils visent à assurer le suivi et l'évaluation en adéquation avec l'ampleur du projet et du territoire concerné. Un Conseil local de développement durable, groupe de travail et de suivi d'une centaine de personnes, a été constitué dans le prolongement du Forum 21 qui avait été créé pour l'élaboration de l'Agenda 21. Il est doté de moyens adaptés. Pour l'évaluation de la démarche, le choix a été fait d'un système facilement compréhensible et utilisable en réunions. Il s'agit d'un tableau boulier qui permet l'examen de l'action en cours et de sa contribution à différentes finalités et domaines d'action.

- Lutter contre le réchauffement climatique,
- Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité,
- Améliorer le cadre de vie de ses habitants,
- Favoriser la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté par l'économie,
- Impliquer et mobiliser les acteurs locaux sur son territoire.

Le but est de faire avancer progressivement les boules du boulier dans tous les domaines (les objectifs sont autant que possible quantifiés).

### Des actions convergentes de soutien aux éco-industries : Eco-pôle et promotions

Un partenariat avec l'Ecole des Mines d'Alès a permis le développement du technopôle Alès Myriapolis. Bénéficiant de l'engagement des partenaires locaux (budget de 2 millions d'euros qui en fait une des priorités du territoire sur le plan économique), il dispose d'un pôle consacré aux éco-entreprises et éco-industries. La filière bois-énergie est valorisée, notamment dans le cadre d'une charte forestière de Pays (constitution d'un pôle d'excellence rurale, développement de débouchés, promotion des petits projets et de bâtiments peu énergivores). L'éco-construction est également promue grâce aux engagements des collectivités, dans les documents d'urbanisme, leurs propres projets, et par l'information à destination des particuliers et porteurs de projets.



Communauté d'agglomération  
du Grand-Alès en Cévennes  
Gard  
Languedoc-Roussillon

Population	75 462 habitants
Nombre de commune(s)	16
Surface du territoire	205 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	2007



## Communauté d'agglomération du Pays de Lorient

### PROJET

#### La Charte pour l'Environnement, base de la démarche agenda 21

La Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient (aussi appelée CAP l'Orient), troisième agglomération de Bretagne avec près de 190 000 habitants répartis sur 19 communes, dispose d'une situation géographique particulière, « entre terre et mer ». Une large rade ouvre l'agglomération au monde maritime, tandis que trois vallées la relient au monde terrestre : ces spécificités sont placées au cœur des politiques de développement et d'équilibre du territoire.

La charte pour l'environnement et le développement durable de la CAP, émanant d'une volonté de mettre en œuvre une politique territoriale respectueuse de ses espaces et de son environnement, a été signée début 2002. Elle constitue un fil conducteur à l'action menée en faveur du développement durable. C'est une démarche participative et contractuelle, qui permet de rassembler et de mobiliser de nombreux acteurs autour d'objectifs et de projets partagés. La communauté d'agglomération a reçu les « Rubans du développement durable » en 2003 pour l'ensemble du programme d'actions de la Charte ; elle est aussi lauréate des trophées « Eco-Actions 2005 », dans la catégorie « politique environnementale globale ».

La Charte pour l'Environnement s'est achevée en 2006, le programme d'actions ayant été mis en œuvre entre 2002 et 2006.

L'objectif est à présent de poursuivre et de généraliser encore la démarche, tout en renforçant la cohérence de l'ensemble des documents de planification territoriale existants. Fin 2006, Cap l'Orient a donc décidé de s'engager dans une démarche d'agenda 21 local pour à la fois renforcer l'exemplarité du territoire et modifier durablement les comportements au quotidien.

### DÉMARCHE

#### Ne pas se limiter au seul domaine de l'environnement et rechercher la transversalité

La démarche a été menée en 3 étapes successives :

- l'audit-diagnostic qui a défini les 4 grands enjeux de la charte (validé en mai 2000),
- 4 ateliers thématiques aboutissant à la définition de la stratégie et des objectifs prioritaires (validés fin 2000),
- le programme d'actions (validé fin 2001).

Le pilotage de la charte a été assuré par la direction générale des services techniques et la direction générale de l'environnement, de l'aménagement et des transports. Un comité de pilotage, présidé et animé par Cap l'Orient, a été constitué. Il est composé d'environ 100 personnes, tous acteurs du territoire (élus et services de la collectivité, représentants de l'Etat, partenaires institutionnels et socio-économiques, associations, experts).

Pour compléter le dispositif, un comité technique, composé d'élus et techniciens de la Communauté ainsi que des représentants de l'ADEME et de la DIREN, a régulièrement suivi l'avancée du travail.

Plusieurs associations (une quinzaine) ont activement participé à l'élaboration de la charte, et représentent au final la moitié de ses signataires. Après la réalisation d'un diagnostic « sensible » en parallèle du diagnostic « technique », elles ont directement formulé des propositions d'actions.

Le programme d'actions (une quarantaine d'actions), mis en œuvre sur la période 2002-2006, fait l'objet d'une évaluation débutée à l'été 2006 et qui permettra de mesurer les résultats obtenus.

Dans cette démarche de charte qui pourrait sembler plutôt sectorielle, la transversalité a déjà largement été mise en œuvre. Il s'agira avec l'Agenda 21 d'aborder fortement les dimensions économiques et sociales, d'élargir la concertation, afin de mobiliser davantage la population.

**AMÉLIORATIONS ATTENDUES**

**Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**

Étant donné la situation géographique de Cap L'Orient et les problèmes de qualité de l'eau, la finalité « préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources » est privilégiée. Le programme d'actions témoigne d'un engagement fort sur la gestion et la mise en valeur du littoral et de l'estuaire. L'action engagée en direction de la profession agricole (cahier des charges pour une agriculture durable, approvisionnement des restaurations collectives, travail sur la solidarité littoral – arrière pays) devrait engendrer des changements marquants, notamment du fait de la reconnaissance des agriculteurs comme des acteurs à part entière de la stratégie de développement durable.

L'agglomération a plus largement engagé une importante action en faveur de la diffusion des principes du développement durable à destination de la population, des acteurs et des agents : promotion de la démarche HQE dans les opérations de construction et les projets d'aménagement, éducation à l'environnement, campagne de sensibilisation et d'information sur la réduction des déchets à la source, création d'un centre de ressources sur le développement durable.

**BONNES IDÉES**

**Des cahiers des charges Agriculture durable**

Dans la charte, la mise en place d'une politique visant à développer des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et un rapprochement producteurs-consommateurs, a été assortie d'une étude de faisabilité pour :

- Connaissance, protection, réhabilitation des milieux marins, littoraux et estuariens ;
- Maîtrise des pressions liées aux activités humaines et à la valorisation de l'espace côtier ;
- Diversification des programmes de protection de la ressource en eau ;
- Maintien des usages agricoles de l'espace et mutation des pratiques ;
- Gestion des déchets ;
- Renforcer les modes de transport et de déplacement alternatifs à la voiture et maîtriser l'énergie, promouvoir les énergies renouvelables et la qualité de l'air ;
- Promouvoir la Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les opérations de construction et les projets d'aménagement du territoire ;
- Renforcer les outils de connaissance et d'information ;
- Développer l'éco citoyenneté et renforcer la démocratie participative.

- rédiger des cahiers des charges « agriculture durable », intermédiaire entre le bio et l'agriculture conventionnelle ;
- identifier des agriculteurs susceptibles d'y répondre ainsi qu'à ceux de la restauration collective ;
- chiffrer les coûts de reconversion nécessaires et rechercher des financements.

**Une enquête de satisfaction à mi-parcours**

Une série d'entretiens a été réalisée auprès de chacune des 27 structures signataires et d'agents des services de Cap l'Orient, afin de :

- dresser un premier bilan de la charte (élaboration, mise en œuvre, suivi et application),
- évaluer l'état d'avancement global des actions,
- recueillir les souhaits des partenaires à ce stade.



Communauté d'agglomération du Pays de Lorient  
Morbihan  
Bretagne

Population	190 000 habitants
Nombre de commune(s)	19
Surface du territoire	474 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	décembre 2001
Période de mise en œuvre :	2002-2006



## Communauté d'agglomération de Rennes Métropole

### PROJET

#### Un projet d'agglomération renouvelé, conforme à la Charte d'Aalborg

L'agglomération rennaise est composée de 37 communes, soit 400 000 habitants. En augmentation, la population est aussi plus jeune que la moyenne nationale, les étudiants représentant près de 15 % de la population totale. L'activité économique est dynamique, ce qui s'est notamment traduit par la création de 56 000 emplois nets entre 1990 et 2003. Pour la communauté d'agglomération, l'enjeu est important de pouvoir accueillir cette population croissante dans un contexte de forte pression foncière. Malgré la prise en compte précoce dans le projet d'agglomération du concept de « ville-archipel » reliant les communes entre elles par des espaces naturels et agricoles afin d'éviter l'étalement urbain, plus de 17 % de l'espace est déjà urbanisé.

En 2004, profitant d'un contexte de réflexions stratégiques (nouveau SCoT, le projet d'agglomération de Rennes Métropole ayant déjà quinze ans), l'intercommunalité a fait le choix de s'engager plus fortement en faveur du développement durable pour un nouveau projet d'agglomération intégrant des enjeux transversaux, mobilisant les acteurs, et se donnant les moyens de son évaluation. L'objectif était également de mettre en cohérence toutes les interventions sectorielles communautaires.

La Charte d'Aalborg (charte européenne des villes durables) a été signée et l'Agenda 21 initié, débouchant en deux ans sur un projet communautaire 2007-2015, voté à l'unanimité.

### DÉMARCHE

#### S'articuler aux démarches existantes et aux projets des communes

La stratégie retenue est globale, très transversale et bien ancrée dans les spécificités du territoire. Au travers de la démarche Agenda 21, l'agglomération renforce son développement en travaillant à la fois avec les communes qui la constituent, au-delà de son périmètre, et à d'autres échelles de territoire : SCoT, Pays, région, coopération métropolitaine, Europe. L'Agenda 21 s'articule à la fois avec les documents sectoriels de la CA (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains) et avec d'autres documents en cours de réalisation (Plan Climat Territorial, Programme Local pour l'Agriculture...).

En terme de participation, quatre temps forts ont rythmé la démarche et offert aux habitants et acteurs du territoire des moyens d'expression variés :

- le lancement de l'Agenda 21 (rassemblement de 300 acteurs locaux en juin 2004),
- une grande enquête via la revue métropolitaine (11 000 réponses en juin 2004),
- un spectacle itinérant sur le développement durable (17 représentations en 2006),
- et une exposition « Horizon 2020 » organisée en novembre 2007 (elle a accueilli 12 500 visiteurs).

Le conseil de développement a été l'organe moteur de cette organisation et de la mobilisation. Rassemblant des habitants, il a été ouvert aux acteurs privés et aux associations (entreprises et syndicats). Des démarches spécifiques ont par ailleurs été entreprises pour mobiliser certains acteurs. Ce fut le cas en particulier pour les jeunes de l'agglomération, associés à la démarche par un appel à projets primé sur le développement durable et intitulé « Agis aujourd'hui pour la métropole de demain ».

## AMÉLIORATIONS ATTENDUES

### Développement économique, épanouissement humain, cohésion sociale grâce à la connaissance et aux savoirs

La valeur « connaissances et savoirs » irrigue de nombreux domaines de la stratégie : développement économique et recherche, épanouissement personnel, formation tout au long de la vie, cohésion sociale et communauté de vie. En plaçant la connaissance comme clef de voûte du développement de Rennes Métropole, l'agglomération se donne comme objectifs de devenir une métropole créatrice et apprenante, accueillante et solidaire.

L'Agenda 21 devrait apporter des améliorations importantes dans le domaine de la cohésion sociale, avec un accès amélioré à la culture, à la connaissance, à la formation, à la mobilité, à l'emploi et au logement. Un développement économique fondé sur la diversification devrait également voir le jour.

## BONNES IDEES

### Recenser et mettre en commun les bonnes pratiques des communes

La démarche « les communes à l'agenda » a permis de constituer une banque d'expériences sur des opérations de référence pour promouvoir une culture commune du développement durable. Quinze communes ont répondu à l'appel à projets en 2005. Chaque projet fait l'objet d'un reportage et d'une valorisation dans une publication de Rennes Métropole et sur son site Internet.

### La mise en œuvre des PAEN pour maintenir l'agriculture périurbaine

Le choix d'un développement polycentrique a permis d'éviter un étalement urbain en tache d'huile et de maintenir un équilibre entre espaces ruraux et urbains. Cette organisation prend appui sur une trame agricole et environnementale qui doit être préservée.

- Elever la recherche et l'enseignement supérieur de Rennes au niveau international,
- Développer, reconnaître et rendre accessibles toutes les formes de savoir,
- Développer l'intelligence collective,
- Un logement et un emploi pour tous, priorités absolues de l'accueil solidaire sur Rennes Métropole,
- Permettre l'accès aux droits fondamentaux, qui contribuent à l'autonomie et à l'évolution dans la société,
- Vivre ensemble au sein d'un territoire équilibré, en développant des services qui répondent aux besoins de chacun,
- Soutenir un développement économique ambitieux et affirmer l'emploi de tous comme un atout pour un territoire compétitif et solidaire,
- Conforter la qualité de la ville archipel comme facteur d'attractivité,
- Renforcer l'image et le rayonnement de Rennes Métropole et s'ouvrir sur l'Europe.

Rennes Métropole souhaite maintenir une agriculture périurbaine viable et actrice du développement durable de l'agglomération. Elle souhaite agir pour structurer l'espace agricole périurbain, maintenir le bocage, soutenir des projets de diversification et mettre en valeur l'identité agricole du territoire. Une action concrète vise à la mise en œuvre de l'outil PAEN (Périmètre d'Aménagement de l'Espace Naturel), outil de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels, pour des interventions foncières ciblées et la définition de projets agricoles.



Communauté d'agglomération  
de Rennes Métropole  
Ille et Vilaine  
Bretagne

Population	400 000 habitants
Nombre de commune(s)	37
Surface du territoire	608 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	novembre 2006
Période de mise en œuvre :	2007-2015



## Communauté urbaine du Grand Lyon

### PROJET

#### Les communes partie prenante du projet communautaire

Lyon, troisième ville de France de par sa population, est le chef-lieu du département du Rhône et la capitale de la région Rhône-Alpes. Son agglomération est très étendue, au-delà même des limites du département, avec une aire urbaine peuplée de plus de 1,5 million d'habitants. La communauté urbaine (CU), créée suite à la loi de décembre 1966, rassemble 57 communes.

Depuis 1992, le Grand Lyon fait évoluer ses politiques vers une prise en compte croissante de l'environnement, à la recherche d'un développement plus durable, créateur de richesses et d'emplois, de l'amélioration du cadre de vie et de l'ouverture au débat public. Elle avait été la première communauté urbaine à adopter une charte d'écologie urbaine. Le président actuel a estimé qu'il fallait franchir une nouvelle étape en élaborant un agenda 21 qui s'appuie spécifiquement sur les compétences du Grand Lyon, concerne l'ensemble de son vaste territoire et de ses habitants.

Le projet œuvre en faveur d'une amélioration de la qualité de vie tant sur les aspects environnementaux qu'économiques et sociaux. La démarche est également capitale dans le sens où elle influence favorablement les communes du Grand Lyon qui, à leur tour, lancent des agendas 21. Les échelles infra-communautaires sont considérées comme parties prenantes du projet.

### DÉMARCHE

#### Expérimenter la méthode, améliorer l'outil et agréger les volontés

L'Agenda 21 est un « triptyque » qui rassemble 86 fiches actions (afin de mieux rendre visibles les projets engagés), fixe un cadre d'intervention pour la CU (en définissant une organisation interne) et propose une approche territoriale du développement durable via notamment des sites d'expérimentation (afin de démontrer que les principes de l'Agenda 21 peuvent s'appliquer sur des territoires très différents dès lors que l'Agenda 21 est structurant). Deux premières expérimentations doivent déboucher sur la signature d'un contrat territorial de développement durable – contrat visant à associer les communes en montrant qu'elles ont un rôle à jouer. Un « club des villes durables de l'agglomération du Grand Lyon », qui regroupe 25 communes, permet de démultiplier les expériences.

La communauté urbaine a fait réaliser une notation extra-financière en 2006 et s'engage à actualiser l'Agenda 21 tous les deux ans.

A travers un comité de suivi politique fortement engagé dans la démarche, l'accompagnement quotidien de la DGS et de la Mission Agenda 21, ainsi que l'implication des services via le groupe des correspondants (30 agents volontaires qui représentent l'ensemble des missions), l'Agenda 21 a été élaboré en moins de deux ans. Le groupe de correspondants a participé à la réalisation du guide développement durable interne au Grand Lyon à l'usage des élus et des techniciens, qui permet de réinterroger les projets et d'identifier les marges de progression possibles en fonction des moyens techniques et financiers disponibles.

Les outils de concertation ont été largement utilisés avec les conseils de quartiers et des conseils consultatifs locaux créés dans les communes volontaires. Un important travail a été mené avec le Conseil de Développement, associant à la réflexion sur l'avenir de l'agglomération des citoyens et des associations chargés de relayer la démarche au sein de leur réseau et de capitaliser les informations remontantes.

## AMÉLIORATIONS ATTENDUES

**De la conduite des politiques communautaires à la consommation responsable**

L'Agenda 21 a été l'occasion de réinterroger les pratiques de la CU. Les changements marquants sont donc attendus dans la conduite des politiques de l'agglomération, qui devrait mieux prendre en compte, de manière systématique, les enjeux du développement durable. La démarche a aussi permis de donner une dimension durable aux projets en cours. Les efforts réalisés en matière de formation et de sensibilisation de la population, des acteurs et des agents, devraient engendrer des changements notables dans la diffusion des idées et la modification des pratiques. Tout en assurant une bonne articulation avec les autres projets portés par l'agglomération (grands projets de ville, PLH, ANRU, PDU) et la transversalité des actions proposées, l'Agenda 21 met en avant des engagements forts sur les thématiques de l'énergie et de l'effet de serre, de la cohésion et de la solidarité, de la production et de la consommation responsables.

## BONNES IDÉES

**Pour mobiliser rapidement**

Afin d'engager la mobilisation des habitants et des acteurs, l'air a été un premier thème fédérateur adopté sur une période de deux ans (2005-2007), plus particulièrement à travers la mobilité et la santé. La population s'était déclarée en 2002, lors d'une étude sur la qualité de vie, particulièrement préoccupée par cet aspect et la CU estimait cette question de santé publique d'une extrême importance pour impliquer les acteurs dans une démarche de développement durable. La mobilisation a donc été engagée rapidement avec les communes et institutions volontaires.

Un plan d'éducation à l'environnement vers le développement durable a également été initié à la même période. Il constitue un document de référence pour l'ensemble des acteurs concernés en interne (élus, services de la CU) et en externe (communes, associations, institutions).

- Favoriser la cohésion sociale et le développement économique, en accompagnant le développement économique du territoire, en prenant mieux en compte le Développement durable et en favorisant un développement pour tous ;

- Lutter contre l'effet de serre, en favorisant une mobilité durable, en maîtrisant et consommant mieux l'énergie, en fondant la politique d'aménagement et d'habitat sur la qualité environnementale, en approfondissant les connaissances de l'effet de serre ;

- Améliorer le cadre de vie des habitants, en préservant les milieux et ressources naturelles, en luttant contre les pollutions et nuisances ;

- Animer la prise en compte du développement durable avec les communes comme partenaires, en organisant les territoires au regard du Développement durable, en se préoccupant de la santé des habitants, en favorisant la sensibilisation et la communication ;

- Mobiliser pour un développement plus durable, en développant une culture interne, en faisant progresser les pratiques et les comportements, en mettant en œuvre la charte de la participation, en suivant et évaluant l'Agenda 21.

Visant à faciliter l'adoption d'une démarche éducative sur l'ensemble du territoire, il précise les partenariats, la mise en œuvre et le financement des projets ; propose des fiches action.

**Le passeport énergie des bâtiments anciens**

La CU aide au développement de ces passeports qui visent à sensibiliser les propriétaires à la qualification énergétique de leurs biens, et par ce biais aux économies d'énergie. A la clé : diagnostic énergie, préconisations de travaux et estimations financières, mise en évidence des économies (coût financier et impact environnemental).



Communauté urbaine  
du Grand Lyon  
Rhône  
Rhône-Alpes

Population	1,2 millions habitants
Nombre de commune(s)	57
Surface du territoire	500 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	mai 2005
Période de mise en œuvre :	2007-2009



## Département de l'Allier

### PROJET

#### L'Agenda 21 : le 10ème défi pour l'avenir de l'Allier

Situé au centre de la France, le département de l'Allier est un territoire essentiellement rural, qui s'organise autour de trois villes moyennes : Moulins, Montluçon et Vichy. L'activité économique relève à la fois d'un riche tissu d'entreprises industrielles et d'une agriculture diversifiée. Les milieux naturels, variés, sont encore bien préservés. La qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques (rivière Allier et ses affluents) représente un enjeu majeur pour l'Allier et les départements limitrophes. Le contexte démographique et économique est néanmoins difficile, caractérisé par un vieillissement de la population, une fragilité économique et une précarité des jeunes. Le département connaît une diminution importante de la population active, baisse évaluée à -13 % à l'horizon 2015.

Le choix de se lancer dans un agenda 21 est né de la réflexion prospective sur l'avenir du département de l'Allier, intitulée « Défi 2015 ». Conduite sous l'égide du conseil général, cette réflexion territoriale fondée sur une démarche ouverte et participative a placé le développement durable au cœur de la stratégie de développement du département. La décision de s'engager dans l'élaboration d'un agenda 21 départemental constitue, de fait, le 10ème « Défi pour l'avenir » de l'Allier.

### DÉMARCHE

#### Portage politique et concertation large : des conditions favorables à la réussite du projet

L'élaboration de l'Agenda 21 a été conduite sur une période relativement courte, de juin 2006 à juin 2007. La démarche a bénéficié d'un portage politique fort, marquant pleinement son caractère stratégique. Il a rassemblé toutes les tendances politiques de l'assemblée et un consensus général porte aujourd'hui la démarche.

Le processus d'élaboration a été mené de façon concomitante avec la révision des principaux cadres d'intervention de la collectivité (Contrat de projet Etat- Région), la refonte de plusieurs schémas sectoriels (schéma des transports collectifs,...), ou encore l'adoption et la révision de politiques sectorielles. Un important travail de sensibilisation, d'explication et de pédagogie a été mené auprès de la population, des élus et des agents à l'aide d'outils variés : enquêtes d'opinion, sites Internet et Intranet, communication institutionnelle, films de sensibilisation, réunions d'information, ateliers thématiques et lettres d'information interne.

L'Agenda 21 de l'Allier ainsi élaboré est organisé autour de 44 projets mobilisateurs et de 89 actions détaillées. La moitié d'entre elles correspondent à des mesures adoptées récemment par la collectivité, et le reste à des actions totalement nouvelles. Afin de développer l'exemplarité dans ses pratiques quotidiennes de fonctionnement, le conseil général a choisi de faire porter près de 40% des actions sur les interventions techniques, la gestion du patrimoine et le fonctionnement administratif du conseil général.

Aujourd'hui, les élus locaux souhaitent que cette démarche se poursuive par la mise en place de projets territoriaux de développement durable.

## AMÉLIORATIONS ATTENDUES

### Agriculture respectueuse de l'environnement, économies d'énergie et solidarités avec les plus fragiles

Le plan d'action s'avère très complet. Trois des cinq finalités du développement durable semblent néanmoins privilégiées : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; l'épanouissement des êtres humains, via des objectifs globaux de solidarité, de qualité de cadre de vie, de formation et d'épanouissement culturel et, enfin, la recherche d'un développement privilégiant des modes de production et de consommation responsables.

Le programme d'actions met notamment l'accent sur les économies d'énergie, ainsi que sur les solidarités avec les populations les plus fragiles – nombreuses dans le département (personnes âgées, handicapées, isolées socialement). Une grande importance est également accordée à l'agriculture, en cohérence avec le contexte rural du territoire. Près de 12 % des actions de l'Agenda 21 portent sur le fonctionnement des exploitations, les pratiques agricoles ou le développement de filières éco-responsables telle que la filière « agriculture biologique ».

## BONNES IDEES

### Un Conseil Départemental du développement durable

Afin de pérenniser la concertation avec ceux qui sont les partenaires de premier plan de la collectivité, il a été prévu la création d'un conseil départemental du développement durable. Composé d'une quarantaine de représentants d'organismes institutionnels et de la société civile, il se réunira deux à trois fois par an selon le programme de travail qu'il établira. Ce comité aura notamment pour rôle de veiller à l'articulation des différents agendas 21 locaux du département.

Cinq enjeux stratégiques thématiques...

- Privilégier la qualité et la durabilité des activités,
- Favoriser la cohésion sociale et territoriale, développer les solidarités,
- Développer des services correspondant aux attentes de familles,
- Protéger la biodiversité et les ressources naturelles,
- Favoriser un bâti durable,

...et trois objectifs transversaux :

- Développer l'exemplarité du conseil général,
- Promouvoir un changement de culture progressif auprès des acteurs socio-économiques de l'Allier et des habitants,
- Engager une dynamique d'évaluation et d'amélioration continue.

### Un schéma départemental de développement du tourisme cyclable

Ce schéma départemental consacré aux véloroutes a été imaginé afin de répondre aux objectifs d'un tourisme durable dans le département. Il intègre plusieurs échelles de mise en œuvre : une échelle locale, avec l'aménagement et la promotion des itinéraires cyclables en partenariat avec les collectivités locales, et une échelle plus globale, voire européenne avec la réalisation d'un tronçon de la Véloroute Nantes-Budapest.



Département de l'Allier  
Auvergne

Population	344 721 habitants
Nombre de commune(s)	320
Surface du territoire	7 340 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	juin 2007
Période de mise en œuvre :	2007-2013



## Département de l'Isère

### PROJET

#### Un plan de développement durable départemental pour les 15 ans à venir

L'Isère, plus vaste département de la région Rhône-Alpes, est composée d'un relief contrasté entre les grandes plaines du nord propices aux activités agricoles, les zones montagneuses des massifs de la Chartreuse, du Vercors et de Belledonne au sud et, en son centre, l'agglomération grenobloise. Avec plus d'un million d'habitants, le département connaît aussi des taux d'urbanisation et de croissance démographique très élevés.

Fin décembre 2006, l'assemblée départementale a adopté son Agenda 21, aboutissement d'un travail commencé deux ans auparavant et auquel s'est attelé le nouveau service « Energie et Développement durable », cellule Agenda 21 ad-hoc créée au sein de la direction consacrée à l'aménagement du territoire. L'Agenda 21 départemental, un des projets majeurs de la mandature, a ainsi été le premier de la Région, s'inscrivant logiquement dans la dynamique existant au niveau des grandes villes d'Isère, qui ont toutes entamé cette démarche auparavant.

Conçu comme un document stratégique et opérationnel dont l'horizon est d'une quinzaine d'années, il permet de mettre en route un plan de développement durable à l'échelle du département, d'harmoniser les pratiques des collectivités du territoire déjà engagées, d'en inciter de nouvelles à se lancer dans des démarches de développement durable. Un site Internet très complet retrace les initiatives actuellement en cours dans le département.

Le dialogue qui a pris forme dans ce cadre devrait se poursuivre pour chaque projet stratégique du conseil général.

### DÉMARCHE

#### L'Agenda 21 : une démarche partagée avec les collectivités et les habitants

La participation du plus grand nombre a été recherchée pour construire l'Agenda 21, notamment via des méthodes d'animation innovantes, des réunions territoriales dans tout le département et grâce à la vaste communication autour du projet faite dans la presse, y compris à la radio. La concertation a eu lieu :

- au sein des services départementaux, de manière exemplaire, avec une enquête auprès des techniciens et des élus, des réunions d'informations, ce qui a permis d'intensifier les relations inter-directions ;
- au sein de la population : 36 réunions publiques organisées sur l'ensemble du territoire en un an, avec travail de définition des enjeux du développement durable par thèmes, puis de formulation d'objectifs et d'actions ;
- avec un ensemble de partenaires.

Les collectivités du département ont été associées dès l'amont (représentées régulièrement par plus de 200 personnes) et cette prise en compte des territoires infra départementaux s'est poursuivie, de la démarche de diagnostic à la mise en œuvre actuelle. Des conventions mettent en cohérence les diverses actions du conseil général avec ses partenaires (dont les territoires de projets) dans le cadre de l'Agenda 21, en visant une bonne articulation avec la territorialisation des services et des politiques départementales.

La gouvernance du projet est assurée par deux structures :

- un comité de pilotage politique, composé de 11 conseillers généraux représentant l'ensemble des sensibilités politiques de l'assemblée départementale, assure la conduite du projet ;

- un comité technique de suivi composé de représentants de l'ensemble des directions, veille à la prise en compte du développement durable dans la mise en œuvre des politiques départementales.

#### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

### La généralisation du développement durable dans les politiques départementales

Le principal changement concerne l'organisation interne du conseil général : les relations inter-directions se développent et la prise en compte du développement durable dans les politiques départementales se fait de manière bien plus systématique. L'implication et la sensibilisation des habitants au développement durable devraient également évoluer positivement. Il faut enfin noter l'investissement important du département en matière de biodiversité (plusieurs actions particulièrement ambitieuses et innovantes comme celle visant à lutter contre les plantes allergisantes et invasives), ainsi que l'attention portée à la cohésion sociale. Ces actions visent en particulier les personnes âgées, les handicapés (notamment par l'amélioration des informations et services qui leurs sont destinés, une maison départementale, des antennes labellisées sur le territoire, etc.) et favorisent l'intergénérationnel.

#### BONNES IDÉES

### Plusieurs outils pour parfaire la concertation

Une campagne radiophonique sur différentes ondes a sensibilisé la population aux actions de l'Agenda 21, une méthode d'animation des réunions de concertation qui permette au plus grand nombre de participer a été recherchée : réunions décentralisées, travail en petits groupes, réflexion autour d'images. Afin de n'éliminer aucun public, une prise de contacts a été assurée préalablement par les services sociaux du conseil général, afin d'identifier des personnes qui pouvaient constituer un relais à la parole des « sans voix » (SDF ou autistes par exemple).

- Faire évoluer les comportements vers plus de responsabilité et plus de solidarité,
- Développer les solidarités et recréer une cohésion sociale,
- Améliorer les conditions de la vie quotidienne,
- Protéger et valoriser notre environnement naturel et préserver notre climat,
- Créer les conditions d'un développement économique durable et partagé.

### La diffusion de l'Agenda 21 au monde économique

Plusieurs actions originales vont dans ce sens car l'implication du monde économique et le lien avec les territoires est un défi complexe à relever. Il est ainsi prévu de travailler spécifiquement avec les transporteurs pour qu'ils soient sensibilisés au développement durable ou, ce qui est plus courant, d'accompagner les entreprises dans la mise en place de PDE (plan de déplacements entreprise).

L'action visant à utiliser la commande publique comme levier du développement durable va aussi dans ce sens en prévoyant, outre d'expérimenter l'intégration de clauses environnementales dans les marchés de fournitures ou des clauses sociales dans les marchés routiers, une formation spécifique à destination des acheteurs, ou encore la mise en place d'une rubrique sur le site Internet du conseil général.



Département de l'Isère  
Rhône-Alpes

Population	1, 1 millions d'habitants
Nombre de commune(s)	533
Surface du territoire	7 431 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	décembre 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2021



## Département de Seine et Marne

### PROJET

#### Quand le développement durable s'impose en périphérie de la région parisienne

Le conseil général a décidé mi-2004 de s'engager dans l'élaboration d'un Agenda 21, afin de doter le département d'un document stratégique et d'un programme d'actions concrètes qui concernent le quotidien. Cette démarche doit irriguer – et modifier en tant que de besoin – l'ensemble des politiques et pratiques pour qu'elles intègrent au mieux l'exigence de « satisfaction des besoins des générations actuelles, sans compromettre les facultés des générations futures à satisfaire les leurs ». L'Agenda 21 sert ainsi d'épine dorsale aux autres actions et procédures de l'institution (plan climat, Plan de déplacement administration, atlas biodiversité, démarche HQE).

Au cœur de l'euro-région Ile-de-France, la Seine-et-Marne accueille une grande part du développement de la métropole parisienne. Les études réalisées dans le cadre de l'Agenda 21 rendent compte de caractéristiques qui sont autant de défis en termes de développement durable : croissance de la population (avec forte mobilité des personnes et population jeune), croissance économique inégalement répartie, environnement de qualité. Le conseil général compte sur l'effet levier de son implication pour les relever, tout en ambitionnant de participer, à son niveau, à la prise de conscience internationale autour du développement durable et à la réponse aux défis planétaires. En s'engageant dans ce processus, il cherche à mobiliser tous les acteurs du territoire autour de l'exigence d'un développement durable.

### DÉMARCHE

#### Etre particulièrement cohérent entre le diagnostic et les actions prévues

A l'issue de 21 mois de mobilisation interne et externe, le conseil général a fixé les grandes lignes de sa contribution au développement durable autour des défis identifiés dans la phase diagnostic, puis, en cohérence, un programme d'actions 2007-2009 qui se décline en 16 engagements et 46 actions. Celles-ci concernent l'ensemble des services et couvrent toutes les compétences du département. La transversalité est bien intégrée et un dispositif de suivi a été mis en place :

- un comité départemental de développement durable ; constitué d'environ 30 personnes, principaux élus et responsables de services, il pilote la démarche au rythme de deux réunions par an ;
- un comité opérationnel ; relais du précédent, il est l'organe d'impulsion et de suivi opérationnel (grâce à un élu et une quinzaine de personnes des services). Il se réunit en fonction des besoins, au moins une fois par trimestre ;
- une mission développement durable ; administrativement rattachée au DGS, elle est la véritable cheville ouvrière de l'Agenda 21 (animation générale de la démarche, information et relance des acteurs, contacts), apporte un appui transversal aux services et assure le secrétariat des deux comités ;
- un club des correspondants développement durable ; composé de 50 à 80 personnes (une par unité opérationnelle) qui se réunissent deux fois par an, sous l'autorité du DGS. Leurs missions et fonctionnement hiérarchique ont été clairement précisés ;
- une conférence territoriale développement durable ; permettant de réunir régulièrement 150 à 200 acteurs (tous les 18 mois environ), éventuellement sur des thèmes spécifiques, elle est le lieu ouvert de la rencontre et de l'échange entre le conseil général et ses partenaires du territoire ;
- deux types d'indicateurs de développement durable : territoriaux, et de suivi des actions.

La participation des acteurs a été de mise à chaque étape du projet, du diagnostic à l'évaluation, avec un suivi citoyen des engagements. De nombreux partenaires ont été associés. Divers dispositifs permettent de faire progresser les méthodes de travail : benchmarking avec d'autres collectivités, plan de formation, grilles de lecture pour réaliser des auto-diagnostics développement durable, etc.

#### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

### Evolution des pratiques de l'institution et des habitants contre le changement climatique

L'association de la population à l'Agenda 21 laisse penser que celle-ci sera bien informée sur les enjeux de développement durable. Une large place est faite à l'intégration de ses principes dans les pratiques du département, notamment en ce qui concerne le changement climatique : énergies renouvelables, transports et déplacements, habitat, démarche HQE, implication du conseil général dans la gestion de ses bâtiments et de sa flotte de véhicules, Plan Climat départemental avec un Bilan carbone et un Plan énergies renouvelables.

Dans les faits, de nombreuses actions dans le domaine du développement économique sont également mises en œuvre : écopôle, politique d'aide incluant des critères de développement durable, sensibilisation des entreprises, participation au pôle de compétitivité. Les personnes en charge du développement économique se sont ainsi rendu compte de l'importance du travail transversal avec les autres directions.

#### BONNES IDÉES

### Le développement durable par et pour les jeunes

Le conseil général s'est engagé pendant plus d'un an à consulter les jeunes au travers des Rencontres de la Jeunesse, puis à mettre en œuvre progressivement des actions formulées dans ce cadre. Les jeunes avaient notamment souhaité qu'un site Internet d'information leur soit destiné.

- Encourager les acteurs économiques à saisir les opportunités de développement durable, investir dans la formation, la recherche et l'innovation ;
- Soutenir un développement urbain durable, répondre aux besoins de la population en termes de déplacements et modifier ceux du conseil général ;
- Renforcer les solidarités : pour tous les âges, locales et internationales avec les plus fragiles ;
- Développer une nouvelle culture du développement durable auprès des habitants mais aussi des agents du conseil général ;
- Gérer durablement les ressources et le patrimoine naturel, mobilisation sur l'énergie et la lutte contre le changement climatique, agir durablement sur les bâtiments départementaux ;
- Diffuser les exigences du développement durable dans l'ensemble des politiques du conseil général et notamment dans ses achats et marchés et sa politique de ressources humaines ;
- Renforcer la démocratie participative.

Cette action a pour intérêt d'associer le CIO, le CIJ, le CROUS, et des jeunes « testeurs » à sa conception, puis à son évaluation. Sur le site Internet du département, un portail spécifique sera créé. Outil interactif, il dynamisera les dispositifs d'information actuels sur les loisirs, les formations, les métiers, les transports, le logement, et l'emploi.

Le conseil général ambitionne également d'impulser l'élaboration d'agendas 21 de collèges. Ces projets permettent aux enfants d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions concret autour du développement durable. Avec des thèmes comme la protection de la nature ou la lutte contre les exclusions et la pauvreté, les jeunes font l'apprentissage d'un monde en construction, plus responsable, plus équitable, plus humain.



Département de Seine et Marne  
Ile-de-France

Population	1,2 millions d'habitants
Nombre de commune(s)	514
Surface du territoire	5 915 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	mars 2007
Période de mise en œuvre :	2007-2010



## Département du Tarn

### PROJET

#### Après la « Charte environnementale » et les « Rencontres du Tarn 2002-2012 », l'Agenda 21

Second département de la région Midi-Pyrénées de par sa superficie (près de 6000 km<sup>2</sup>) et sa population (plus de 350 000 habitants), le Tarn est caractérisé par un relief accidenté sur sa partie orientale, la partie occidentale étant une zone de plaines et de collines découpée par la vallée du Tarn et ses affluents.

Le développement équilibré des territoires, la protection de l'environnement et la solidarité constituent des préoccupations anciennes pour le département. Dès 1989, il a élaboré l'une des premières chartes départementales de l'environnement, véritable document d'orientation pour ses actions.

A partir des années 2000, la notion de développement durable commence à être intégrée, avec la volonté d'anticiper les besoins plutôt que de les subir.

Le conseil général organise alors les « Rencontres 2002-2012 » qui associent les acteurs socio-économiques, le monde associatif, puis plus largement la population tarnaise à travers une enquête d'opinion (13 000 réponses) et la tenue de réunions thématiques. Afin de continuer cette démarche globale et participative, le conseil général du Tarn s'est engagé fin 2003 dans un agenda 21 départemental, avec la volonté de devenir une administration exemplaire et éco-responsable, et d'intégrer le développement durable au cœur de ses actions et de ses politiques.

### DÉMARCHE

#### Plusieurs groupes de travail pour assurer le pilotage du projet

Les outils mis en place ont favorisé la participation et le portage du projet par les élus et les services techniques. En interne, trois groupes ont été formés afin de suivre la mise en œuvre de l'Agenda 21 :

- un comité de pilotage chargé d'orienter et de valider la conduite du projet,
- un groupe projet composé de 15 élus, chargé de valider les différentes étapes,
- un groupe des « correspondants 21 » composé d'une trentaine d'agents représentant 25 services, relais d'information, forces de propositions dans le plan « éco-gestion ».

Afin de mettre l'accent sur la participation du plus grand nombre d'acteurs (agents, partenaires, citoyens tarnais), différents outils ont été utilisés de manière complémentaire : les forums thématiques (260 participants), les conférences-débats (au nombre de six) et à nouveau un questionnaire (3 800 réponses recueillies et analysées par la SOFRES).

Le programme d'actions, ambitieux et opérationnel, a bien intégré les enjeux de transversalité et de sensibilisation-participation, qui contribueront au changement de culture et de pratiques. La démarche d'éco-responsabilité exemplaire au sein des services du conseil général est une priorité et les premières actions mises en œuvre sont celles qui sont propres à la collectivité.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### Travail transversal entre services, en faveur de l'ensemble des finalités du développement durable

Le changement le plus marquant apporté par la démarche concerne la culture en interne et l'évolution des pratiques de travail, vers une démarche d'éco-responsabilité ambitieuse et vers plus de transversalité. Les améliorations devraient ainsi toucher les différentes finalités.

L'axe 3 de l'Agenda 21 du Tarn, intitulé « Une nouvelle gouvernance » vise une évolution des pratiques en interne et dans les relations avec les acteurs tarnais. Pour y parvenir, plusieurs objectifs déclinés en actions figurent au programme :

- poursuivre la mobilisation et l'exemplarité interne par un réseau de correspondants Agenda 21, des marchés publics responsables,
- évaluer les politiques publiques et organiser l'amélioration continue par un Observatoire de l'environnement, un bilan carbone, et l'empreinte écologique du territoire,
- appuyer l'éducation à l'environnement et au développement durable par l'exemple de la restauration scolaire dans les collèges,
- promouvoir le développement durable dans les relations partenariales avec les autres collectivités en attribuant les subventions aux investissements en fonction de sa prise en compte.

#### BONNES IDÉES

#### Une mission d'experts indépendants

Afin de bénéficier d'un regard extérieur sur les actions engagées dans le cadre de l'Agenda 21, une mission d'experts universitaires pluridisciplinaires a été désignée, présidée par une personnalité indépendante. Tous les 3 à 5 ans, ce groupe pourra donner son avis sur :

- les évolutions du territoire au regard du développement durable,
- l'efficacité des actions menées par le conseil général et ses partenaires,
- la pertinence des actions au regard des enjeux de développement durable.

#### Poursuivre la structuration et le développement de la politique de randonnée pédestre

Avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) et la Charte pour le développement des randonnées, le conseil général a développé une politique de qualité pour les sentiers du département.

- *Gestion des ressources et des milieux,*
- *Développement humain, solidarité et équité sociale,*
- *Soutien à une économie raisonnée,*
- *Des objectifs de développement durable territorialisés,*
- *De nouveaux modes d'aménagement, de construction et de déplacement,*
- *Mise en place de nouvelles pratiques et de nouvelles modalités d'actions,*
- *Mobilisation de tous les acteurs.*

Au travers de l'action « Poursuivre la structuration et le développement de la politique de randonnée pédestre », le conseil général souhaite poursuivre cette dynamique sur les sentiers d'intérêt local en complétant l'offre de randonnée existante grâce à un maillage de parcours fiables et attractifs. La création de ces sentiers sera le fruit d'initiatives locales (communes, EPCI, pays). Le conseil général apportera un appui méthodologique auprès des acteurs locaux et favorisera la concertation pour assurer cohérence et complémentarité entre les projets. Cette action a une portée transversale : d'une part elle associe l'ensemble des acteurs locaux à la démarche, elle favorise l'accès et la promotion des paysages et des milieux naturels et participe au développement des déplacements en mode doux, d'autre part elle valorise la dynamique du tissu associatif et participe au développement de l'attractivité du Tarn et à la promotion du tourisme vert.



Département du Tarn  
Midi-Pyrénées

Population	363 000 habitants
Nombre de commune(s)	324
Surface du territoire	5 758 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	février 2007
Période de mise en œuvre :	2007-2010



## Région Midi-Pyrénées

### PROJET

#### Élargir la réflexion, de l'environnement au développement durable

L'engagement de la région Midi-Pyrénées en faveur du développement durable remonte au début de la décennie avec le Programme de lutte contre les Gaz à Effet de Serre (PRELUDDE) et l'organisation des premières assises du développement durable. Fin 2002, la collectivité a défini le cadre de sa stratégie de développement durable. Elle s'est engagée, d'une part, dans une démarche de management environnemental, qui a abouti en 2005 à la certification ISO 14001 de l'institution et, d'autre part, dans l'élaboration d'un agenda 21.

Avec un vote favorable début 2007, Midi-Pyrénées est la première région de France à avoir adopté à la quasi-unanimité un agenda 21, témoignage de la volonté d'élargir la réflexion au développement durable et non plus seulement à l'environnement.

Il s'inscrit dans le Plan Régional de Développement du territoire. L'élaboration de son programme d'actions a été menée en parallèle à l'élaboration d'autres schémas ou démarches tels que le Schéma régional de développement économique, ou le Contrat de Projets Etat-Région. Les différents projets ont ainsi été mis en cohérence, en bénéficiant d'un enrichissement mutuel.

### DÉMARCHE

#### Des dispositifs adaptés à l'échelle d'une région

Une analyse transversale a permis de rendre compte de l'état du territoire régional au regard du développement durable.

L'élaboration du diagnostic partagé a également pu s'appuyer sur les travaux existants (schémas régionaux, projets de territoire au regard du développement durable), un recueil du ressenti des élu et une approche scientifique pour définir l'empreinte écologique régionale.

Portée en interne par un pilotage politique et technique fort, la démarche a bénéficié de l'implication des services sensibilisés par d'autres engagements comme la certification ISO 14001. La mobilisation des politiques sectorielles déjà mises en œuvre va dans le sens de la bonne réalisation de l'Agenda 21. Un dispositif de participation permettant d'engager une concertation à l'échelle de son vaste territoire a été mis en place. Plusieurs outils ont été initiés, parmi lesquels un « Groupe citoyen de concertation » constitué d'un panel représentatif d'environ 80 personnes. Ce groupe a été réuni à quatre reprises pour travailler sur les objectifs et l'élaboration du programme d'actions.

La région a enfin travaillé à l'élaboration d'indicateurs de développement durable qui permettraient d'orienter la réflexion dès l'état des lieux, de suivre les évolutions constatées au regard des objectifs poursuivis, de partager le diagnostic et le suivi avec l'ensemble des acteurs du développement durable. Pour ce faire, la région s'est appuyée sur la démarche développée par l'IFEN pour assurer un arbitrage intergénérationnel. La définition des indicateurs de développement durable au niveau régional s'est faite en déclinant ceux définis nationalement par l'IFEN, après examen de leur pertinence et de la capacité des acteurs locaux à les mobiliser. Au total, la réflexion a permis de définir 55 indicateurs pertinents pour Midi-Pyrénées.

### AMÉLIORATIONS ATTENDUES

#### Environnement et énergie

Toutes les finalités sont couvertes, mais l'engagement est particulièrement important dans le champ de l'environnement. Le domaine de l'énergie fait l'objet d'actions très variées.

Au Plan Climat régional s'ajoutent le soutien à l'éco-construction dans le logement social, le développement du photovoltaïque et de l'éco-conditionnalité des aides. Ces aides pourront être pensées en lien avec des contrats d'appui aux entreprises exemplaires en matière de développement durable ou la mise à disposition de compétences techniques de conseil pour la réalisation de zones d'activités de qualité architecturale et environnementale.

La mise en œuvre des actions passe par la réalisation de partenariats sous forme de contrats, d'appels à projets ou d'aides « conditionnelles », relayant les orientations en matière de développement durable sur le plan local, avec les pays, les parcs naturels régionaux, ou encore les entreprises et les associations.

D'autres domaines relevant des compétences de la région, et déjà pris en compte dans les politiques existantes, font l'objet d'actions plus modestes. Sont ainsi traités les enjeux liés aux opportunités d'évolution de l'économie régionale, au potentiel de formation et de recherche, ou encore à la consommation d'espace et à l'étalement urbain.

#### BONNES IDÉES

### Calcul de l'empreinte écologique régionale

L'empreinte écologique est une mesure de la pression qu'exerce l'homme sur l'environnement, évaluant la surface nécessaire à une population pour satisfaire sa consommation de ressources et ses besoins d'absorption de déchets. Une étude a initié en 2005 une matrice spécifique permettant de calculer l'empreinte écologique de la région Midi-Pyrénées. Sur la base des données actuellement disponibles, celle-ci est de 5,35 hectares par an et par habitant\*. Elle se trouve dans la moyenne des empreintes écologiques calculées en France ou à l'étranger, et indique que la région est encore loin de se développer sur un mode durable. L'empreinte écologique met en lumière les paramètres ayant un impact environnemental fort (le logement et la mobilité des personnes).

- L'efficacité : pour une économie adaptée aux contraintes et aux besoins ;
- La proximité : pour une qualité de vie équitablement répartie par territoire ;
- La solidarité : pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté ;
- La responsabilité : pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux ;
- L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale.

Elle devrait aussi pouvoir être exploitée comme outil de sensibilisation, de communication et de formation au développement durable, de hiérarchisation des priorités.

### L'implication d'un panel de citoyens, du programme d'actions à l'évaluation

La région a recherché une large mobilisation de la société civile et des habitants par le biais d'un Groupe Citoyen de Concertation (GCC). Ses membres ont été choisis au hasard, lors d'une enquête téléphonique indépendante réalisée par le CREDOC auprès de 1750 personnes sur le territoire régional. Le GCC a été intronisé et sensibilisé lors de la conférence citoyenne sur le développement durable organisée au printemps 2006, a débattu des enjeux et des priorités pour l'avenir en Midi Pyrénées, puis a émis des propositions d'orientations stratégiques pour l'action régionale. Les citoyens du GCC ont pu auditionner des personnes ressources, confronter leurs idées à l'expertise, débattre et recueillir des témoignages.

\* Il faudrait être à 2 ha/an/hab. pour préserver les ressources de la planète.



Région Midi-Pyrénées

Population	2,7 millions d' habitants
Nombre de commune(s)	3 020
Surface du territoire	45 348 km <sup>2</sup>
Date du plan d'action :	mars 2007
Période de mise en œuvre :	2007-2012



# Glossaire

## Cadre de référence

En 2003, dans sa Stratégie nationale de développement durable, le gouvernement se donnait comme objectif, à l'horizon 2008, de favoriser l'émergence de 500 Agendas 21 locaux.

Pour ce faire, il devenait nécessaire de définir un cadre général qui permette à tous les acteurs de s'entendre sur les fondamentaux d'un projet territorial de développement durable ou d'un Agenda 21 local.

Rédigé à l'initiative du ministère en charge du développement durable, et avec le concours d'un vaste réseau de partenaires, le « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21 locaux » a été adopté en juin 2006.

Il définit entre autres les cinq finalités du développement durable, les cinq éléments déterminants pour une démarche de développement durable, et les décline de façon opérationnelle dans les différents champs d'action des collectivités locales.

C'est sur les termes de ce cadre de référence que repose l'appel à reconnaissance lancé en juillet 2006.

## Éléments déterminants de la démarche

S'engager dans un projet de développement durable suppose, pour une institution, une collectivité, ou une entreprise, d'adopter une démarche particulière, souvent différente des modes de fonctionnement traditionnels.

Les collectivités territoriales engagées depuis plusieurs années dans des projets de développement durable, en France et à l'étranger, ont démontré la nécessité de respecter, tout au long de la démarche de projet, certains principes, réunis, dans le cadre de référence, sous le vocable « éléments déterminants de la démarche ». Il s'agit de la participation des acteurs et des habitants, de la transversalité de l'approche, de l'organisation du pilotage, de l'évaluation partagée, et de l'adoption d'une stratégie d'amélioration continue.

## Finalités du développement durable

Plus générale et plus lointaine qu'un objectif, une finalité désigne l'horizon vers lequel tend un acteur animé d'une ambition. La finalité, c'est le but final, au-delà de l'objectif.

Le cadre de référence propose une définition de ce qu'est le développement durable à travers les grandes finalités qu'il poursuit : il s'agit des grandes ambitions que se sont fixées, pour le XXIème siècle, les pays réunis à Rio en 1992 et à Johannesburg 10 ans plus tard.

Ces finalités sont les suivantes :

- lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

## Enjeux

A l'échelle d'un territoire donné, on appelle enjeux les éléments révélés par le diagnostic sur lesquels il faudrait agir, soit parce qu'ils sont source de problèmes, soit parce qu'ils sont susceptibles de générer d'importants bénéfices (de diverses natures), soit parce qu'on anticipe à leur sujet des modifications importantes qu'il faudra prévenir, accompagner ou organiser ...

A titre d'exemple : le vieillissement de la population est un enjeu important pour un certain nombre de territoires du pourtour méditerranéen.

Un enjeu s'exprime à l'aide d'un substantif, il se constate, il s'identifie, ou il se comprend, mais il n'est pas la résultante d'un choix.

En revanche on peut, une fois qu'on les a identifiés, établir des hiérarchies entre les enjeux que l'on souhaite traiter de façon plus ou moins prioritaire.

## Objectifs

Pour agir sur les enjeux qu'elle juge prioritaire, une collectivité se fixe des objectifs. A titre d'exemple, une collectivité touchée par le vieillissement de sa population peut choisir d'orienter son action au regard de différents types d'objectifs :

- rééquilibrer la pyramide des âges
- améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées,
- faire du vieillissement un atout économique, etc.

Un objectif s'exprime à l'aide d'un verbe, c'est le résultat d'un choix, c'est ce à quoi l'on souhaite parvenir.

Il est utile de bien connaître les enjeux présents sur son territoire pour bien cibler ses objectifs, mais, de l'identification des enjeux, ne résultent pas automatiquement des objectifs : ces derniers sont l'expression d'une stratégie et de choix politiques.

Ils peuvent être chiffrés et accompagnés d'un échéancier.

Pour incarner les objectifs et se donner les moyens de les atteindre, on définit des actions.

## Diagnostic territorial

Lorsqu'une collectivité souhaite engager son territoire dans un projet territorial de développement durable, il est fondamental qu'elle sache précisément d'où elle part : un diagnostic s'impose, afin de savoir, sur son territoire, quels sont les enjeux, en termes de cohésion sociale, d'énergie, de développement économique, de pollution, de logement, de biodiversité ...

Ce diagnostic doit être un point de départ, sur lequel s'entendent tous les futurs acteurs du projet, et la population, et qui permette de se fixer des objectifs d'amélioration clairs.

Il doit permettre de dégager les atouts du territoire, mais aussi ses faiblesses, les contraintes auxquelles il est soumis, et les marges de manœuvre de la collectivité pour agir sur les différents enjeux identifiés.

Il doit être autant que possible transversal, et faire apparaître les liens entre les différents enjeux, les interactions entre les composantes sociales, économiques, environnementales du territoire (liens entre consommation de ressources, environnement et santé, liens entre cohésion sociale et accès à un environnement de qualité, liens entre aménagement du territoire et développement économique, liens entre préservation des milieux naturels et activités économiques de production de biens et services, liens entre déplacements et réduction des nuisances, liens entre accessibilité aux services urbains pour toutes les populations et maîtrise de l'étalement urbain...).

## Consultation, concertation, coproduction

Parmi les éléments déterminants d'une démarche de développement durable, figure la participation des acteurs et de la population. Celle-ci peut prendre des formes diverses, de la simple consultation à la coproduction.

## Projet territorial de développement durable, Agenda 21 local

La **consultation** a pour objectif d'informer et de recueillir les avis et les attentes des riverains, des personnes intéressées, des futurs utilisateurs d'un projet, des experts ... Elle gagne à être réalisée très en amont afin de prendre en compte le plus tôt possible ces attentes et d'adapter au mieux les projets. D'autres consultations peuvent être réalisées ultérieurement, au cours de l'élaboration du projet, pour vérifier certains choix et orientations.

La **concertation** vise à associer de manière active, à travers des débats, des rencontres, des échanges d'arguments et de points de vue, le plus grand nombre de citoyens et d'acteurs organisés à l'élaboration d'un projet. Elle a pour finalité de rechercher des compromis entre les intérêts parfois contradictoires des acteurs, d'améliorer les projets ou de faire émerger de nouvelles propositions.

La **coproduction** est un mode d'élaboration des politiques publiques, dans lequel les acteurs sont parties prenantes de l'élaboration, des orientations, des choix, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet. Dans ce cas, les acteurs et la population sont associés de manière active à la définition des enjeux et des objectifs, à l'élaboration du projet, à sa réalisation et à son suivi. La coproduction est l'occasion de faire s'exprimer la créativité des personnes désireuses de s'impliquer dans un projet, et de les rendre acteurs de sa mise en œuvre. C'est le niveau maximum de participation.

Un **projet territorial de développement durable** est une démarche volontaire, portée par une collectivité, un groupement de collectivités, ou un territoire de projet, qui vise à construire, avec l'ensemble des parties prenantes (acteurs et population), une vision stratégique et un projet d'avenir partagés pour le territoire et ses habitants.

Ce projet doit répondre aux enjeux locaux jugés prioritaires, tout en poursuivant les finalités d'un développement durable. A terme, il doit conduire à revisiter l'ensemble des politiques territoriales à l'aune du développement durable.

Il s'exprime, dans la perspective d'une stratégie d'amélioration continue, par des objectifs à atteindre et un plan d'action transversal et multi-sectoriel pour le territoire.

L'**Agenda 21 local** est un projet territorial de développement durable global, qui engage la plus grande partie voire la totalité des politiques publiques de la collectivité territoriale dans le développement durable.



## Les résultats des deux premières sessions de reconnaissance



### Résultat par type de collectivité

N° session	Nombre de territoires reconnus	Communes	Cagglo et urb	Ccom	Pays	Dpts	Régions
1	32	17	7	2	3	3	0
2	32	20	6	0	1	4	1
Ensemble	64	37	13	2	4	7	1

### Population concernée (en nombre d'habitants)

Nombre d'habitants concernés	Session 1		Session 2		Cumul 2 sessions	
De niveau communal :	380 228	17 communes	1 446 000	20 communes	1 648 228	37 communes
De niveau intercommunal	2 431 860	9 EPCI et 3 pays	2 390 900	6 EPCI et 1 pays	4 822 760	15 EPCI et 4 pays
De niveau départemental	3 273 990	3 départements	3 014 800	4 départements	6 288 790	7 départements
De niveau régional			2 687 000	1 région	2 687 000	1 région

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

# Agendas 21 locaux : une démarche, des références, des expériences

Interrogées sur le pourquoi de leur participation au dispositif de reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux en 2006 et 2007, les collectivités ont précisé que la reconnaissance nationale présentait pour elles de multiples intérêts :

- la reconnaissance des efforts fournis par les équipes,
- la validation, par une analyse externe et experte, de la qualité de ce qui a déjà été élaboré et mis en œuvre,
- un encouragement à poursuivre, et surtout une stimulation pour aller plus loin,
- enfin un point d'appui pour élargir la démarche à d'autres collectivités.

Au plan national, le dispositif de reconnaissance a pour principal objectif de mieux qualifier, par l'exemple, ce qu'est un agenda 21 local français. En effet, la démarche, qui a pris son nom à l'issue du sommet de la Terre à Rio en 1992, n'est pas une procédure codifiée : il a donc semblé utile de construire des références, élaborées et adoptées collectivement. C'est ainsi qu'avec l'aide d'un comité national qui rassemble les principaux acteurs concernés (ministères, associations d'élus ou de territoires, établissements publics, associations thématiques), le ministère en charge du développement durable pilote le dispositif. Celui-ci permet de faire connaître les démarches des collectivités qui s'inscrivent dans le cadre de référence nationale, et, ce faisant, de mieux préciser les exigences de celui-ci. Des outils ont été créés pour faciliter l'exploration et l'analyse des projets, tels que la « grille de lecture d'un projet territorial de développement durable », en ligne sur le site Internet du ministère. Ces outils ont vocation à être diffusés largement, pour faciliter le travail des collectivités qui souhaitent se lancer dans de telles démarches.

La capitalisation des expériences est organisée avec l'aide de l'Observatoire des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable, co-piloté par l'association 4D, Comité 21, l'Association des Maires de France et le ministère (MEDAD). Ses deux bases de données sont accessibles gratuitement en ligne :

- La base [www.dd-pratiques.org](http://www.dd-pratiques.org), créée et animée par l'association 4D pour le compte de l'Observatoire. Les fiches accessibles sur ce site sont remplies par les territoires eux-mêmes. Cette base permet des accès par type de territoire et par thème.
- La base [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org) créée et animée par le Comité 21. Elle recense les agendas 21 en cours d'élaboration ou de mise en œuvre. Chaque démarche fait l'objet d'une fiche de synthèse rédigée par le Comité 21.

De son côté, le site [www.developpement-durable.gouv.fr/dveloppement\\_durable/agendas\\_21](http://www.developpement-durable.gouv.fr/dveloppement_durable/agendas_21) du MEDAD rassemble tous les outils capitalisés à ce jour : le cadre de référence, l'appel à reconnaissance, la grille de lecture, des éléments de méthode et la présentation des territoires reconnus.

En région, des comités régionaux ou des plate-formes de ressources et d'appui aux collectivités, initiés par les services de l'Etat (DIREN et SGAR) se mettent en place pour accompagner et stimuler les démarches d'agendas 21 - ou plus largement de développement durable - des collectivités. Souvent, ces plate-formes sont co-pilotées avec le conseil régional ou des agences régionales pour l'environnement. Elles sont l'occasion de réunir les collectivités et de mutualiser les expériences à cette échelle. C'est le cas dans la moitié des régions françaises à ce jour.

Pour l'avenir, un « référentiel d'évaluation stratégique » va être élaboré, avec et pour les collectivités, qui leur permettra de construire leur propre système d'évaluation de l'agenda 21 du territoire. Il proposera un ensemble cohérent d'indicateurs, susceptibles de mesurer les résultats des principales politiques que conduisent les collectivités en matière de développement durable. Il sera adossé au cadre de référence. Ces travaux, qui seront complétés par la production d'indicateurs de suivi de l'état du territoire, permettront aux collectivités de progresser en matière d'évaluation des politiques conduites et d'avancer sur le chemin encore long du développement durable territorial.

### Comment fonctionne le dispositif de reconnaissance ?

Le dispositif de reconnaissance mis en place repose sur une analyse de dossier, complétée par des entretiens téléphoniques. L'analyse est conduite par deux experts, qui s'accordent sur une proposition de reconnaissance. Le comité national agendas 21 donne son avis sur le processus, puis la reconnaissance est prononcée, sur la base du cadre de référence et au titre de la stratégie nationale de développement durable.

Cinq grandes questions motivent la reconnaissance d'un projet :

1. Le projet est-il durable ? c'est à dire contribue-t-il suffisamment aux cinq finalités du cadre de référence et répond-t-il aux enjeux de développement durable de ce territoire ?
2. Le projet est-il partagé, c'est à dire prend-il suffisamment en compte les cinq éléments de démarche du cadre de référence ?
3. Le projet est-il global ? c'est à dire touche-t-il l'essentiel des politiques et l'essentiel du territoire ?
4. Le projet pourra-t-il être mis en œuvre ? c'est à dire dispose-t-on des éléments suffisants pour estimer que le projet sera effectivement réalisé ?
5. Le dossier présenté est-il suffisant pour répondre aux quatre questions précédentes ?

Ce document s'appuie d'une part sur les résumés et documents iconographiques que les porteurs de projets ont fourni à la Délégation au Développement durable et d'autre part sur des éléments issus de l'expertise des projets.

La coordination et la conception de ce document ont été assurées par Sylvie VIEILLARD (Asconit Consultants), Magali BARDOU, Nathalie VICQ-THEPOT, et Philippe SENNA (Délégation au Développement durable).

Deuxième édition – Décembre 2007

# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROJETS RECONNUS – Session 2

